

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION</b>	<b>9</b>
1.1	TRAVAUX DE LÉGISLATION	9
1.2	LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE	12
1.3	LES OUTILS DE GESTION	14
1.4	LA FORMATION DU PERSONNEL	15
1.5	LE CONTRÔLE DE GESTION	15
<b>2</b>	<b>LES ACTIONS À CARACTÈRE TRANSVERSAL</b>	<b>16</b>
2.1	LES RELATIONS INTERNATIONALES	16
2.2	LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES DE LANGUE ÉTRANGÈRE	21
2.3	LES CLASSES D'INTÉGRATION	24
2.4	LES MESURES EN FAVEUR DES ENFANTS ATTEINTS DE DÉFICIENCE D'ATTENTION (SYNDROME ADS)	24
2.5	LES CLASSES À ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	24
2.6	LE PROJET « 9 <sup>E</sup> INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »	24
2.7	LA PÉDAGOGIE DE LA 2 <sup>E</sup> CHANCE	24
2.8	LE SERVICE ÉDUCATION AUX CENTRES PÉNITENTIAIRES	25
2.9	L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	26
2.10	L'INFORMATION DES PARENTS	28
<b>3</b>	<b>LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	<b>29</b>
3.1	LA PLANIFICATION DES BESOINS EN PERSONNEL ENSEIGNANT	29
3.2	LE RECRUTEMENT	29
3.3	LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	32
3.4	LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE	33
3.5	LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE	33
<b>4</b>	<b>LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS</b>	<b>35</b>
4.1	LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS DANS LE CONTEXTE DU BUDGET DE L'ÉTAT	35
4.2	ANALYSE DES CRÉDITS EN FONCTION DE LEUR AFFECTATION	35
<b>5</b>	<b>LES INFRASTRUCTURES</b>	<b>36</b>
5.1	LE PLAN DIRECTEUR SECTORIEL LYCÉES	36
5.2	LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES	36
5.3	LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	38
5.4	LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	38
<b>6</b>	<b>L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE</b>	<b>40</b>
6.1	LA RÉVISION DE LA LOI SCOLAIRE DE 1912	40

6.2	LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE SUPPLÉANTS (VOIR 3.3.3)	40
6.3	LE PASSAGE DES INSTITUTEURS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	40
6.4	LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'INSPECTION	40
6.5	L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	41
6.6	LES MANUELS SCOLAIRES (VOIR 1.2.1)	41
6.7	LES ORGANISATIONS SCOLAIRES	41
<b>7 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE</b>		<b>42</b>
7.1	LA POPULATION SCOLAIRE	42
7.2	LES PROJETS PILOTES	46
7.3	LES RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT	48
7.4	LA PROGRESSION ET L'ORIENTATION DES ÉLÈVES	49
7.5	LES NOUVELLES FORMATIONS	50
7.6	LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT	51
7.7	ACTIVITÉS DIVERSES	54
<b>8 LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		<b>56</b>
8.1	L'APPRENTISSAGE ET LA MAÎTRISE	56
8.2	LA MISE À JOUR DES PROGRAMMES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	57
8.3	LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	57
8.4	LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999 EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	57
8.5	L'INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	58
8.6	LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	58
8.7	L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES	61
8.8	L'ACTION LOCALE POUR JEUNES (ALJ)	62
<b>9 LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES – CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG</b>		<b>65</b>
9.1	LES COURS ORGANISÉS PAR LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES	65
9.2	LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	66
9.3	LE CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG (CLL)	66
9.4	L'INFORMATION	67
9.5	L'INFORMATIQUE	67
9.6	LA FORMATION DES ENSEIGNANTS	68
9.7	LE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DIDACTIQUE	68
<b>10 L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE</b>		<b>69</b>
10.1	LES ÉLÈVES	69
10.2	LES FAITS MARQUANTS	69
<b>11 LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES</b>		<b>70</b>
11.1	LA COORDINATION DES SPOS	70

11.2	LES GROUPES DE TRAVAIL	70
11.3	LA PARTICIPATION À L'ORIENTATION LORS DU PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE	71
11.4	LA PARTICIPATION À DES PROJETS EUROPÉENS	71
11.5	LES CONSULTATIONS AU CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES	72
11.6	L'ACTUALISATION DU FONDS DOCUMENTAIRE ET DE LA TESTOTHÈQUE	73
11.7	LA GESTION DES SUBSIDES ET DES BOURSES SPÉCIALES	74
11.8	LES COURS DE RATTRAPAGE	75
<b><u>12 LE SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (SCRIPT)</u></b>		<b>76</b>
12.1	LES ANALYSES STATISTIQUES ET ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF	76
12.2	LES ÉTUDES ET ÉVALUATIONS	77
12.3	LES PUBLICATIONS	78
12.4	LA COORDINATION DES TRAVAUX DE RÉFORME ET D'INNOVATION DANS L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	79
12.5	LA COORDINATION DES TRAVAUX DE RÉFORME ET PROJETS D'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE	83
12.6	LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS	84
12.7	LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	86
12.8	LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	87
12.9	LE CENTRE DE DOCUMENTATION	88
<b><u>13 LE SERVICE INFORMATIQUE</u></b>		<b>89</b>
13.1	LA GESTION DES DONNÉES	89
13.2	L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	89
13.3	LES PERSPECTIVES	89
<b><u>14 LE CENTRE DE TECHNOLOGIE DE L'ÉDUCATION (CTE)</u></b>		<b>91</b>
14.1	LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	91
14.2	LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE AUDIOVISUEL	93
14.3	LE PROGRAMME D'ACTION MEDIA2000	93
14.4	LE PROJET MYSCHOOL!	94
<b><u>15 LA CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS</u></b>		<b>99</b>
15.1	LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS	99
15.2	L'ORGANISME CENTRAL DU SPORT	99
<b><u>16 LE SPORT DE COMPÉTITION</u></b>		<b>100</b>
16.1	LES AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES	100

<b>17</b>	<b>LE CONGÉ SPORTIF</b>	<b>104</b>
<hr/>		
17.1	LE CONGÉ SPORTIF POUR LES ATHLÈTES D'ÉLITE ET LEURS ACCOMPAGNATEURS	104
17.2	LES MESURES PARTICULIÈRES ET LES MODÈLES DE PRÉPARATION	104
17.3	LE CONGÉ SPORTIF POUR DIRIGEANTS	105
<b>18</b>	<b>L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS</b>	<b>107</b>
<hr/>		
18.1	LES CLASSES SPORTIVES	107
18.2	LES CENTRES DE FORMATION (CF)	108
18.3	LES FORMATIONS DE L'ENEPS	108
<b>19</b>	<b>LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF</b>	<b>111</b>
<hr/>		
19.1	LE CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION	111
19.2	L'EXAMEN DES JEUNES SPORTIFS DES CLASSES SPORTIVES ET DES CENTRES DE FORMATION DE L'ENEPS	111
19.3	L'EXAMEN DES SPORTIFS D'ÉLITE	111
19.4	LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE	111
<b>20</b>	<b>LE SPORT-LOISIR</b>	<b>114</b>
<hr/>		
20.1	WIBBEL AN DRIBBEL	114
20.2	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	114
<b>21</b>	<b>LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'ÉQUIPEMENT SPORTIF</b>	<b>116</b>
<hr/>		
21.1	LE SEPTIÈME PROGRAMME QUINQUENNAL	116
21.2	LE HUITIÈME PROGRAMME QUINQUENNAL	116
<b>22</b>	<b>LES RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>117</b>
<hr/>		
22.1	LE CONSEIL DE L'EUROPE	117
22.2	L'UNION EUROPÉENNE	117
22.3	LE GRAND DÉPART DU TOUR DE FRANCE AU LUXEMBOURG EN 2002	119
<b>23</b>	<b>L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS</b>	<b>120</b>
<hr/>		
23.1	LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE MODERNISATION	120
23.2	LES STATISTIQUES SUR L'UTILISATION DES LOCAUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES DE L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS	120
23.3	LA BASE NAUTIQUE LULTZHAUSEN	121
23.4	LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL	122

# AVANT PROPOS

Pour le département de l'éducation nationale, l'année 2002 a été marquée par la réaction de tous les partenaires à la publication du mauvais score de l'école luxembourgeoise dans l'enquête PISA (Program for International Student Assessment). Loin de s'adonner à un activisme exagéré, le département de l'éducation nationale a préféré mettre à profit la sensibilisation accrue de tous les concernés pour focaliser les attentions et les énergies sur les actions prioritaires en faveur d'une école plus équitable, plus responsable et plus performante. Les actions portant sur les programmes et les méthodes d'enseignement en vue de garantir que tous les enfants acquièrent les savoirs fondamentaux qui leur permettent de construire des savoirs ultérieurs suivant leurs capacités ont été continuées. S'y sont ajoutées plusieurs mesures visant à développer des attitudes positives à l'égard de l'école et du travail scolaire, notamment en vue de promouvoir le goût de l'effort des élèves en contrepartie d'une prise en charge améliorée. En 2002 ont également eu lieu les travaux de préparation et de consultation préliminaires à diverses réformes de structures.

Parallèlement la mise en œuvre du programme gouvernemental a progressé de sorte qu'à la fin de l'année la très grande majorité des dispositions ont été réalisées.

La deuxième partie du rapport est réservée au département des sports où les actions ont surtout porté sur la constitution d'un 8<sup>ème</sup> programme quinquennal d'équipement sportif, la mise en service du Centre National Sportif et Culturel et l'appui à diverses manifestations sportives internationales dont le Grand départ du Tour de France.



**PREMIÈRE PARTIE :**

**LE DÉPARTEMENT  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**





# 1 L'ADMINISTRATION ET LA COORDINATION

## 1.1 Travaux de législation

### 1.1.1 Relevé des lois

Sujet	Intitulé	Publication
Formation professionnelle	Loi du 10 juin 2002 portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue ; la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.	A-64 du 1.7.2002
Conseil supérieur	Loi du 10 juin 2002 portant institution d'un Conseil Supérieur de l'Education Nationale. Règlement grand-ducal du 26 juin 2002 portant organisation du Conseil Supérieur de l'Education Nationale.	A-68 du 10.7.2002
Réserve de suppléants	Loi du 25 juillet 2002 portant fixation des modalités d'une formation offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire; création et organisation d'une réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; ajout d'un alinéa 2 à l'article 4 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail; modification des articles 30 et 41 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire; abrogation de l'article 16 de la loi modifiée du 5 juillet 1991 portant: a) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement à la fonction d'instituteur; b) fixation des modalités d'une formation préparant transitoirement au certificat de qualification de chargé de direction; c) création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; d) dérogation à la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.	A-80 du 1.8.2002
Inspecteurs EP : Arrondissements et bureaux régionaux	Loi du 30 juillet 2002 modifiant l'article 71 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire. Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 portant fixation du nombre et des délimitations des arrondissements d'inspection de l'enseignement primaire fixation du nombre et des délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement primaire.	A-86 du 9.8.2002
Réforme de la division supérieure de l'ES	Loi du 12 juillet 2002 portant modification de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI : de l'enseignement secondaire ; de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.	A-87 du 12.8.2002
Réforme de la division supérieure de l'ES (règl. d'exécution)	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 déterminant les matières obligatoires et les matières à option, la répartition des matières sur les différentes classes ainsi que le nombre des leçons hebdomadaires de chaque cours dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire.	A-87 du 12.8.2002

	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire. Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure de l'enseignement secondaire; les coefficients des branches des classes de troisième, de deuxième et de première, ancien régime, de l'enseignement secondaire.	
Bac international	Loi du 14 mai 2002 portant reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeoises. Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 fixant les modalités de reconnaissance d'équivalence du baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois. Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 relatif à la commission consultative en matière de reconnaissance du baccalauréat international.	Loi : A-67 du 9.7.2002  Rgd : A-88 du 12.8.2002
2 <sup>e</sup> lycée technique à Esch/Alzette	Loi du 28 octobre 2002 portant création d'un deuxième établissement d'enseignement secondaire technique à Esch-sur-Alzette.	A-122 du 7.11.2002

### 1.1.2 Relevé des règlements grand-ducaux

Sujet	Intitulé	Publication
Promotion des élèves de l'ES et EST	Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 1998 concernant la promotion des élèves de l'enseignement secondaire, le règlement grand-ducal du 23 septembre 1996 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen le règlement grand-ducal modifié du 8 février 1991, déterminant les critères de promotion dans les classes du cycle inférieur, du cycle moyen régime technique et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.	A-1 du 23 janvier 2002
Organisation des examens de fin d'études ES et EST	Règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 modifiant le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires, le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique, le règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique.	A-1 du 23 janvier 2002
Etudes et examens en éducation des adultes	Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 ayant pour objet l'organisation des études secondaires et secondaires techniques en éducation des adultes. Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire en éducation des adultes. Règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique en éducation des adultes.	A-2 du 23 janvier 2002

Profession d'ergothérapeute	Règlement grand-ducal du 15 février 2002 déterminant pour la profession d'ergothérapeute les études en vue de l'obtention du diplôme d'ergothérapeute les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers l'exercice de la profession d'ergothérapeute.	A-18 du 25.02.2002
Formation en cours d'emploi d'éducateur	Règlement grand-ducal du 15 février 2002 fixant l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques de la formation de l'éducateur, régime de formation en cours d'emploi, pour la session du cycle d'études 2000/2002.	A-20 du 26.02.2002
Organisation scolaire	Règlement grand-ducal du 29 avril 2002 concernant l'organisation scolaire à établir respectivement par les conseils communaux et par les comités des syndicats scolaires intercommunaux.	A-47 du 13.05.2002
Promotion des élèves de l'IEES	Règlement grand-ducal du 2 août 2002 modifiant le règlement grand-ducal du 25 septembre 1998 fixant l'organisation des deux premières années des études d'éducateur du régime de formation à plein temps à l'Institut d'études éducatives et sociales; le règlement grand-ducal du 7 janvier 1999 fixant l'organisation des deux premiers cycles des études d'éducateur du régime de formation en cours d'emploi à l'Institut d'études éducatives et sociales.	A-92 du 14.08.2002
Formation spécialisée en soudage et Commission nationale	Règlement grand-ducal du 2 août 2002 portant 1. organisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage 2. composition de la Commission nationale de soudage.	A-92 du 14.08.2002
Section informatique de l'EST	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 portant création d'une section informatique dans le cycle supérieur de la division technique générale du régime technique de l'enseignement secondaire technique.	A-95 du 19.08.2002
EST: promotion – examen fin d'études – coefficients et branches	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 septembre 1996 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen. Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.	A-95 du 19.08.2002
EST: grilles des horaires	Règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.	A-100 du 29.08.2002
Indemnités des commissions d'examen ES/EST	Règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et aux deuxièmes correcteurs des examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.	A-112 du 1.10.2002

Profession d'aide-soignant	Règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 déterminant pour la profession d'aide-soignant les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers.	A-112 du 1.10.2002
Education d'Adultes: droits d'inscription et indemnités aux comm. examens	Règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 portant fixation des droits d'inscription et des indemnités dues aux commissions d'examen, aux experts et présidents de jurys des examens certifiant les compétences de communication en langues en éducation des adultes.	A-112 du 1.10.2002
Examens des carrières inférieure et moyenne de l'EDIFF	Règlement grand-ducal du 27 septembre 2002 fixant les conditions de nomination aux fonctions des carrières moyenne du rédacteur et inférieure de l'expéditionnaire administratif ainsi que les modalités d'un examen de promotion dans les mêmes carrières des instituts et services de l'Education différenciée.	A-116 du 15.10.2002
Formation pour admission à la réserve de suppléants	Règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission se prononçant sur les demandes des candidats en vue de l'admission à la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ; les programmes ainsi que les modalités des épreuves de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ; les indemnités des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants; des membres du jury d'examen ; le régime des indemnités des membres de la réserve de suppléants engagés sous le statut de l'employé de l'État.	A-116 du 15.10.2002
Dénomination lycée Lallange	Règlement grand-ducal du 24 décembre 2002 portant dénomination du second établissement d'enseignement secondaire technique à Esch-sur-Alzette.	A-1 du 14.01.2003
Rémunérations SFP	Règlement grand-ducal du 24 décembre 2002 déterminant le barème des rémunérations de certains chargés de cours du Service de la formation professionnelle.	A-1 du 14.01.2003

## 1.2 Les publications du ministère

### 1.2.1 Les manuels scolaires

Le ministère publie 12 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 142 pour l'enseignement primaire et 135 pour l'enseignement post-primaire (dont 12 nouveaux manuels au cours de l'année 2002).

Pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, les cours, manuels et matériels se répartissent comme suit:

Préscolaire :	12, dont 2 nouvelles éditions
Allemand:	58, dont 9 nouvelles éditions
Français:	13, dont 1 nouvelle édition
Mathématiques:	16

Éveil aux sciences /sciences nat. :	24, dont 2 nouvelles éditions
Géographie:	5
Éducation musicale:	9
Éducation routière:	2
Langue lux. :	1
Éd. morale et sociale:	9
Divers:	5

Les cours et manuels de l'enseignement post-primaire se répartissent comme suit: langue allemande (9), langue française (8), langue anglaise (2), langue latine (2), langue luxembourgeoise (3), arithmétique (3), mathématiques (7), informatique (5), philosophie (3), religion (3), histoire (8), instruction civique (4), biologie (4), chimie-physique (15), économie-droit (20), comptabilité (2), géographie (4), écologie (4), santé (3), sports (2), sténo-dactylographie (5), mercéologie (2), organisation ménagère (6), divers (11).

### 1.2.2 Les questions d'examen

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et de fin d'études secondaires techniques.

Quatre publications, dont une pour le secondaire et trois pour le secondaire technique, ont été consacrées aux questions d'examen posées à la session antérieure. Les publications ont été remises au personnel enseignant abonné à ces publications.

Des tirés à part ont été imprimés pour les élèves des classes de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique (régime technique).

Les élèves se préparant aux examens de technicien et de fin d'apprentissage ont pu se procurer les questions d'examen sur demande.

### 1.2.3 Les « Horaires et Programmes »

Pour la rentrée scolaire 2002/2003, les "Horaires et Programmes" de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique ont été mis à la disposition des enseignants sur CD-ROM.

Désormais, chaque enseignant aura à sa disposition non seulement le CD-ROM, mais il pourra à tout moment se connecter sur le site internet du ministère pour consulter les horaires et programmes, version online.

En outre, les responsables des programmes pourront corriger ou compléter à partir d'une date à déterminer les programmes pour l'année prochaine.

### 1.2.4 Le Courrier de l'Éducation Nationale

Le " Courrier de l'Éducation Nationale" paraît en 5 séries différentes:

- partie générale (dix numéros)
- partie statistique (trois numéros)
- partie législative
- questions d'examen (voir 1.2.2.)
- numéros spéciaux

Trois numéros de la partie statistique ont été publiés :

L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et spécial, l'éducation différenciée

L'enseignement secondaire technique : statistiques générales et analyse de la promotion des élèves, année scolaire 2000/2001

L'enseignement secondaire : statistiques générales et analyse des résultats scolaires, année scolaire 2000/2001

Neuf numéros spéciaux ont paru:

Difficulté d'apprendre / Difficulté d'enseigner

Lettre circulaire de printemps

Nominations du personnel enseignant

Postes vacants liste 2

Formation continue des instituteurs

Instruction de service du 8 avril 2002 concernant l'évaluation

Actions et activités du Service National de la Jeunesse

Instruction ministérielle concernant l'introduction d'un nouveau livret scolaire

2. Schoulsportdag

Le Courrier de l'Éducation Nationale – « partie générale » et « partie statistique » - peut être consulté sur le serveur web du ministère.

### 1.2.5 Autres publications

Au courant de l'année 2002 ont notamment paru les publications suivantes:

Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg / SCRIPT

Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire / SCRIPT

Formation continue : enseignement secondaire – enseignement secondaire technique : 1<sup>er</sup> semestre 2002-2003 / SCRIPT

Formation continue : enseignement secondaire – enseignement secondaire technique : volume 3 : fiches descriptives 3e trimestre 2001-2002 / SCRIPT

Formation continue : enseignement secondaire – enseignement secondaire technique : volume 2 : fiches descriptives 2e trimestre 2001-2002 / SCRIPT

Les chiffres clés de l'éducation nationale : statistiques et indicateurs : année scolaire 2000-2001 / SCRIPT

Brochure « OSNA » (Op der Sich no Aarbecht) SFP

Carnet de liaison pour l'ES et l'EST

Brochure « Cours du soir » SFA

Brochure « ORIKA »

Dépliant « Tipps für Eltern »

## 1.3 Les outils de gestion

### 1.3.1 Le fichier élève

La mise en place du fichier élève est un projet établissant pour les lycées et lycées techniques un même système automatisé de gestion administrative des données des élèves. Il possède les caractéristiques suivantes :

il s'agit d'un système de gestion unique au niveau national,

il intègre la gestion signalétique des différents acteurs (élèves, professeurs ...) et il permet aussi la gestion et le traitement des notes ainsi que l'impression automatique d'un certain nombre de documents (bulletins, certificats...).

Certains modules, comme la gestion des données signalétiques des élèves, ont pu être finalisés au cours de l'année 2002. L'application sera mise à disposition de tous les lycées et lycées techniques au cours du mois de juin 2003.

### **1.3.2 La gestion des examens de fin d'études (gestion du bac)**

L'application permettant la gestion informatisée du bac a fait ses preuves en 2002. L'outil de gestion a été accueilli favorablement, tant par les commissaires aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques que par les membres des commissions d'examen.

### **1.3.3 Le projet MENDOC**

Le système informatique « MENDOC » permet de gérer l'élaboration et la publication des horaires et programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique.

Un système de validation et d'approbation des documents garantit une meilleure communication entre les différents intervenants, notamment les Commissions nationales des programmes et les services responsables du ministère.

## **1.4 La formation du personnel**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut National d'Administration Publique, les avancements et promotions et l'accès à certains échelons des grades de fin de carrière sont liés à la fréquentation d'un certain nombre de jours de formation continue. Afin de conserver les droits du personnel administratif, le département de la coordination administrative suit de près, en concertation avec les fonctionnaires concernés, les inscriptions aux cours.

Les agents du ministère concernés par les outils de gestion électroniques (fichier élèves, bac et MENDOC) ont reçu une formation de connaissance, de gestion et de pratique des systèmes en question.

## **1.5 Le contrôle de gestion**

Depuis plusieurs années, le groupe de travail contrôle de gestion, composé d'un représentant de l'Inspection Générale des Finances et des responsables des services de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique, du budget et de l'informatique, visite systématiquement les établissements d'enseignement postprimaire pour recueillir à la source les informations sur l'organisation scolaire mise en place par la direction des écoles et vérifier si les dispositions de l'instruction ministérielle concernant l'organisation scolaire des lycées et lycées techniques ont été respectées.

Il a ainsi été possible, à court terme, de corriger des organisations défailtantes et, à moyen terme, d'introduire depuis 1990 une approche plus rationnelle et partant plus économique dans l'organisation des cours des divers établissements d'enseignement postprimaire. Si les modalités d'organisation n'avaient pas été améliorées cela aurait signifié en 2002 un supplément de quelque 4.223 leçons ou d'environ 245 postes à plein temps.

Les résultats du groupe contrôle de gestion ont été transmis à la commission permanente des experts chargée d'établir un rapport de planification des besoins en personnel enseignant.

## 2 LES ACTIONS À CARACTÈRE TRANSVERSAL

### 2.1 Les relations internationales

#### 2.1.1 La préparation du Conseil européen

Sous la présidence espagnole, une réunion formelle du Conseil Éducation s'est tenue à Bruxelles le 14 février 2002, au cours de laquelle le Conseil a adopté le Programme de travail détaillé concernant le suivi des « Objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation » et a procédé à un échange de vues sur la communication de la Commission sur la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Une deuxième réunion formelle du Conseil Éducation a eu lieu le 30 mai 2002 à Bruxelles avec, à l'ordre du jour, un débat sur le suivi du Conseil européen de Barcelone. Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation auprès du Conseil s'est réuni sept fois pendant le premier semestre de l'année.

Sous la présidence espagnole s'est également tenue la Sixième Conférence des Ministres Européens de l'Éducation à Bratislava (Slovaquie) du 16 au 18 juin 2002. Le thème principal de la conférence était « L'Éducation dans le nouveau millénaire ».

Sous la présidence danoise, une réunion formelle du Conseil Éducation a eu lieu à Bruxelles, le 12 novembre 2002, au cours de laquelle le Conseil a mené un débat sur un rapport de la Commission sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation ainsi que sur une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays tiers (Erasmus World). Le Comité de l'Éducation s'est réuni six fois au cours du deuxième semestre 2002 pour préparer le Conseil Éducation.

#### 2.1.2 L'OCDE

Le Comité de l'éducation de l'OCDE s'est réuni à deux reprises à Paris ( 13/14/15 mars ; 21/22/23 octobre). A l'ordre du jour figuraient notamment :

- l'éducation des adultes
- le commerce des services éducatifs
- la qualité et la répartition équitable des résultats de l'enseignement
- les mécanismes de cofinancement de la formation tout au long de la vie
- l'examen des politiques d'orientation professionnelle
- l'analyse de la politique d'éducation de certains pays, dont plus particulièrement la Suisse.

Le Luxembourg participe par ailleurs, avec treize autres pays, à l'examen des politiques nationales d'orientation professionnelle. L'objectif de cet examen est d'étudier les façons dont l'organisation, la gestion et la prestation de services d'orientation professionnelle peuvent contribuer à la mise en œuvre de politiques d'apprentissage tout au long de la vie et de politiques actives du marché du travail.

#### 2.1.3 Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur de l'Éducation s'est réuni une fois en 2002 (Strasbourg, 1<sup>er</sup> et 2 octobre). A l'ordre du jour figuraient les activités en cours (Éducation à la citoyenneté démocratique; Enseignement de l'histoire ; Politiques linguistiques et éducatives, notamment « Apprendre et enseigner dans la société de la communication »). La réunion était précédée d'un forum ayant comme thème : « Le nouveau défi interculturel lancé à l'éducation : la diversité religieuse et le dialogue en Europe ».

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup>/2 octobre, le délégué luxembourgeois a été élu membre du bureau du Comité directeur de l'Éducation.



Dans le cadre des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, le Luxembourg avait organisé à Mondorf, du 17 au 19 octobre 2002, un séminaire sur le portfolio européen des langues. (voir 12.5.2)

Une Conférence ministérielle a eu lieu le 18 octobre 2002 à Strasbourg au cours de laquelle une résolution a été adoptée portant sur l'introduction, dans les écoles, d'une journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Pour le Luxembourg, cette date a été fixée au 10 octobre, journée de la commémoration nationale.

#### **2.1.4 Les accords culturels**

Au cours de l'année 2002, le ministère a été associé à la négociation d'un accord culturel avec la Slovaquie, le Portugal et l'Autriche.

##### **Accords culturels avec le Portugal**

Les 14 et 15 novembre a eu lieu la 8e séance de la Sous-commission mixte de concertation en matière d'intégration scolaire des enfants portugais en vue de l'application de l'accord culturel entre le Gouvernement de la République portugaise et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Un protocole d'accord a été signé pour la période 2003-2005.

#### **2.1.5 Le Conseil Supérieur des Écoles Européennes**

Le Conseil Supérieur des Écoles Européennes s'est réuni à trois reprises. Les travaux étaient préparés par le bureau dirigé par son secrétaire général Ernest Weis jusqu'au 22 avril 2002. Le thème de discussion principal portait sur l'avenir des écoles européennes après l'élargissement de l'Union européenne. La construction d'une deuxième école européenne à Luxembourg devient urgente. Lors de sa réunion du 22/23 avril 2002 à Nice, le Conseil supérieur a donné son accord à la proposition du Gouvernement luxembourgeois d'implanter cette deuxième école à Mamer.

#### **2.1.6 Liste des organismes et groupes de travail dans lesquels le ministère est représenté.**

##### **OCDE :**

Comité de l'Éducation  
CERI (Center for Educational Research and Innovation )  
INES (International Indicators of Educational Systems) :

##### **UNION EUROPÉENNE**

###### **EUROSTAT**

Education and Training Statistics  
Focal points  
VET – group (vocational and educational training)  
Formation professionnelle  
Collecte UOE (UNESCO, OCDE, EUROSTAT)  
LFS (Labour Force Survey)  
CVTS 2 (Continuing Vocational Training Survey)

##### **COMMISSION EUROPEENNE**

Comité de l'Éducation

## **GROUPES D'EXPERTS CONSEILLANT LA COMMISSION**

Groupes de travail et objectifs correspondants du rapport européen :

Education et formation des enseignants et des formateurs (Améliorer la formation des enseignants et des formateurs)

Développement des compétences nécessaires dans la société de la connaissance (Objectifs : développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance ; développer l'esprit d'entreprise ; améliorer la connaissance des langues étrangères)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation et la formation (objectif : permettre à tous d'avoir accès aux TIC)

Accroître la participation aux mathématiques et aux sciences (objectif : augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques)

Ressources (Objectif : optimiser l'utilisation des ressources)

Mobilité et coopération européenne (Objectif : augmenter la mobilité et les échanges ; renforcer la coopération européenne)

Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation (Objectif : créer un environnement propice à l'apprentissage, favoriser la citoyenneté active)

Rendre l'éducation plus attrayante, renforcer les liens avec le monde du travail et la société (Objectif : rendre l'apprentissage plus attrayant ; renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société au sens large)

Groupe d'experts sur les indicateurs

## **FORMATION PROFESSIONNELLE niveau UE :**

Comité de Coordination Tripartite

Programme SOCRATES : Programmes LINGUA, GRUNDTVIG, COMENIUS et ARION

## **EUROPEAN NETWORK OF HEALTH PROMOTING SCHOOLS**

### **CONSEIL DE L'EUROPE**

CD-ED Comité Directeur de l'Education (vice-présidence)

CELV Centre européen de langues vivantes de Graz

Correspondant national pour l'éducation à la citoyenneté

Comité des droits de l'homme

### **ÉCOLES EUROPÉENNES**

Conseil Supérieur

Comité administratif et financier

Inspecteur de l'Enseignement primaire

Inspecteur de l'Enseignement secondaire

IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement)

Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs

FREREF (Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation)

### 2.1.7 Echange avec la Suisse alémanique

Du 10 -13 avril, les ministres de l'éducation des cantons suisses de Luzern, Nidwalden, Obwalden, Schwyz, Uri, Zug (Bildungsdirektorenkonferenz der Zentralschweiz) ont fait une visite d'études au Luxembourg en vue de s'informer sur l'enseignement des langues étrangères dans notre pays. Cette rencontre a donné lieu à des échanges au niveau des écoles, des directions, des commissions des programmes et sera suivie par une visite de responsables scolaires en Suisse alémanique en 2003.

### 2.1.8 La contribution à l'aide au développement

Deux enseignants ont participé en tant qu'agents de coopération dans les pays cibles (Cap-vert et Sénégal).

Dans le cadre du programme de coopération éducative entre la Chine et le Luxembourg, douze élèves chinois suivent une formation professionnelle au sein de la formation de technicien, division hôtelière et touristique au Lycée technique hôtelier Alexis Heck, depuis la rentrée 2002.

### 2.1.9 La gestion du programme SOCRATES

Organisation de l'agence

L'agence nationale Socrates, rattachée au service des relations internationales du MENFPS, est en charge de la mise en œuvre d'une partie des actions du programme Socrates au Luxembourg - COMENIUS, GRUNDTVIG, LINGUA, ARION.

Le suivi du programme a impliqué la participation des représentants luxembourgeois dans les réunions du Comité Socrates (3), du Sous-Comité Education Scolaire (1), des directeurs des agences nationales (1) et des différentes actions (8). Les rapports périodiques (financier, narratifs, informatiques) des conventions en cours (10) exigés par la Commission ont été élaborés. Au niveau national les visites de suivi et d'audit de projets, l'implémentation de la base de données européenne au bureau de l'agence et la préparation d'un nouveau site internet figurent parmi les activités.

Résultats par action :

**COMENIUS** – enseignement scolaire (préscolaire, primaire et secondaire)

Partenariats scolaires :

Projets en cours 2001-2002 (jusque juillet 2002): 19 projets dont 6 nouveaux.

Appel d'offre 2002 : 21 candidatures dont 18 retenues parmi lesquelles figurent 10 nouveaux projets

Etablissement	Nom du Projet	Etablissements partenaires - Pays
1ère année de projet		
Lycée du Nord Wiltz	La protection sociale dans l'UE	De
Lycée du Nord Wiltz	Sons, voix et paroles d'Europe	Fr, Dk, Es, le, De, Pl, Pl
Athénée de Luxembourg	Sensibilisation à la citoyenneté européenne	Fr, It
Ecole Primaire Weiswampach	Être et vouloir devenir	Fr, It
Ecole Primaire Erpeldange	Griechen und Römer	De, Fr
Lycée Technique Ettelbruck	Was ich dir zu sagen habe	De, De, NI

Ecole Primaire Mondercange	Le droit de l'homme et les droits des enfants	At, Be, De
Ecole Primaire Bascharage	Patrimoine et arts	Fr, Fr, Pl, Pl, De
Lycée Classique Diekirch	Nous et les autres – aujourd'hui et demain	Pt, It, Cr
Lycée Technique du Centre	Teaching methods to achieve social adjustment	Be, Gr
2ème année de projet		
Lycée Technique Ettelbruck	Mobil in Europa - Netzwerk für ein Praktikum bei europäischen Nachbarn	De,At
Ecole Primaire Larochette	L'eau et sa culture	Es,It, It
Ecole Primaire Schouweiler	Same money - different cultures	Pt,Fi, Fr, Fr,De
Lycée Hubert Clement	Arcade - art as a reflection of cultural diversity in education	Nl, Be, It, Es
Ecole Primaire Useldange	Personnages fantastiques de la tradition locale	It, le, Fr
3ème année de projet		
Ecole Primaire Neidorf Esch	Europäische Kindertraditionen - alte Kinderspiele neu belebt	Be, At
Lycée Technique du Centre	Smile	At,De
Ecole Primaire Echternach	A children's guide to their country	Uk, Fr

Depuis la naissance de l'action en 1995 les établissements de l'enseignement secondaire ont bénéficié de manière prépondérante de cette action. Des efforts plus soutenus ont été réalisés au cours de cette année afin de promouvoir COMENIUS davantage auprès des établissements de l'enseignement primaire. Dans cet ordre d'idées l'agence a organisé deux séminaires pour promoteurs et futurs promoteurs COMENIUS, participé à une réunion des inspecteurs etc.

Mobilité des enseignants :

6 enseignants ont obtenu une bourse de formation continue COMENIUS et 6 ont participé à des visites préparatoires.

Accueil d'assistants linguistiques :

L'Athénée du Luxembourg a pu accueillir une étudiante en 2002.

Projets centralisés :

3 partenaires luxembourgeois participent dans deux projets centralisés sélectionnés par la Commission en mars 2002: EXODUS : Chancengleichheit und Selbstbestimmung der Menschen mit Autismus durch Kommunikationsförderung im Alltagsleben (Fondation Autisme Luxembourg, Ecole Centrale Hosingen et CNFPC - Ettelbruck).

**GRUNDTVIG** – éducation des adultes et autres parcours de l'éducation:

Partenariats d'apprentissage :

Projets en cours 2001-2002 (jusqu'en juillet 2002): 1 projet en exécution « FINANCE +MEDIATION – Key to development in our regions » partenaires RO, ES, IT, HU,

Appel d'offre 2002 : renouvellement du projet 2001-2002.

Mobilités des formateurs :

- 4 formateurs ont obtenu une bourse de formation continue GRUNDTVIG et 1 éducateur des adultes a participé à une visite préparatoire.

**ARION** – visites d'études pour décideurs de l'éducation

- 2001 – 2002 : 1 enseignant luxembourgeois a bénéficié d'une bourse ARION et s'est engagé à organiser une visite au Luxembourg en 2003 sous le titre « Integration of renewable energies in the national education system »

Appel d'offre 2002: 9 candidatures ont été reçues et acceptées dont 5 boursiers ARION.

**LINGUA** – promotion de l'apprentissage des langues et développement d'outils et de matériels

- uniquement projets centralisés

- Un établissement luxembourgeois a participé à l'élaboration d'une proposition de projet centralisé, le projet n'a pas été retenu.

## 2.1.10 La gestion du programme Leonardo da Vinci II

Organisation de l'Agence Nationale

L'Agence Nationale du Luxembourg est rattachée au Ministère de l'Education Nationale et son fonctionnement est assuré par deux coordinateurs nationaux, qui sont également membres du Comité LEONARDO da VINCI II.

Projets en cours

Projet « DVD-ROM plurilingue 2000-Venezia 2 »

Le projet « DVD-ROM plurilingue 2000-Venezia 2 » prévoit de réaliser un élargissement des versions française et allemande déjà existantes sur CD-ROM, ainsi que la création (traduction/adaptation) de nouvelles versions en anglais, portugais et luxembourgeois. Le produit final sera un DVD-ROM avec les cinq versions linguistiques (FR, DE, EN, PO, LU) destiné à un public-cible de jeunes faiblement alphabétisés.

Projet « Language for Finance and Business-LAFIBA »

Le projet « Language for Finance and Business-LAFIBA » prévoit de réaliser un package de formations linguistiques dans le secteur bancaire, s'appuyant sur les outils multimédia. Le produit sera réalisé en 6 langues (EN, F, DE, IT, NL), l'anglais étant la langue pilote.

Développement de modèles pédagogiques de la 2<sup>e</sup> chance adaptés aux jeunes de 15 à 22 ans. (voir 2.7.)

Développement d'un programme de téléformation en management de projet de systèmes d'information.

Elaboration d'une formation sur les droits en matière de propriété intellectuelle destinée aux responsables d'entreprises, en particulier des PME.

## 2.2 La scolarisation des élèves de langue étrangère

### 2.2.1 Coordination

Le service de scolarisation des enfants étrangers a poursuivi la mise en œuvre de la motion adoptée par la Chambre des Députés à l'occasion du débat d'orientation sur l'école de l'intégration en novembre 2000.

En octobre 2002, un rapport de réalisation, reprenant point par point les recommandations de la motion, a été remis au Président à la Chambre des Députés et envoyé aux différents partenaires scolaires. Tous les points de la motion ont été mis en pratique, respectivement sont en voie d'être réalisés. La finalisation de certaines mesures, notamment l'adaptation des méthodes d'apprentissage des langues dans les différents ordres d'enseignement, prendra plusieurs années.

## 2.2.2 Le projet « 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> langue » dans l'enseignement secondaire technique

Dans l'enseignement secondaire technique, les travaux préparatoires pour la modulation des exigences en langues en vue de l'introduction du concept de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> langue ont commencé. Il s'agit de donner aux élèves la possibilité de choisir soit l'allemand, soit le français comme 1<sup>re</sup> langue dans les cycles moyen et supérieur.

## 2.2.3 L'élargissement de l'offre de formations à langue véhiculaire française

Le nombre de formations professionnelles en langue française a été augmenté.

Depuis la rentrée 2002/03, il est possible pour un élève, dont les connaissances en allemand sont lacunaires, d'apprendre un métier ou de suivre une formation en langue française dans les domaines suivants :

Régime professionnel:

Apprentissage CATP

Boucher-charcutier, boulanger-pâtissier, coiffeur, cuisinier, installateur de chauffage, installateur sanitaire, mécanicien d'autos, métiers de la mode, métiers de l'électricité, serveur de restaurant, traiteur, vendeur qualifié

Apprentissage CCM

Coiffeur

Apprentissage CITP

Mécanicien d'autos, installateur de chauffage, installateur sanitaire, électricien

Régime de formation du technicien:

Division administrative et commerciale

Division électrotechnique

Régime technique:

Division administrative et commerciale

Division technique générale

## 2.2.4 Les traductions de matériel didactique

Des manuels en langue allemande, utilisés dans les cours de formation professionnelle des installateurs, ont été traduits en français.

Dans ce contexte et en vue de faire avancer l'élargissement de l'offre de formations professionnelles à langue véhiculaire française, le Ministère de l'Education a reçu, du 19-21 novembre, la visite des représentants de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF), du Groupe romand d'experts pour les moyens d'enseignement (GREME) et des éditions LEP.

Lors de réunions avec des représentants du Ministère et du Service de la Formation professionnelle, des Directions des lycées techniques, des Commissions nationales des programmes et des Chambres professionnelles, les modalités d'une coopération plus approfondie ont été discutées, notamment en ce qui concerne la réalisation de manuels en langue française pour la formation professionnelle.

## 2.2.5 L'enseignement de l'allemand comme langue étrangère dans l'enseignement secondaire

Au Lycée classique de Diekirch, une classe de 7<sup>e</sup> d'orientation avec un enseignement de l'allemand comme langue étrangère a été offerte à l'intention des élèves ayant un très bon niveau en français et en calcul, mais avec certaines lacunes en allemand.

## 2.2.6 Les cours en langue maternelle italienne et portugaise

En vue d'informer les parents italiens et portugais sur les cours intégrés en langue maternelle un dépliant d'information a été élaboré et diffusé en mai 2002 (apprenons ensemble - impariamo insieme - aprendamos juntos).

Le Service de scolarisation des élèves étrangers a pris les initiatives suivantes pour favoriser l'intégration dans l'école luxembourgeoise des nouveaux enseignants portugais, sélectionnés par le Ministère de l'Education du Portugal:

- une journée d'information et d'accueil
- un système de tutorat par les enseignants portugais ayant une expérience de plusieurs années dans l'école luxembourgeoise
- différentes formations (éveil aux sciences, histoire, visites d'études).

## 2.2.7 L'intervenant lusophone dans les classes préscolaires

Dans le cadre de la lettre circulaire de printemps de 2002/03, il est précisé que dans les classes préscolaires à forte proportion d'enfants portugais, il peut être fait appel à un intervenant lusophone pour une collaboration régulière de quelques heures par semaine dans la classe, en vue de favoriser l'intégration de ces enfants. Jusqu'à ce jour aucune commune ne s'est engagée dans ce projet.

## 2.2.8 L'éducation interculturelle

En mars 2002, le coffret pédagogique "Dat sinn ech", projet d'éducation interculturelle et sociale élaboré en collaboration avec les Pays-Bas (Anne Frank Haus), le Danemark et l'Allemagne, a été fourni à toutes les écoles préscolaires et aux premières et deuxièmes années d'études, ainsi qu'aux crèches et foyers de jour.

## 2.2.9 La scolarisation des enfants de demandeurs d'asile

Comme au cours des années précédentes, le Ministère de l'Education a accordé une aide financière aux communes scolarisant des enfants de demandeurs d'asile (200 € par enfant/an).

L'offre de médiation interculturelle a été maintenue. 4 médiateurs interculturels ont travaillé à plein temps, un médiateur à mi-temps dans les écoles et les foyers de demandeurs d'asile.

Malgré une légère diminution du nombre d'enfants de demandeurs d'asile dans nos classes, les demandes pour une intervention des médiateurs interculturels n'ont pas diminué.

En 2002 le ministère de l'éducation nationale a scolarisé 1699 enfants de demandeurs d'asile

	1999/2000	2001/2002
préscolaire	295	317
primaire	621	642
secondaire		16
secondaire technique	547	387
Total	1463	1362
CNFPC	93	101
CLL	263	236
Total	356	337
Total global	1819	1699

## 2.3 Les classes d'intégration

Les classes d'intégration permettent de prendre en charge des enfants en difficulté sans qu'il soit nécessaire de les dans un institut spécialisé de l'éducation différenciée. Elles sont organisées dans les grands centres scolaires. L'enseignement y est assuré par branches entières pour les élèves qui éprouvent trop de difficultés à suivre cette ou ces disciplines dans leur classe régulière. L'évaluation dans cette branche se fait également dans la classe d'intégration. Toutefois, chaque élève reste inscrit dans une classe régulière appelée classe d'attache. Des classes de ce type fonctionnent dans presque toutes les grandes communes.

## 2.4 Les mesures en faveur des enfants atteints de déficience d'attention (syndrome ADS)

Publication d'un CD-Rom du service de consultation et d'aide psychomotrice (SCAP) au sujet de la prise en charge des élèves à déficit attentionnel avec ou sans hyperactivité à l'adresse des enseignants et des parents concernés.

## 2.5 Les classes à enseignement fondamental

Confrontés à la problématique d'élèves en grandes difficultés qui sont orientés vers l'enseignement préparatoire avec un niveau de connaissances correspondant en moyenne à celui d'une 4<sup>e</sup> année d'études primaires, plusieurs lycées offrant le régime préparatoire ont pris des initiatives pour mieux accompagner ce type d'élèves. Sur base d'une première version provisoire un « Plan cadre pour classes à enseignement fondamental » a été élaboré. Ce plan cadre a été expérimenté dans dix-huit classes réparties sur huit lycées.

Les objectifs généraux sont de valoriser ces élèves marqués par des échecs successifs, en leur permettant d'acquérir des compétences relationnelles et de les préparer à la vie active par la maîtrise de savoirs de base et de compétences pré-professionnelles. Le nombre des enseignants intervenant dans la classe est réduit ; un enseignant intervient comme personne de référence.

Une évaluation externe du projet a mis en évidence l'utilité et l'importance du projet. Les enseignants ont pu constater que les élèves sont de nouveau motivés à travailler ; le taux d'absence de ces élèves a fortement baissé.

## 2.6 Le projet « 9<sup>e</sup> insertion socioprofessionnelle »

Les élèves très faibles, qui sont en fin de scolarité obligatoire, sont suivis au Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher de manière très individualisée par une équipe composée d'enseignants et d'une éducatrice. Cette équipe accompagne les élèves dans leur projet personnel et dans leur recherche de stages. Les contacts avec les patrons sont facilités et l'encadrement renforcé leur permet de développer plus de confiance en soi et dans le monde des adultes afin d'augmenter ainsi les chances d'une bonne insertion socioprofessionnelle ultérieure.

## 2.7 La pédagogie de la 2<sup>e</sup> chance

### 2.7.1 Une intervention flexible

La ligne de conduite du Ministère est de développer et d'appuyer les nombreux dispositifs qui existent déjà pour ces jeunes, plutôt que de créer une nouvelle structure de formation. La construction d'une École de la 2<sup>e</sup> chance regroupant dans un établissement ces jeunes en difficulté, n'est donc pas envisagée.

Un groupe interministériel créé en 2001 est chargé de coordonner l'ensemble des mesures d'insertion socio-professionnelle et de qualification de tous les jeunes qui, à la suite d'échecs, sont sortis du



système scolaire sans qualification (Ministère du Travail et de l'Emploi; Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse; Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports).

Un répertoire regroupant la panoplie des initiatives publiques et privées dans l'intérêt des jeunes sans qualification scolaire ou professionnelle et sortis de l'obligation scolaire, donc le véritable public cible de l'École de la deuxième chance, est en élaboration. La contribution du Ministère consiste à soutenir pédagogiquement ces initiatives, afin d'offrir aux exclus de l'école la possibilité de réintégrer une formation grâce à un concept de "pédagogie de la deuxième chance", avec une prise en charge psycho-pédagogique permettant un nouveau départ dans une scolarisation souvent difficile. Dans ce contexte, une enquête sur tous les dispositifs d'insertion des jeunes entre 15 et 30 ans, a été réalisée en 2002 et sera clôturée début 2003.

Un projet pilote européen Leonardo da Vinci "Un modèle pédagogique pour une École de la deuxième chance" a été initié en novembre 2001 par le Ministère. La durée du projet pilote est de trois ans. Il regroupe des partenaires allemand (l'École de la deuxième chance de Cologne), belge, français (dont l'École de la deuxième chance de Marseille) et luxembourgeois. La mission de ce groupe consiste à faire l'inventaire des pratiques pédagogiques destinées à des jeunes en difficultés, de les évaluer et de les échanger entre pays partenaires. Ces travaux sont en cours et les premiers résultats seront disponibles en 2003.

### 2.7.2 L'évaluation du public cible

Le Ministère a fait effectuer en 2002 une enquête concernant le décrochage scolaire dans le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique durant l'année scolaire 1999-2000. Cette étude a montré notamment que durant cette année, sur 935 élèves du régime préparatoire arrivant à la fin de leur scolarité obligatoire de neuf ans, 20 % ont quitté l'école sans certification.

## 2.8 Le Service Education aux Centres Pénitentiaires

Conformément à l'article 17 de la loi portant organisation des centres pénitentiaires, le Ministère a détaché neuf enseignants au Service Education des Centres Pénitentiaires de Schrassig et de Givenich.

La section disciplinaire des mineurs

Le nombre de jeunes placés en SD varie constamment et tout au long de l'année. L'effectif des mineurs placés et présents aux cours de l'année 2002 a varié entre 3 et 16 personnes. Trois jeunes étaient âgés de moins de 15 ans, étaient donc encore soumis à l'obligation scolaire.

Le Service Education a développé un programme fortement individualisé, en tenant compte du niveau scolaire du jeune, de ses capacités intellectuelles, des difficultés psychiques et sociales, des chances de réinsertion rapide dans sa classe d'origine, de ses intérêts...

Dès son arrivée à la SD, le jeune rencontre un enseignant du Service Education. Un bilan scolaire est établi. Sur base de ce bilan, le jeune peut être orienté et conseillé dans le choix de ses cours.

### 2.8.1 Le Centre Pénitentiaire de Schrassig

Les cours du Service Education s'adressent à tout(e)s les détenus condamnés, ainsi qu'aux détenus prévenus autorisés par le juge d'instruction et la direction du CPL.

Les cours sont organisés sur une période d'un semestre et suivent les rythmes scolaires. Le Service Education s'occupe de 70 à 100 apprenants, hommes et femmes.

Le Service Education organise pour l'instant six types de formations :

**Des cours d'enseignement de base :** Apprentissage ou re-apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

**Des classes du lycée technique, y compris les classes du régime préparatoire :** Les cours ont lieu au CPL, les élèves sont inscrits et figurent sur les listes des lycées. Ils reçoivent les mêmes bulletins et certificats que les jeunes qui fréquentent le lycée.

**Des cours en relation avec l'apprentissage :** La partie principale de la formation a lieu à l'atelier avec un contremaître instructeur, certains cours sont assurés par le Service Education. Les apprenants sont tous inscrits dans un lycée.

**Des formations organisées par des institutions externes :** Des enseignants offrent une aide pédagogique aux personnes qui suivent des formations à distance.

**Des cours « ponctuels » :** Ils ont lieu avec les personnes inscrites pour une durée bien définie.

L'offre est vaste : Enseignement des langues luxembourgeoise, française, allemande, anglaise, espagnole, cours d'informatique, différents ateliers artistiques et musicaux...

En moyenne, 80 détenus profitent de cette offre.

**Projets divers :** Théâtre, projet entre-aide, jardinage, formation musicale, soirées cinéma...

## 2.8.2 Le Centre Pénitentiaire de Givenich

Les cours du Service Education s'adressent aux trois catégories de pensionnaires du CPG : Les détenus qui travaillent dans les ateliers CPG, les détenus qui travaillent par le biais de l'association Défi-Job et les personnes qui travaillent en semi-liberté.

En 2002, le service s'est occupé de 40 personnes.

Le Service Education du CPG propose :

Des cours d'enseignement de base : Apprentissage ou re-apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul (atelier de lecture et d'écriture).

La partie théorique des formations accélérées, organisées en étroite coopération avec les ateliers

Des cours qui préparent aux classes du lycée technique (révision du programme de 9<sup>ème</sup>).

Des cours qui accompagnent les détenus inscrits dans des établissements scolaires ou centres de formation (lycée technique, apprentissage, CNFPC).

Les modules du régime préparatoire, qui donnent accès au CITP ; les modules sont certifiés par le LT Joseph Bech de Grevenmacher.

Une assistance pédagogique aux détenus qui suivent des formations à distance (AKAD, CNED, Fernuniversität Hagen, ...).

Des cours d'accompagnement visant les examens de la Chambre des Employés Privés.

Des programmes individuels en coopération avec le SPSE (langues, raisonnement logique, informatique, rythmique et aide à l'emploi).

Des formations en coopération avec l'association Défi-Job.

Début mars 2002, le projet nommé FORTRAN (Formation Travail dans la Nature) a été lancé au sein du CPG.

En effet, de multiples études ont démontré que le travail en contact avec la nature, plantes et animaux, a une énorme incidence positive sur la personnalité des personnes qui présentent des troubles comportementaux et mentaux.

## 2.9 L'égalité entre femmes et hommes

Les actions réalisées par le ministère dans le domaine de l'égalité des chances entre femmes et hommes se basent sur le « Plan National pour l'Emploi » et sur le « Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Politique d'Egalité des Femmes et des Hommes ». Pour le Ministère il s'agit prioritairement de garantir l'accès des filles et des garçons à une éducation de base, de les guider à travers les différentes offres de formation vers un diplôme national et de les encourager à se former tout au long de la vie.

### 2.9.1 La formation des filles

En 2002, le ministère a poursuivi ses efforts pour établir systématiquement des statistiques ventilées par sexe.

Les statistiques de l'année scolaire 2000/2001 montrent que l'accès des filles aux différents ordres d'enseignement est égal à celui des garçons et que les filles réussissent souvent mieux que les garçons.

Dans l'enseignement primaire ont été accueillis 15 833 (51,3%) garçons et 15 060 (48,7%) filles.

Dans l'enseignement secondaire général, il y a 11,6% plus de filles que de garçons. Dans l'enseignement secondaire technique le nombre de filles est inférieur (4,2%) à celui des garçons.

Sur un total de 1508 redoublements dans l'enseignement primaire pour 2000/2001, la répartition par sexe est la suivante : 39,3% de filles et 60,7% de garçons.

On constate que le taux de réussite des filles dans tous les ordres d'enseignement est supérieur à celui des garçons.

Par contre, les choix scolaires et professionnels des filles et des garçons sont différents.

Les filles sont sur-représentées dans les sections littéraires de l'enseignement général (79% de filles en 4<sup>ième</sup> orientation littéraire) et dans les filières tertiaires de l'enseignement secondaire technique.

Dans l'enseignement secondaire, les filles sont plus nombreuses et sur-représentées dans l'ensemble des sections à orientation littéraire et tout particulièrement dans les sections A1 langues (en 2<sup>ième</sup> 82% de filles) et E arts plastiques (en 2<sup>ième</sup> 79% de filles). Dans les sections à orientation scientifique, l'équilibre entre les sexes persiste plus ou moins dans les sections C (sciences naturelles) et D (économie) mais les filles sont sous-représentées dans la section B ; mathématiques-physique (en 2<sup>ième</sup> 33% de filles).

Dans le régime technique de l'enseignement secondaire technique les filles sont sur-représentées dans la section administrative et commerciale (61% de filles en 10<sup>ième</sup>) et surtout dans la section paramédicale et sociale (83% de filles en 10<sup>ième</sup>). Les garçons prédominent dans la section technique générale (68% de garçons en 10<sup>ième</sup>).

Dans le régime de la formation de technicien, les filles sont sur-représentées dans la division artistique, dans la division administrative et commerciale et dans la division hôtellerie tourisme tandis que les garçons prédominent dans les autres divisions. Dans les divisions électrotechnique, informatique et mécanique, le pourcentage de filles est inférieur à 5 %.

Pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation, le ministère a mis un accent particulier sur la sensibilisation du personnel enseignant et sur la promotion d'une pédagogie différenciée. Dans le cadre de la formation continue du personnel enseignant la « promotion d'une pédagogie différenciée » est une des trois priorités retenues pour le programme de formation de l'année scolaire 2002/2003. Dans ce contexte plusieurs formations concernent plus particulièrement la pédagogie du genre.

### 2.9.2 La formation tout au long de la vie

On peut constater que parallèlement au taux d'emploi féminin croissant, la participation des femmes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie augmente.

Le ministère apporte une attention particulière à la formation des femmes à la recherche d'un emploi et des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi. Dans les formations pour demandeurs d'emploi dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue ont été inscrites en 2002, 567 femmes, ce qui représente 50% du total des inscriptions dans ce domaine.

Par ailleurs, le ministère a établi des conventions de coopération avec les organismes qui dispensent des formations exclusivement pour femmes. Ces conventions prévoient l'approbation des programmes de formation et la certification des formations par le Ministère.

En 2002, une centaine de femmes ont été formées dans les domaines suivants :

- bureautique, formations en applications informatiques, relais socio-culturel, aide médicale
- assistante maternelle, parents de jour, employée de maison
- horticulture et vente de fruits et légumes.

Dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes, le ministère collabore étroitement avec le Ministère de la Promotion Féminine, et avec d'autres organismes et associations qui s'engagent dans la promotion féminine. En 2002, le ministère a soutenu le projet « partageons l'égalité » du Ministère de la Promotion Féminine et a participé au séminaire « femmes et entreprises » initié par l'Union des entreprises luxembourgeoises ainsi qu'au projet « femmes et hommes dans des métiers atypiques » de la Commune de Mamer.

## **2.10 L'information des parents**

### **2.10.1 Les recommandations aux parents des élèves de 1<sup>re</sup> année d'études primaires**

Dans le but d'améliorer la collaboration entre les parents et l'école et de renforcer le respect et la confiance mutuels entre les deux partenaires, le ministre s'est, à l'occasion de la rentrée scolaire 2002, directement adressée aux parents des élèves de la 1<sup>re</sup> année d'études primaires. C'est ainsi que les parents concernés ont été sensibilisés, par le biais d'une lettre rédigée en luxembourgeois, en français et en portugais, à l'importance du soutien parental et aux possibilités d'appuyer efficacement leurs enfants dans leur apprentissage à domicile. Plus particulièrement, les parents ont été invités à assurer aux enfants des conditions propices aux études et à contrôler la régularité et le soin avec lesquels ils réalisent leurs devoirs à domicile. Il leur a également été recommandé de soutenir la démarche de l'école en accordant une importance particulière aux règles de conduite indispensables pour la vie à l'école et dans la société (respect, ponctualité, politesse...).

### **2.10.2 L'information des parents des élèves de 6e primaire**

Au cours du mois de novembre 10 réunions d'information régionales ont été organisées à l'intention des parents des élèves qui se préparent à passer à l'enseignement postprimaire. Le ministre accompagné des collaborateurs du service de l'enseignement primaire et du service de l'enseignement postprimaire ainsi que de l'inspecteur du ressort informait les parents sur les modalités du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire et sur les principaux aspects et finalités de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique.

### **2.10.3 L'information et la sensibilisation des parents étrangers**

Le comité de suivi pour la mise en pratique de la motion de la Chambre des Députés a eu plusieurs réunions avec les représentants des parents d'élèves portugais et capverdiens.

En mai 2002, le Ministre de l'Education a invité les parents d'élèves capverdiens à une réunion d'information et d'échange sur l'école luxembourgeoise. L'Organisation capverdienne du Luxembourg a collaboré activement à la préparation et à la conduite de la réunion.

Une documentation a été transmise aux parents, notamment une liste des services à contacter en cas de problèmes, ainsi qu'une liste de personnes de contact dans les différents services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des lycées.

280 personnes d'origine capverdienne ont participé à cette réunion. Une psychologue du CPOS, parlant le portugais s'est adressée aux participants. Par la suite, le CPOS a constaté une augmentation sensible des demandes d'information et de consultation de la part des familles capverdiennes et portugaises (50 entretiens de juin à décembre).

## 3 LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### 3.1 La planification des besoins en personnel enseignant

#### 3.1.1 Enseignement primaire

Les dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire prévoient que les besoins en personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire sont « fixés sur la base d'une planification pluriannuelle ».

Une commission permanente d'experts chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant a été instituée par arrêté ministériel du 21 février 2000, puis modifiée par arrêté ministériel du 15 décembre 2000.

Les travaux en vue d'une planification des besoins en personnel enseignant, commencés en 2001, ont été poursuivis et ont conduit en 2002 à l'adoption d'un modèle de calcul permettant d'évaluer le nombre des élèves et des classes de l'enseignement primaire et de prévoir la création de 53 classes supplémentaires. Le même modèle sera appliqué à partir de 2003 à l'éducation préscolaire.

#### 3.1.2 Enseignement postprimaire

La loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a créé une commission permanente d'experts et l'a chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et de soumettre chaque année au Ministre de l'Éducation Nationale un rapport sur les besoins actuels et prévisibles pour des périodes quinquennales.

Le rapport de planification a été présenté au Ministre de l'Éducation Nationale en juillet 2001. Le Gouvernement en conseil a arrêté le 27 juillet 2001, conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1980, le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2001/2002 à 2005/2006 :

Année scolaire 2001/2002	165 postes
Année scolaire 2002/2003	170 postes
Année scolaire 2003/2004	175 postes
Année scolaire 2004/2005	180 postes
Année scolaire 2005/2006	185 postes

soit un total de 875 admissions au stage possibles pour la période quinquennale de référence.

### 3.2 Le recrutement

L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur.

Afin de garantir la transparence de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur, le Ministère a organisé deux réunions d'information à l'intention des candidats de l'éducation préscolaire et des candidats de l'enseignement primaire, qui ont eu lieu le 12 janvier 2002. Les candidats ont été informés sur la législation afférente, les modalités du concours et les contenus des épreuves préliminaires et des épreuves de classement.

### 3.2.1 Éducation préscolaire

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire, 48 sur 52 candidats inscrits ont réussi.

Dans les épreuves préliminaires, 19 candidats avaient échoué, 2 candidats s'étaient retirés avant les épreuves.

### 3.2.2 Enseignement primaire

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement primaire, 171 sur 193 candidats inscrits ont réussi. Lors des épreuves préliminaires, 7 candidats avaient échoué, 1 candidat s'était retiré avant les épreuves.

### 3.2.3 L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement postprimaire

La documentation mise à la disposition des candidats comprend notamment des explications détaillées concernant les modalités du concours, le programme des épreuves, les questionnaires utilisés à l'occasion des épreuves linguistiques et des épreuves dans les différentes spécialités des années précédentes.

Des réunions d'information ont également été organisées par les présidents des différents jurys à l'intention de tous les candidats admis à se présenter aux examens-concours de recrutement.

Il faut relever qu'en 2002 le ministère a pu organiser pour la première fois, grâce à une modification de la législation afférente, une seconde session des examens concours de recrutement au printemps 2002, de sorte qu'aux 102 nouveaux stagiaires admis au stage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 sont venus s'ajouter 28 stagiaires qui ont commencé leur formation pédagogique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

En effet, le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a été modifié le 14 août 2001 afin de permettre l'organisation d'une deuxième session des examens-concours de recrutement entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai de chaque année. Cette deuxième session est plus spécialement destinée à pourvoir les postes restés vacants à l'issue de la 1<sup>re</sup> session organisée entre le 15 septembre et le 31 décembre de l'année précédente.

Les résultats des deux sessions des examens-concours de recrutement de l'année scolaire 2001/2002 se présentent donc comme suit :

		Admis		TOTAL
		1re sess.	2e sess.	
Carrière du maître d'enseignement technique (E2)				
spécialité:	boulangier-pâtissier-confiseur	2		2
spécialité:	Couture	1		1
spécialité:	coiffure	0		0
spécialité:	Peinture	1		1
spécialité:	électrotechnique	3		3
spécialité:	métiers du métal	1		1
spécialité:	métiers du bois	2		2
Carrière du maître de cours spéciaux (E3ter)				
spécialité:	secrétariat	1	2	3
spécialité :	design graphique		1	1
Carrière du professeur d'enseignement technique( E5)				
spécialité:	enseignement pour professions de santé	1	1	2
Carrière du professeur ingénieur (E7)				
spécialité :	agronomie	1		1

spécialité:	électrotechnique	6		6
spécialité:	génie civil	1		1
spécialité:	mécanique	3		3
spécialité:	horticulture	2		2
Carrière du professeur de sciences de l'EST (E7)				
spécialité:	informatique	3	3	6
spécialité:	enseignement pour professions de santé	1	1	2
spécialité:	zootecnikue	1		1
Carrière du professeur de lettres/ de sciences de l'ES (E7)				
spécialité:	français	11	6	17
spécialité:	allemand	7	2	9
spécialité:	anglais	10		10
spécialité:	lettres classiques-latin	0		0
spécialité:	histoire	5		5
spécialité:	géographie	1		1
spécialité:	mathématiques	4	3	7
spécialité:	chimie	4		4
spécialité:	biologie	4		4
spécialité:	physique	5		5
Carrière du professeur de sciences économiques et sociales (E7)		4	8	12
Carrière du professeur d'éducation artistique (E7)		8		8
Carrière du professeur d'éducation musicale (E7)		1		1
Carrière du professeur d'éducation physique (E7)		8	1	9
		102	28	130
Postes autorisés selon plan de recrutement		145		

On constate donc que sur le volume total de 145 postes retenus par le plan de recrutement du 7 août 2001 pour les carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, 130 postes ont pu être effectivement occupés, soit un taux d'occupation de près de 90 %. Ce même taux oscillait autour de 80.00 % pendant les années précédentes et était même descendu à 72.80 % en 1998/1999.

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration du recrutement décrite ci-dessus, la pénurie d'enseignants qualifiés reste prononcée dans les mathématiques et l'informatique, que dans les langues vivantes l'offre et la demande tendent lentement à s'équilibrer alors qu'il y a pléthore en biologie, chimie, histoire et physique.

### 3.2.4 Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

Le plan de recrutement avait prévu l'engagement de 20 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire à partir de l'année scolaire 2002/2003. A la suite de l'appel aux candidatures publié au printemps 2002, 16 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire ont finalement pu être recrutés, soit un taux d'occupation de 80 %.

Eu égard au nombre important de chargés d'éducation à durée déterminée occupés dans les classes du régime préparatoire, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté seront poursuivis, plus particulièrement sur le plan de l'information des candidats au concours de recrutement pour les fonctions d'instituteur.

### 3.2.5 Les campagnes d'information pour le recrutement d'enseignants

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel le ministère continue de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Journée nationale de l'étudiant organisée par l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois (ACEL) ainsi qu'à la Foire des Etudes et Formations,

organisée annuellement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Lors de ces manifestations, des dossiers « carrières » informant à la fois sur les voies de formation et sur les perspectives de carrière, élaborés ensemble avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (Cedies) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont distribués au public intéressé.

### 3.3 Le personnel de l'enseignement primaire

#### 3.3.1 Les effectifs

Pendant l'année scolaire 2001/2002, le personnel enseignant suivant était en service dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire:

	Précolaire	Primaire	TOTAL
Enseignants brevetés	795	2274	3069
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché *	0	260	260
Total	795	2534	3329

\* en outre, 120 personnes ont assuré des remplacements temporaires en 2001/2002

A la rentrée scolaire de septembre 2002, 192 nouveaux instituteurs ont commencé leur service, dont 150 dans l'enseignement primaire et 42 dans l'éducation préscolaire.

Dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, la part des agents féminins dépasse 70 % de l'effectif total.

#### 3.3.2 Les chargés de cours

Un certain nombre des chargés de cours à tâche complète ou partielle, engagés à durée indéterminée ou déterminée, étaient rémunérés par l'Etat jusqu'au 15 septembre 2001. Suite à plusieurs jugements et arrêts des juridictions administratives, la gestion ainsi que le service des rémunérations des chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été totalement repris par les différentes administrations communales concernées à partir de la rentrée scolaire 2001/2002.

L'Etat rembourse aux communes la part des rémunérations qui lui incombe, à savoir 2/3 pour l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire et 4/5 pour l'enseignement spécial.

#### 3.3.3 La création d'une réserve de suppléants

La loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire a fixé les modalités de formation offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et a créé une réserve de suppléants destinée à assurer les remplacements dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire.

Les membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991, détenteurs du certificat de remplacement, ont été repris dans la réserve de suppléants.

La loi du 25 juillet 2002 a également fixé l'ordre de priorité lors des vacances de postes d'instituteurs, auquel les conseils communaux sont tenus de se conformer lors du vote sur l'occupation des postes.

Dès le mois de novembre 2002, la première formation pour chargés de cours a pu être offerte à 100 candidats, dont 80 pour l'enseignement primaire et 20 pour l'enseignement préscolaire. Les cours ont



lieu au Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg pendant les après-midi du mardi et du jeudi ; ils sont principalement assurés par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

### 3.4 Le personnel de l'Éducation différenciée

direction	3
éducateurs gradués	59
éducateurs gradués à durée déterminée	39
éducateurs	54
éducateurs à durée déterminée	26
éducateurs-instructeurs	14
instituteurs	34
instituteurs d'enseignement logopédique	3
instructeur de natation	1
pédagogues diplômés	3
pédagogues diplômés à durée déterminée	24
professeurs d'enseignement logopédique	26
professions de santé	25
professions de santé à durée déterminée	26
psychologues diplômés	22
psychologues diplômés à durée déterminée	12
chargés de cours à durée déterminée	12
personnel administratif	9
personnel technique	85

### 3.5 Le personnel de l'enseignement postprimaire

Pendant l'année scolaire 2001/2002, le personnel enseignant des lycées et lycées techniques se composait comme suit :

Statut	Total
Membres des directions	64
Enseignants - titulaires	2151
Candidats – enseignants	158
Stagiaires - enseignants	246
Chargés de cours, chargés d'éducation à durée indéterminée	228
Chargés d'éducation à durée déterminée	330
Experts-vacataires	29
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	191
Fonctionnaires de la carrière du rédacteur détachés de l'administration gouvernementale	18
Employés administratifs et techniques	82
Ouvriers à tâche complète ou partielle	384
<b>TOTAL</b>	<b>3863</b>

Les agents féminins représentent environ 40 % de cet effectif.

Par ailleurs, il faut signaler que 102 nouveaux stagiaires ont été admis au stage pédagogique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. En outre, 16 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire ont été nommés dans le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique à la rentrée 2002/2003.

Comme les années précédentes, il faut encore constater que l'engagement de chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle ne s'est pas ralenti; en effet, l'augmentation constante du nombre des élèves engendre non seulement une augmentation du nombre des cours à prester, mais également des besoins croissants pour le service de surveillance et les autres activités périscolaires. Faute de candidats se classant en nombre suffisant aux examens-concours de recrutement, du moins dans un certain nombre de disciplines, les besoins résultant de l'organisation

scolaire ne peuvent à l'heure actuelle être satisfaits que par un recrutement accru de chargés d'éducation à durée déterminée.

## 4 LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS

### 4.1 Le budget de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports dans le contexte du budget de l'État

En 2003, les crédits de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports augmentent de 8,72% par rapport à l'exercice 2002 et dépassent ainsi la progression de 5,84% affichée pour l'ensemble des dépenses de l'État.

Le budget de l'Éducation nationale par rapport aux dépenses totales de l'État (en euro)				
2001 Compte provisoire	Variation 2001 à 2002 (%)	2002 Budget	Variation 2002 à 2003 (%)	2003 Budget
Totaux des dépenses de l'État (dépenses courantes et dépenses en capital)				
5.706.960.165	5,12	5.999.053.051	5,84	6.349.169.821
Dépenses courantes et en capital du Ministère				
584.101.967	9,07	637.074.734	8,72	692.657.958
Pourcentage des dépenses du département par rapport au total des dépenses de l'État				
10,23		10,62		10,91

### 4.2 Analyse des crédits en fonction de leur affectation

Classées dans l'ordre décroissant de leur part au budget de l'exercice 2003, les différentes catégories de dépenses se présentent comme suit:

Classement des crédits dans l'ordre décroissant de leur part au budget 2003	
	Budget 2003 Part en %
Traitements des fonctionnaires	63,74
Indemnités des employés	6,80
Frais d'exploitation courants	5,30
Transferts à l'enseignement privé	4,55
Transferts aux administrations publiques locales	3,45
Dotations de fonds de réserve	3,03
Salaires des ouvriers	2,43
Transferts aux administrations privées et aux ménages	2,22
Leçons supplémentaires	2,20
Transferts aux entreprises	2,08
Indemnités pour services de tiers	1,53
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	1,32
Indemnités pour services extraordinaires	0,61
Transferts à l'administration centrale	0,33
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	0,22
Frais de route et de séjour	0,15
Transferts à l'étranger	0,02
Indemnités d'habillement	0,02
Total %:	100,00

## 5 LES INFRASTRUCTURES

### 5.1 Le plan directeur sectoriel lycées

Le groupe de travail institué par l'arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> avril 2000 a soumis en octobre 2002 le rapport final. En décembre 2002, le Conseil de Gouvernement a approuvé le rapport.

Les principales conclusions du plan sont les suivantes :

- découpage de l'espace scolaire en 4 pôles
- principe de l'inscription prioritaire pour les élèves de 7<sup>e</sup>
- définition des sites pour les trois nouveaux lycées
- élaboration des programmes de construction pour les sites Redange et Junglinster.

La finalisation du projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan sectoriel est entamée. La standardisation des bâtiments scolaires sera terminée sous peu. Elle permettra d'accélérer le temps de planification des nouveaux lycées. Elle consiste en une définition standard des espaces scolaires et des programmes de construction de la part du ministère de l'éducation nationale et d'une standardisation technique des bâtiments de la part de l'administration des bâtiments publics.

### 5.2 Les constructions scolaires

#### 5.2.1 Etat d'avancement des projets

Etablissement	Etat d'avancement
LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH	Le bâtiment scientifique a ouvert ses portes en janvier 2001. La mise en service de l'entièreté de l'ancien bâtiment dépendra du délogement de l'internat. Une loi concernant un dépassement des budgets a été votée par la Chambre des Députés.
LYCEE DE GARÇONS LUXEMBOURG	Le projet est terminé à l'exception de la scène pour la salle des fêtes et de l'aménagement de la place Auguste Laurent. Le nombre d'élèves inscrits doit être réduit pour pouvoir enlever les pavillons provisoires. La moitié des pavillons est vidée.
LYCEE CLASSIQUE D'ECHTERNACH	La remise en état et l'agrandissement sont en cours. Les infrastructures d'accueil sont en fonction.
LYCEE DU NORD WILTZ	Une partie de la phase 1 des constructions est en fonction. Les niveaux -1 et -2 qui contiennent des salles de classes sont en fonction. Les niveaux -3 et -4 qui contiennent les ateliers, sont opérationnels depuis la rentrée 2001/02. Pour la phase 2 qui contient des ateliers, les infrastructures sportives, la piscine, les structures d'accueil et les quais d'autobus, La loi afférente a été votée.
LYCEE TECHNIQUE MICHEL LUCIUS	La remise en état de la salle des fêtes était terminée pour le début des examens. Les travaux d'agrandissement et de réfection de l'aile désaffectée sont en phase de projet.
LYCEE MAMER	En voie de construction. Ouverture le 15 septembre 2003. L'intégration de la section bâtiment dans le projet est terminée. Un parking supplémentaire pour visiteurs est en construction.
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE à Raemerich	L'aile des ateliers fonctionne, à côté du CNFPC à Raemerich, depuis la rentrée scolaire 2000/2001. Les problèmes d'acquisition de terrains et d'autorisation de voirie ont été résolus. Le chantier de construction d'un nouveau bâtiment est en cours.
LYCEE TECHNIQUE JOSEPH BECH	Les travaux avancent bien. Le nouveau bâtiment est occupé depuis la rentrée scolaire 2002-2003.

	Le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment est en cours.
LYCEE TECHNIQUE NIC. BIEVER (Extension)	Les travaux de mise en place d'infrastructures provisoires sont terminés. Les classes ont emménagé dans ces locaux. Les travaux de réaménagement sont en cours. Un parking provisoire pour les enseignants est aménagé.
INTERNAT PUBLIC A DIEKIRCH	Les travaux sont en cours.
LYCÉE TECHNIQUE DE LALLANGE	Le projet de construction a été retravaillé suite au vote de la loi créant le lycée de Lallange. Il pourra être déposé sous peu.
LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE	Les infrastructures provisoires sont fonctionnelles depuis décembre 2002. La plupart des classes qui se trouvaient au Lycée Aline Mayrisch ont été transférées dans ces infrastructures. Les travaux de conception de l'agrandissement du Lycée ne peuvent démarrer qu'après l'accord trouvé avec le propriétaire du terrain.

### 5.2.2 Projets préparés

Afin suivre les besoins croissants en infrastructures scolaires dans l'enseignement post-primaire, les programmes de construction suivants ont été finalisés au cours de l'année 2002.

Par ordre chronologique :

la construction d'une 2<sup>e</sup> Ecole Européenne en vue de l'agrandissement de la Communauté Européenne,

la construction d'une annexe pour le Lycée technique du Centre sur un site unique à Dommeldange, afin de regrouper les différentes annexes,

le réaménagement et l'agrandissement des bâtiments du Lycée technique de Lallange,

la construction d'un Centre d'Education différenciée à Betzdorf,

la réalisation d'un bureau régional à Wiltz, à Differdange

la construction d'un Lycée à Redange/Attert,

la réalisation d'un nouveau Centre d'Education différenciée à Differdange,

la réalisation d'infrastructures pour le Lycée Vauban,

la construction d'un internat pour le Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch,

la construction et l'agrandissement du Lycée Hubert Clément sur un nouveau site à Esch-sur-Alzette,

l'agrandissement et la sécurisation des ateliers du Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch,

la construction d'infrastructures provisoires pour la 2<sup>e</sup> Ecole Européenne.

### 5.2.3 Projets en préparation

Les programmes de construction suivants sont en préparation :

la construction d'un lycée technique à Junglinster pour agrandir les capacités du pôle d'enseignement Est,

la construction d'un lycée technique sur les friches de Belval-Ouest pour augmenter les capacités au pôle d'enseignement Sud,

la construction d'une annexe pour le Lycée technique d'Ettelbrück, qui regroupera les infrastructures provisoires et développera la capacité d'accueil,

la construction d'un Lycée pour Professions de Santé à Ettelbrück, qui remplacera les structures provisoires à Warken et accroîtra la capacité d'accueil,

la réhabilitation du Lycée technique Agricole.

#### 5.2.4 Le Campus Geesseknäppchen

Le Service des Constructions, Equipements et Restaurants Scolaires du ministère gère les parties communes du Campus Scolaire Geesseknäppchen avec entre autres la piscine et le Forum.

Il a coordonné l'horaire d'occupation de la piscine par les établissements scolaires et la Fédération de Natation. De même que l'horaire d'occupation des salles du Forum par les établissements scolaires, les groupes de théâtre, ainsi que par des conférences et la formation continue des enseignants.

Total des journées occupées:	314 journées
Double occupation:	53 journées
Triple occupation:	21 journées
Quadruple occupation :	5 journées.

### 5.3 Les équipements scolaires

Les procédures des fiches d'acquisition furent simplifiées. Grâce à l'augmentation substantielle des crédits relatifs aux acquisitions d'équipements spéciaux, le Ministère a pu faire face à 86 % des demandes des établissements scolaires.

### 5.4 Le service de la restauration scolaire

L'attribution des prestataires pour les restaurants sous régie privée a été renouvelée par le biais de soumissions publiques. Chaque établissement postprimaire constitue un lot pour garantir une plus grande indépendance et une meilleure adaptation aux spécificités des sites.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements scolaires, l'intégration des restaurants scolaires sous régie directe dans l'administration de l'établissement scolaire est en cours.

Statistiques de fréquentation de la restauration scolaire pour les années scolaires 2000 / 2002			
Etablissement scolaire	Nbre menus 2000/2001	Variation en %	Nbre menus 2001/2002
Lycée Technique Nic Bieber	9.744	151,97	24.552
Lycée de Garçons Esch	21.381	45,39	31.085
Lycée Hubert Clement	27.285	20,10	32.768
Lycée Technique Esch	12.507	22,32	15.298
Lycée Technique Mathias Adam	5.565	67,31	9.311
EDIFF Esch/Alzette	6.300	2,87	6.481
International School Luxembourg	19.745	58,40	31.277
Lycée de Garçons Luxembourg	16.404	6,68	17.500
Lycée Technique des Arts et Métiers	24.294	23,53	30.010
Centre de Langues	2.898	341,72	12.801
Ecole française	36.771	13,03	41.561
Ecole Francophone et EDIFF Walferdange	25.737	10,67	28.482
Lycée Technique Joseph Bech	2.766	263,02	10.041
Lycée Classique Echternach	7.018	-13,34	6.082
Lycée Classique Diekirch	27.431	-4,69	26.145
Lycée Technique Ettelbruck	9.438	159,08	24.452
Lycée Aline Mayrisch	2.625	-100,00	0
Athénée	17.112	34,17	22.959
Lycée Michel Rodange	11.252	-58,50	4.670
Lycée Technique Ecole de Commerce et de gestion	4.375	-87,45	549
Centre National de la Formation Professionnelle Continue	12.163	29,49	15.750
Lycée Technique du Centre	16.029	-27,51	11.619
Lycée Technique Michel Lucius	15.209	46,31	22.252
Lycée Vauban	12.399	19,49	14.816
Lycée Robert Schuman	17.057	43,88	24.541
Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	16.319	8,60	17.722
EDIFF-Clervaux	4.871	-17,90	3.999
EDIFF-Warken	7.330	12,16	8.221
EDIFF-Roeser	1.115	-26,64	818
EDIFF-Echternach	680	175,00	1.870
Lycée du Nord	12.864	6,64	13.718
Centre pour enfants autistes	2.967	13,45	3.366
Ecole Waldorf	8.186	-19,96	6.552
FORUM	95.785	-5,62	90.405
	513.622	19,08	611.673

## **6 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**

### **6.1 La révision de la loi scolaire de 1912**

Le Ministère a finalisé l'assemblage des dispositions législatives et des textes en vue de la révision complète de la loi scolaire de 1912. Les travaux préparatifs ont été réalisés par un groupe de travail restreint du ministère qui a ensuite soumis ses conclusions à un groupe d'accompagnement constitué à cet effet en vue d'une concertation approfondie avec les partenaires scolaires. Au cours de l'année 2002, huit réunions ont eu lieu avec le groupe d'accompagnement. Finalement un document d'orientation pour être soumis pour avis à la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de la Chambre des Députés.

### **6.2 La création d'une réserve de suppléants (voir 3.3.3)**

### **6.3 Le passage des instituteurs de l'éducation préscolaire à l'enseignement primaire**

La loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire modifie et facilite les dispositions suivant lesquelles les instituteurs de l'éducation préscolaire peuvent obtenir le certificat d'études pédagogiques, option enseignement primaire et vice-versa.

Grâce à cette mesure il est envisageable qu'un certain nombre d'institutrices et d'instituteurs de l'éducation préscolaire passent dans l'enseignement primaire, ce qui contribue à réduire la pénurie d'enseignants brevetés dans l'enseignement primaire, d'autant plus que la pénurie dans l'éducation préscolaire est pratiquement absorbée.

### **6.4 Les bureaux régionaux de l'inspection**

La loi du 30 juillet 2002 est la base légale pour la création d'un bureau national et de bureaux régionaux du Collège des inspecteurs.

Le règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 fixe le nombre des arrondissements d'inspection ainsi que le nombre et les délimitations des bureaux régionaux de l'inspection de l'enseignement primaire.

Un bureau régional est installé dans six régions du Grand-Duché. Les sièges suivants ont été retenus : Bertrange pour le bureau régional Centre, Differdange pour le bureau régional Sud-Ouest, Dudelange pour le bureau régional Sud-Est, Echternach pour le bureau régional Est, Mersch pour le bureau régional Centre/Ouest et Wiltz pour le bureau régional Nord. Les bureaux seront aménagés au cours de l'année 2003.

Les bureaux régionaux qui sont à la disposition des inspecteurs en vue de la gestion des travaux administratifs, de l'information des parents, de l'affectation des membres de la réserve de suppléants, de la centralisation des statistiques, de la gestion des archives et du prêt de documentation pédagogique devront regrouper également, dans la mesure du possible, les services de consultation de l'Éducation différenciée ainsi que les Commissions médico-psycho-pédagogiques régionales.

La loi du 30 juillet 2002 a créé deux postes d'inspecteurs affectés à des missions spécifiques dans le cadre de l'inspection, tandis que le règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 a porté le nombre des arrondissements d'inspection à dix-neuf, ce qui permet une présence plus grande des inspecteurs dans les écoles de leur arrondissement.



## 6.5 L'éducation préscolaire

L'éducation précoce fait partie intégrante de l'éducation préscolaire. Il y a une continuité pédagogique entre les groupes de l'éducation précoce et les classes préscolaires, mais l'éducation précoce reste une offre facultative pour les enfants.

Pour l'année scolaire 2001-2002, 70 communes ont offert l'éducation précoce. 2802 enfants soit 50,9% des enfants susceptibles d'être pris en charge à partir de l'âge de trois ans, ont été pris en charge.

Vu l'importance attribuée à l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, des matériels didactiques spécifiques à l'éducation préscolaire ont été élaborés.

Le CD-Rom en langue luxembourgeoise « Klick mam Nick » vise particulièrement le développement des compétences langagières.

L'action « Sproochmapp fir d'Spillschoul-d'Joreszäiten » invite l'enfant à décrire et à commenter les images et scénarios qu'il découvre.

Une farde de 20 fiches "Lëtzebuergesch fir déi Kleng", destinée à l'enseignant (exemples de bonne pratique) a été publiée en septembre 2002. L'édition d'un deuxième set est prévue pour l'été 2003.

Le livre du maître "Lëtzebuergesch an der Spillschoul" a été élaboré en 2002. Le manuel pour l'enseignant comporte un volet théorique ainsi que des exemples de pratique visant la mise en œuvre d'activités langagières systématiques dans les classes préscolaires. Il sera édité et publié au cours de l'année 2003.

La liste du développement des capacités, des connaissances, des attitudes et des compétences de l'enfant dans l'éducation préscolaire a été élaborée en 2002. Elle sera éditée et publiée au cours de l'année 2003. Le recueil fait figure d'instrument d'observation permettant de décrire les connaissances, les capacités, les attitudes et les compétences des enfants ainsi que les progrès individuels réalisés.

## 6.6 Les manuels scolaires (voir 1.2.1)

## 6.7 Les organisations scolaires

Pour l'organisation scolaire, le ministère met à la disposition des communes une base de données accessibles par internet. Cette base « scol@ria » permet d'établir et de transmettre les organisations scolaires. Le système a pu être exploité pour les travaux concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2002/2003. Actuellement 98 communes et syndicats scolaires intercommunaux travaillent avec « scol@ria ».

Le règlement grand-ducal du 29 avril 2002 concernant l'organisation scolaire à établir respectivement par les conseils communaux et par les comités des syndicats scolaires intercommunaux remplace ceux du 12 juin 1919 respectivement du 10 avril 1978 et fixe les modalités d'établissement ainsi que les contenus des organisations scolaires.

## 7 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

### 7.1 La population scolaire

#### 7.1.1 Les effectifs de l'enseignement secondaire (enseignement public & enseignement privé subventionné)

Année	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Effectif total	9471	9641	9859	9942	10180
Variations (en %)		+1,8%	+2,3%	+0,8%	+2,4%

Les voies de formation choisies

a) choix de l'enseignement en classe de 6e:

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
Classique	264	(17,1%)	263	(16,6%)	252	(15,5%)	292	(16,9%)
Moderne	1283	(82,9%)	1320	(83,4%)	1378	(84,5%)	1437	(83,1%)
Total	1547		1583		1630		1729	

b) choix de l'orientation en classe de 4e:

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
Orientation littér.	207	(14,8%)	273	(20,0%)	292	(21,2%)		
Orientation scient.	1188	(85,2%)	1091	(80,0%)	1085	(78,8%)		
Total	1395		1364		1377		1367	

A partir de l'année 2002/03, les orientations sont remplacées par une classe de 4<sup>e</sup>, classe polyvalente (section classique et moderne).

c) choix d'une quatrième langue vivante en 4e:

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
Espagnol	598	(42,9%)	515	(37,8%)	584	(42,4%)		
Italien	250	(17,9%)	266	(19,5%)	233	(16,9%)		
Portugais	9	(0,6%)	7	(0,5%)	0	(0,0%)		
Cours renforcé	538	(38,6%)	576	(42,2%)	560	(40,7%)		
Total	1395		1364		1377		1367	

A partir de l'année 2002/03, les orientations sont remplacées par une classe de 4<sup>e</sup>, classe polyvalente (section classique et moderne), où l'enseignement d'une 4<sup>e</sup> langue n'est plus prévu.

d) choix de la section en classe de 2e:

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
A1	137	(11,6%)	141	(11,7%)	151	(12,8%)	159	12,7%
A2	239	(20,2%)	217	(18,0%)	226	(19,1%)	317	25,3%
B	139	(11,8%)	132	(10,9%)	124	(10,5%)	149	11,9%
C	283	(23,9%)	284	(23,5%)	286	(24,2%)	241	19,2%
D	251	(21,2%)	285	(23,6%)	251	(21,2%)	220	17,5%
E	106	(9,0%)	125	(10,4%)	117	(9,9%)	149	11,9%
F	27	(2,3%)	23	(1,9%)	27	(2,3%)	19	1,5%
Total	1142		1182		1182		1254	

7.1.2 Les effectifs de l'enseignement secondaire technique  
(enseignement public & enseignement privé subventionné)

Cycle inférieur	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Régime préparatoire (modulaire)	2211	2203	2232	2269	2297
7e ST / ST ADAPT	2387	2376	2366	2540	2650
7e d'intégration	54	74	70	54	61
8e théorique	1739	1596	1531	1583	1677
8e polyvalente	698	790	812	723	854
8e d'intégration	29	87	122	139	85
9e théorique	1556	1610	1583	1472	1492
9e polyvalente	809	706	834	809	840
9e pratique	639	576	540	509	540
9e d'intégration	46	116	106	196	141
Total cycle inférieur	10168	10134	10196	10294	10637

Cycles moyen et supérieur	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Régime technique					
Division technique générale	981	975	1008	1002	1036
Division administrative et commerciale	1526	1593	1679	1743	1776
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 <sup>e</sup> / 11 <sup>e</sup> )	697	724	659	613	620
Infirmier + ATM (12 <sup>e</sup> - 14 <sup>e</sup> )	540	559	560	476	407
Educateur (12 <sup>e</sup> - 14 <sup>e</sup> )	336	350	385	489	562
Total régime technique	4080	4201	4291	4323	4401

Régime de la formation de technicien	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Division administrative et commerciale	1038	1067	1225	1252	1415
Division agricole					
section agricole	47	50	52	62	59
section horticole	43	33	32	34	28
section environnement naturel	0	29	44	56	58
Division artistique	267	269	288	272	269
Division chimique	41	35	38	33	40
Division électronique	406	390	354	307	304
Division génie civil	222	210	204	209	201
Division hôtelière et touristique	61	68	74	82	58
Division informatique	169	184	212	285	318
Division mécanique					
section mécanique automobile	39	48	52	48	45
section mécanique générale	100	83	95	92	131
Total formation de technicien	2433	2466	2670	2732	2926

Régime professionnel	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	488	572	629	702	813
Section vente	415	449	447	406	396
Section informatique				36	59
Section décorateur	16	19	16	20	16
Section bureau de voyage	63	68	84	72	66
Section métiers de l'électricité	537	539	494	494	520

Section mécanicien	194	214	227	210	210
Section mécanicien auto	216	219	184	203	188
Section peintre	35	39	44	37	40
Section bâtiment / dess. en bât.	61	58	72	74	69
Section serrurier	35	41	44	35	24
Section installateur chauffage	74	45	68	57	63
Section installateur sanitaire	14	19	26	22	9
Section métiers du bois	128	150	139	143	106
Section métiers de la toiture	23	21	8	22	21
Section habillement	2	3	5	3	2
Section coiffure	183	180	178	177	189
Section boulanger / pâtissier	57	42	44	37	48
Section boucher / charcutier	13	12	11	6	5
Section débosseleur / carrossier	52	62	54	35	50
Section opticien	33	32	27	31	29
Section métiers du livre	45	58	52	42	41
Section cuisinier	76	75	89	73	74
Section garçon / serveuse	8	11	10	7	6
Section traiteur	5	9	10	9	5
Section hôtelier / restaurateur	145	156	171	149	135
Section agricole	41	32	25	23	35
Section horticole	110	110	101	87	82
Section forêt / environnement	25	15	22	32	53
Section machines agricoles	24	24	28	23	24
Section ménagère	99	87	74	69	62
Section aide-soignant	52	85	115	170	204
Section assistant en pharmacie				18	36
Section esthéticienne	18	16	22	15	27
Section mécanicien dentaire	8	10	6	4	4
Section photographe	11	9	7	6	7
Section peintre voiture	8	7	16	11	8
Section tapissier	2	3	2	2	1
Section instructeur auto	16	9	20	4	12
Section instructeur de natation		10	10	20	10
Section sérigraphe	3	0	1	1	1
Section parqueteur				1	1
Divers non répertoriés	20	23	54	3	1
Total CATP	3355	3533	3636	3591	3752

CITP	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Section électricité	57	57	67	84	88
Section mécanique auto	58	56	53	55	64
Section vente alimentation	127	110	96	97	167
Section installateur chauffage	42	42	45	54	59
Section garçon / serveuse	6	5	4	4	14
Section cuisinier	25	20	14	19	36
Section installateur sanitaire	10	6	6	7	13
Section peinture	34	0	0	0	0
Total CITP	359	296	285	320	441

CCM	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Section boulanger	19	16	18	15	22
Section boucher	13	11	8	6	12
Section habillement	1	2	0	2	4
Section coiffure	127	99	99	106	140
Section horticole	58	44	49	58	68
Section carrosserie	47	42	40	40	43
Section peinture	42	65	56	56	67
Section bâtiment	30	24	22	24	24
Section couvreur	16	13	6	12	11
Section tapissier	1	2	1	1	0
Section peintre voiture	14	11	13	14	13
Divers	0	3	1	4	1
Total CCM	368	332	313	338	405
Total régime professionnel	4082	4161	4234	4249	4598

ELEVES DANS L'EST	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Total cycle inférieur	10168	10134	10196	10294	10637
Total régime technique	4080	4201	4291	4323	4401
Total formation de technicien	2433	2466	2670	2732	2926
Total CATP	3355	3533	3636	3591	3752
Total CITP	359	296	285	320	441
Total CCM	368	332	313	338	405
Total EST	20763	20962	21391	21598	22562

Les chiffres pour l'année scolaire 2002/2003 sont les données fournies à la rentrée scolaire.

### 7.1.3 La progression et l'orientation des élèves

L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement post-primaire

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orient.	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublement de la 6e
1998	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1999	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
2000	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2001	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2002	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)

### 7.1.4 Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Résultats

Année	97/98		98/99		99/00		00/01		01/02	
Admis	1032	(85.5%)	971	(87.0%)	959	(86.0%)	1071	(87,9%)	1058	(86,7%)
Refusés	175	(14.5%)	145	(13.0%)	156	(14,0%)	147	(12,1%)	162	(13,3%)
Total	1207		1116		1115		1218		1220	

### Mentions

Année	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Très bien	9,8%	11,4%	11,4%	9,5%	9,2%
Bien	43,6%	49,1%	45,2%	45,7%	47,2%
Assez bien	37,1%	29,4%	32,3%	32,7%	34,3%
Satisfaisant	9,5%	10,1%	11,2%	12,1%	9,4%

### Enseignement secondaire technique

#### Régime technique

### Résultats

Année	97/98		98/99		99/00		00/01		01/02	
Admis	589	(78,0%)	516	(71,5%)	618	(74,8%)	692	(78,7%)	610	(77,8%)
Refusés	166	(22,0%)	206	(28,5%)	208	(25,2%)	187	(21,3%)	174	(22,2%)
Total	755		722		826		879		784	

### Mentions

Année	99/00	00/01	01/02
Très bien	5,5%	6,6%	6,2%
Bien	53,2%	50,9%	52,0%
Assez bien	28,8%	26,5%	26,1%
Satisfaisant	12,5%	16,0%	15,7%

### Régime de technicien

### Résultats

Année	97/98		98/99		99/00		00/01		01/02	
Admis	313	(75,2%)	323	(74,8%)	306	(73,2%)	383	(78,6%)	396	(77,3%)
Refusés	103	(24,8%)	109	(25,2%)	112	(26,8%)	104	(21,4%)	116	(22,7%)
Total	416		432		418		487		512	

### Mentions

Année	99/00	00/01	01/02
Très bien	4,6%	2,9%	2,3%
Bien	44,1%	46,7%	41,2%
Assez bien	31,0%	32,4%	33,3%
Satisfaisant	20,3%	18,0%	23,2%

## 7.2 Les projets pilotes

### 7.2.1 Le projet d'autonomie des lycées et lycées techniques

Le projet d'autonomie porte sur les domaines suivants:

- \* les contenus et les méthodes de l'enseignement;
- \* l'organisation de l'enseignement;
- \* la gestion de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'autonomie les lycées sont autorisés à:

- \* adapter, pour une ou plusieurs classes à l'exception des classes terminales, à raison de dix pour cent du nombre total, le nombre de leçons hebdomadaires réservées aux différentes branches pour autant qu'aucune branche ne soit éliminée de la grille horaire fixée pour la ou les classes en question;

- \* adapter la répartition des leçons d'enseignement sur l'année scolaire;
- \* introduire des mesures d'appui et d'orientation.

La mise en oeuvre pédagogique du projet a lieu dans le cadre d'un crédit d'heures accordé au lycée en fonction du nombre d'élèves.

Pour la gestion des différents domaines du projet, le lycée est autorisé à adjoindre à la gestion de l'enseignement des professeurs qui peuvent bénéficier d'une décharge.

En vue d'assurer la concertation et la participation de tous les partenaires de l'école au projet, les lycées sont autorisés à élargir la composition et les attributions du Conseil d'Education.

Les projets font l'objet d'une évaluation.

Quatre établissements ont participé en 2002 à un projet d'autonomie :

#### **L'Athénée de Luxembourg :**

L'autonomie porte sur l'organisation des cours renforcés, des cours optionnels et l'introduction de cours spéciaux stratégiques en classe de quatrième ainsi que sur la guidance des élèves de certaines classes et le suivi de leurs résultats par les régents de classe.

#### **Le Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette :**

La fonction de régent-tuteur a été créée dans les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. Outre sa tâche de régent, le régent-tuteur doit intensifier les relations avec les élèves de sa classe: il enseigne plusieurs branches et il dispose d'une leçon hebdomadaire faisant partie intégrante de la grille horaire pour un travail informatif et éducatif avec la classe (informations sur les structures de l'EST et les perspectives de formation professionnelle; apprentissage de règles de bonne conduite).

Par ailleurs, en cas de difficultés, les élèves que le conseil de classe a désignés suivent une leçon d'appui soit en allemand, en français ou en mathématique. Cette leçon fait également partie de la grille horaire.

Deux professeurs sont déchargés partiellement de leur tâche pour assurer la coordination de l'action des régents-tuteurs. Les régents-tuteurs suivent une formation en communication relationnelle assurée par l'Institut universitaire technologique de Troyes; le projet est accompagné, pour la mise en place de l'évaluation interne, par l'Institut de recherche pédagogique de Lyon.

#### **Le Lycée Aline Mayrisch :**

L'autonomie pédagogique permet au LAML d'offrir des classes sportives selon un horaire et un programme adaptés.

Dans le cadre de son projet pédagogique, deux actions bénéficient des dispositions d'autonomie :

1. Le "défi" est un programme qui s'étend sur toute l'année scolaire et dont l'objectif est de rendre l'élève autonome et responsable.

Le "défi" a pour but de susciter d'une part la prise d'initiative personnelle et d'autre part la stimulation des relations humaines en misant sur la créativité et la collaboration.

2. L'Espace-Découverte peut, par le biais d'ateliers d'initiation et d'ateliers de perfectionnement approfondir les connaissances des élèves dans des domaines variés.

#### **Le Lycée Technique d'Ettelbruck :**

L'autonomie pédagogique permet d'organiser le tutorat au cycle inférieur à raison d'une heure par semaine.

### **7.2.2 Les commissions nationales**

Le centre de documentation et de formation pour les commissions nationales sera opérationnel au cours de l'année 2003.

Les commissions nationales sont tenues de revoir les programmes et de les rédiger de façon qu'ils définissent clairement les bases incontournables à maîtriser par l'élève admissible à la fin de l'année. Elles sont appelées à préciser les critères d'évaluation pour leur branche.

Des réunions avec tous les présidents des commissions nationales, des concertations entre les différentes commissions nationales ainsi que des concertations entre les commissions nationales des branches principales et les responsables des programmes de l'enseignement primaire ont été organisées.

Les consultations ont été entamées et ont permis l'élaboration d'une proposition d'avant-projet de règlement grand-ducal pour les commissions nationales de l'enseignement secondaire technique.

Nouveaux éléments :

- les commissions des formations techniques et professionnelles et les groupes de travail ad hoc sont prévus par ce texte;
- création d'une commission pour le cycle inférieur;
- regroupement de certaines commissions nationales de branches;
- création, pour chaque commission, d'un bureau qui gère les affaires courantes .

## **7.3 Les réformes de l'enseignement**

### **7.3.1 La réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire**

La loi du 12 juillet 2002 et les règlements grand-ducaux du 30 juillet 2002 portant réforme de la division supérieure ont permis la mise en place de la nouvelle classe de quatrième polyvalente à partir de l'année scolaire 2002/2003. Les programmes de cette classe permettent de consolider les acquis de la division inférieure. Les cours d'initiation aident l'élève à faire son choix de section à la fin de la quatrième. Des groupes de travail au sein des différentes commissions nationales sont chargés d'élaborer les programmes pour les classes du nouveau régime du cycle de spécialisation qui débutera avec l'année scolaire 2003/2004.

La dispense respectivement du cours de formation morale et sociale et du cours d'instruction religieuse et morale n'est plus accordée à partir de l'année scolaire 2002/2003. Les résultats obtenus dans ces branches sont pris en compte pour la promotion.

Le seuil de compensation des notes insuffisantes est relevé de 25 à 27 points (règlement grand-ducal du 20 décembre 2001).

### **7.3.2 La réforme du régime technique de la formation administrative et commerciale**

Les nouvelles classes de 12<sup>e</sup> du cycle supérieur des formations rénovées, section gestion et secrétariat (renommée communication et organisation) ont débuté en septembre 2002. Dans le cadre de la mise en place du projet en classe de 12<sup>e</sup>, quelques 120 enseignants ont été formés dans la gestion de projets.

### **7.3.3 La réforme de la division technique générale**

La nouvelle section informatique a démarré à partir de la rentrée 2002 avec une classe de 12<sup>e</sup> au Lycée technique des Arts et Métiers. La langue anglaise a été rendue obligatoire pour l'ensemble de la formation.

### **7.3.4 La réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique**

Une task force 'cycle inférieur' a été mise en place pour élaborer un projet portant sur l'organisation, la promotion et l'orientation ainsi que les lignes directrices des programmes. Les éléments principaux en sont les suivants :

La réforme des programmes

Les programmes seront divisés en 3 parties, chacune prenant environ le tiers du temps disponible : les exigences minimales : la partie du programme à maîtriser par l'élève. Ces contenus sont définis d'une façon très précise et univoque ;



les contenus obligatoires supplémentaires que tout élève ne doit pas forcément appréhender dans leur totalité. Ce sont les contenus qu'il faut porter à la connaissance des élèves afin qu'ils aient la possibilité de les assimiler. Ces contenus sont déterminants pour l'orientation vers une formation ; les activités au choix du titulaire, proposées par la commission nationale. L'enseignant a à sa disposition le tiers de ses leçons où il peut choisir des activités de répétition, d'approfondissement ou d'application.

#### Évaluation

La promotion est décidée en fonction des exigences minimales ; l'élève qui maîtrise les exigences minimales, obtient une note suffisante.

L'orientation de l'élève se fait en fonction des connaissances qui dépassent les exigences minimales. Pour être admis dans une formation il faut que l'élève obtienne une note élevée dans les branches qui sont fondamentales pour la formation visée.

#### Mise en vigueur

Il est prévu de démarrer le projet, après consultations et en tant que projet pilote, dans certains lycées techniques à partir de la rentrée 2003.

### 7.3.5 L'introduction d'une deuxième session aux examens de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique

En septembre 2002 s'est déroulée la première édition de la deuxième session introduite par les règlements grand-ducaux du 6 avril 2001 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires et des examens de fin d'études du régime technique et de la formation du technicien de l'enseignement secondaire technique et ceux du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves des examens de fin d'études.

Dans l'enseignement secondaire 31 candidats s'étaient inscrits dont 2 ont été admis.

Dans l'enseignement secondaire technique, régime technique 26 candidats s'étaient inscrits dont 5 ont été admis.

Au régime de la formation de technicien 10 candidats s'étaient inscrits dont 6 ont été admis.

## 7.4 La progression et l'orientation des élèves

### 7.4.1 Les certificats de réussite des classes de troisième de l'enseignement secondaire et des classes de onzième de l'enseignement secondaire technique, du régime technique et du régime de la formation de technicien

Depuis la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi, modifiant la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la réforme professionnelle continue, est délivré aux élèves ayant réussi la classe de onzième un certificat de réussite du cycle moyen.

Une certification au niveau de la classe de troisième de l'enseignement secondaire a été introduite par application du règlement grand-ducal du 30 juillet 2002 déterminant les matières obligatoires et les matières à option, la répartition des matières sur les différentes classes ainsi que le nombre des leçons hebdomadaires de chaque cours dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Le certificat de réussite de la classe de troisième certifie à l'élève qu'il a terminé avec succès le programme réglementaire de cinq années d'études secondaires.

Les certificats sont délivrés par le Ministère et y sont enregistrés.

Pour l'année scolaire 2001-2002, 1141 certificats de réussite de la classe de troisième de l'enseignement secondaire ont été délivrés, ce qui représente 89.5 % du total des élèves inscrits en classe de troisième.

Au régime technique de l'enseignement secondaire technique, 793 certificats de réussite de la classe de onzième ont été délivrés, ce qui représente 80.26 % des élèves inscrits en classe de onzième.

Pour le régime de la formation de technicien, 500 certificats de réussite de la classe de onzième ont été délivrés, ce qui représente 72.78 % des élèves inscrits en classe de onzième.

#### 7.4.2 Le passage de la classe de 9<sup>e</sup> à la classe de 10<sup>e</sup>

Une meilleure orientation, ainsi qu'un encadrement plus intensif des élèves au cycle inférieur, visent à améliorer le passage de la classe de 9<sup>e</sup> à la classe de 10<sup>e</sup>. Ce passage est une étape cruciale du parcours scolaire des élèves. Afin de renseigner au mieux les enseignants sur les capacités des élèves, des devoirs en classe communs ont eu lieu en classe de 9<sup>e</sup> théorique et 9<sup>e</sup> polyvalente dans les branches Allemand, Français et Mathématique.

Un avant-projet de règlement grand-ducal concernant les critères de promotion au cycle inférieur, réglant le passage 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup>, a été élaboré.

#### 7.4.3 Les équivalences

Le service de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique a traité un nombre important de demandes de reconnaissance et d'équivalence de diplômes étrangers.

Dans le domaine des professions de santé 1464 dossiers ont pu être finalisés, parmi eux 628 infirmiers, 282 aides-soignants et 162 masseurs-kinésithérapeutes. Ceci représente 24.52% des professionnels de la santé en exercice au début de l'année 2002. Bien que le nombre absolu de demandes soit en légère régression, la complexité des dossiers devient de plus en plus importante.

Pour les professions socio-éducatives 133 requérants surtout originaires de nos pays limitrophes ont demandé et obtenu une équivalence de leur diplôme avec celui de l'éducateur dont 72 allemands et 59 belges.

Au niveau du bac général et du bac technique 549 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation et d'une décision d'équivalence : 265 français, 147 belges, 61 allemands et 76 d'autres pays. Le nombre de requérants originaires de pays tiers externes à la Communauté européenne est en augmentation.

Ont également été traitées un nombre croissant d'équivalences en vue d'une (ré)insertion dans une classe ou une voie de formation du système scolaire luxembourgeois.

Les indications concernant l'évaluation des dossiers quant à la qualification professionnelle en vue d'un emploi au Luxembourg se trouvent dans le chapitre du Service de la Formation Professionnelle.

## 7.5 Les nouvelles formations

### 7.5.1 La section Informatique de la division technique générale

La section nouvellement créée a démarré avec une classe au Lycée technique des Arts et Métiers. Pour la rentrée 2003 des classes supplémentaires sont prévues au Lycée technique d'Esch et au Lycée technique d'Ettelbrück.

### 7.5.2 Le métier de mécatronicien

Un groupe de travail a élaboré le profil professionnel ainsi que le programme de formation d'un nouveau métier, celui du « mécatronicien » un agent qui intervient pour la surveillance et l'entretien des machines . La formation sera sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle au régime professionnel.

## 7.6 Les projets d'établissement

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets continués en 2002, tandis que le tableau suivant décrit les projets de l'année 2002-2003.

LYCÉE	INTITULÉ du PROJET et CONTENU
Lycée de Garçons Esch	Mieux vivre et mieux travailler au lycée : évaluation de la qualité de l'enseignement Diversification des méthodes didactiques, élaboration de projets pédagogiques et de méthodologies de travail qui accroissent l'efficacité de l'enseignement Mise au point d'outils d'évaluation de la qualité de l'enseignement
Lycée Technique de Bonnevoie	Construire et développer des compétences au cycle inférieur Encadrement renforcé des classes du cycle inférieur afin de lutter contre l'échec scolaire Amélioration de la procédure d'orientation des élèves au cycle inférieur Développement de compétences transversales et sociales
Lycée Technique Joseph Bech	Cooltour am LTJB Faire des élèves des acteurs culturels en mettant en œuvre des activités culturelles variées, notamment en coopération avec le « Maacher Kulturhuef » et la ville de Grevenmacher, tout en favorisant la promotion du LTJB dans sa région
Lycée Technique pour Professions de Santé	L'élève, acteur de sa formation Promouvoir le sens de responsabilité et d'autonomie de l'élève par rapport à sa formation, notamment moyennant l'utilisation du CDI et des NTI et la mise en œuvre de projets pédagogiques divers Mise en œuvre d'une politique de qualité : organisation de forums et d'enquêtes en vue de déterminer les domaines d'intervention
Lycée Technique Mathias Adam	M' (à) l'aise à l'école Identification de l'envergure et des causes des malaises à l'école et élaboration de démarches visant à remettre à l'aise les partenaires scolaires dans leurs rôles et responsabilités respectifs Organisation d'un modèle d'encadrement pédagogique renforcé aux classes de 7 <sup>e</sup>
Lycée Technique du Centre	Auto-évaluation du LTC Analyse et évaluation des structures du LTC en vue d'une optimisation des prestations pédagogiques et méthodologiques Amélioration du fonctionnement quotidien de l'école en partant d'une analyse de l'existant

Lycée Technique d'Ettelbrück	<p>PHENIX – Partnership, Health, Environment, Nature, Identity, Exchange</p> <p>Elaboration d'un modèle pédagogique améliorant les chances de départ de tous les élèves du cycle inférieur Encadrement renforcé de toutes les classes du cycle inférieur, perfectionnement du système d'orientation et d'ouverture au monde du travail, mise en œuvre du projet MUS-E dans les classes modulaires</p>
Lycée Technique d'Esch	<p>Pour une meilleure réussite scolaire</p> <p>Amélioration des résultats scolaires au cycle supérieur, notamment par une meilleure organisation du travail et l'utilisation rationnelle du temps Réorganisation de la procédure d'orientation dès la classe de 9<sup>e</sup></p>
Athénée de Luxembourg	<p>L'accompagnement de l'élève dans un projet : un travail d'équipe ? un travail interdisciplinaire ?</p> <p>Compétences clés du personnel enseignant : favoriser le travail en équipes, la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, l'harmonisation des programmes ...</p>
Lycée Aline Mayrisch	<p>FAR - Formation, Action et Recherche dans le cadre du projet éducatif du LAM</p> <p>Compétences clés du personnel enseignant : constitution d'équipes de projet assurant la mise en œuvre d'actions innovantes : ateliers de projet, code de vie, bulletins commentés, conseils de classes, redéfinition des services du SPOS Département de recherche : prise en charge accrue des élèves</p>
Lycée Hubert Clément	<p>Les approches interdisciplinaires Compétences clés du personnel enseignant</p> <p>Travail en équipes, concertations régulières, définition d'approches interdisciplinaires</p>
Lycée Technique Nic Biever	<p>Pour une meilleure orientation</p> <p>Orientation scolaire et professionnelle / compétences clés du personnel enseignant</p> <p>Amélioration de l'orientation au cycle inférieur, concertations et coordination entre les équipes pédagogiques, encadrement et soutien des élèves (tutorat)</p>
Lycée Classique Echternach	<p>TEE – Travaux d'Elèves Encadrés</p> <p>Développement de l'autonomie de travail et des compétences transversales des élèves par le biais de projets pluridisciplinaires allant de la conception à la production achevée</p>

Lycée Classique Diekirch	<p>Le lycée comme lieu d'apprentissage et de vie</p> <p>Initiatives en vue de renforcer la cohérence entre les différents partenaires impliqués et de créer un climat scolaire favorable à des études réussies</p> <p>Constitution d'ateliers s'articulant notamment autour des méthodes d'apprentissage, sciences et linguistique, portes du savoir, lecture, communication, économie et violence.</p>
--------------------------	---

#### Les Nouveaux Projets 2002-2003

LYCÉE	Année en cours/ Durée totale	Intitulé et objectif général du projet
	Début : 2002-03 Fin : 2004-05	
Lycée Technique Agricole	1/3	<p>Elève et déjà entrepreneur</p> <p>L'objectif général du projet est la formation par la mini-entreprise.</p> <p>Groupe cible : les classes du cycle supérieur du LTA.</p>
Lycée Technique d'Esch	1/3	<p>Avanti – Promouvoir une action éducative de qualité</p> <p>Assurer une orientation scolaire et professionnelle qui permette à l'élève de devenir un acteur à part entière d'un processus éducatif dont il est le centre. L'atteinte de cet objectif général oblige à revoir le rôle des enseignants et à susciter chez eux un investissement qui dépasse la simple transmission de connaissances.</p>
Lycée Technique d'Ettelbrück	1/3	<p>Accueil – Accompagnement – Autonomie des élèves</p> <p>L'objectif du projet est d'améliorer la qualité de l'orientation scolaire et professionnelle avec un meilleur accueil et accompagnement des élèves des cycles inférieur et moyen.</p>
Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck	1/3	<p>La démarche qualité à l'école</p> <p>Amélioration de la qualité dans l'enseignement en développant des compétences transversales / esprit d'entreprise (d'initiative).</p> <p>Groupe cible : toute la communauté scolaire du LTHAH.</p>
Lycée Technique Josy Barthel Mamer Préphase 2002-2003 D : 2003-2004 F : 2005-2006	1/3	<p>Je suis donc j'agis</p> <p>Rendre visible l'évolution de chaque élève dans son processus d'apprentissage.</p>
Lycée Technique des Arts et Métiers	1/3	<p>Equipes pédagogiques au cycle moyen</p> <p>Créer dans chaque classe une entité scolaire formée par les enseignants et les élèves avec le but de créer une ambiance de classe favorable au travail régulier et assidu et de motiver les élèves à faire des efforts pour réussir l'année scolaire.</p> <p>Groupe cible : sept classes de 10<sup>e</sup></p>

Lycée Technique du Centre	1/3	<p>La réussite scolaire en classe de 10<sup>e</sup> professionnelle plein temps</p> <p>Diminution des échecs scolaires et réorientation plus performante et plus rapide des élèves de 10<sup>e</sup> plein temps du régime professionnel vers des classes concomitantes apparentées.</p>
---------------------------	-----	--

En ce qui concerne les projets démarrés en septembre 2002, il est à noter que le conseil d'administration du centre de coordination des projets d'établissement a décidé de réduire la durée totale d'un projet de 5 à 3 ans. Ceci afin de permettre un travail plus concentré sur une période plus restreinte.

Les 7 projets sus-mentionnés ont donc débuté en septembre 2002. Étant donné que le LTJB Mamer n'ouvre ses portes aux élèves qu'à la rentrée 2003-2004, ce lycée a bénéficié d'une période d'organisation d'une année. Durant cette pré-phase le responsable du projet organise les activités et forme les groupes de travail afin de pouvoir proposer ces activités dès la prochaine rentrée.

Pour l'année 2001-2002 un budget total de EUR 322.040,51 a été alloué pour la mise en œuvre des 14 projets d'établissement. Pour l'année 2002-2003 le budget à répartir entre les 16 projets s'élève à EUR 415.222.

### 7.6.1 Le Centre de Coordination des Projets d'Établissement

#### Activités

Au cours de l'année 2002, le conseil d'administration s'est réuni à 14 reprises, tandis que le bureau s'est réuni 3 fois. L'audit financier des projets en cours pour l'année scolaire 2001-2002 a été reporté au 10 janvier 2003 pour des raisons d'organisation.

Une grande partie des réunions a porté sur le suivi, les détails de la mise en œuvre ou encore la répartition des sommes accordées aux différents projets.

Certaines décisions de principe ont également été prises afin de donner une ligne directrice plus claire quant à l'évaluation d'un projet de la part du conseil. Dorénavant, chaque membre du conseil d'administration suivra de plus près un projet en assistant à des réunions du groupe de pilotage du projet concerné.

## 7.7 Activités diverses

### 7.7.1 La presse à l'école

Ce projet est conduit conjointement par le ministère et le « Conseil de Presse ».

En 2002, 18 classes de 11 établissements scolaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique ont participé avec une équipe de professeurs à l'expérience « Presse à l'École ». Celle-ci consiste à apparier une classe et un journaliste professionnel pour constituer à la fois une introduction à la presse écrite et parlée luxembourgeoise et une incitation à la lecture.

Beaucoup de pages spéciales ont été publiées avec la participation des médias et l'accueil auprès des participants est plutôt favorable.

### 7.7.2 Le festival de théâtre Jeune Public Saar-Lor-Lux

Le festival de théâtre Jeune Public Saar-Lor-Lux a été organisé les 24, 25, 26 avril 2002 au Forum Campus Geesseknäppchen dans le cadre de la convention entre le Ministerium für Bildung, Kultur und Wissenschaft de la Sarre, la Commission Rectorale d'Action Culturelle de Nancy-Metz (CRAC) et le ministère.

Les activités des groupes de théâtre scolaire des lycées et lycées techniques ont été coordonnée, un festival de théâtre scolaire national prévu pour mai 2003 est en préparation.

### **7.7.3 L'enseignement des Droits de l'Homme**

Différentes réunions ont eu lieu avec les membres de la Commission consultative des Droits de l'Homme afin de promouvoir une éducation aux droits de l'homme.

D'une part le ministère de l'éducation nationale a insisté pour que l'enseignement des droits de l'homme fasse à nouveau partie du programme de la formation des aspirants-professeurs de l'enseignement postprimaire et d'autre part les commissions nationales pour les programmes ont été invitées à revoir leurs programmes en vue d'un enseignement interdisciplinaire des droits de l'homme.

### **7.7.4 La prévention de la violence à l'école**

Sur base d'une enquête approfondie menée dans les lycées au cours de l'année 2001, la « Cellule de Recherche sur la Résolution de Conflits », où le ministère est représenté, procède à une évaluation quantitative et herméneutique des résultats. Une contribution du ministère a été introduite et sera publiée par la « Cellule de Recherche » en 2003.

## 8 LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 8.1 L'apprentissage et la maîtrise

#### 8.1.1 Les examens de maîtrise

En 2002, 152 brevets de maîtrise ont été délivrés.

#### 8.1.2 Les examens de fin d'apprentissage

En 2002, les résultats aux examens de fin d'apprentissage ont été les suivants:

	Total de candidats	Réussites:
Apprentissage artisanal CATP	424	306
Apprentissage artisanal CCM	92	64
Apprentissage artisanal CIP	74	67
Apprentissage industriel CATP	190	155
Apprentissage commercial		
employé de bureau	157	140
vente-décoration CATP	145	107
vente-décoration CIP		25
vente - agent de comptoir	29	25
auxiliaire économe	25	19
Horeca		
hôtelier-restaurateur	20	13
restaurateur	46	25
cuisinier plein temps	16	13
cuisinier-serveur de restaurant CATP	14	8
cuisinier-serveur de restaurant CIP		5
Apprentissage agricole		
agricole CATP	6	6
horticole CATP	39	35
horticole CCM	10	5
forêt – environnement CATP	5	4

#### 8.1.3 Les équivalences

En 2002, le Service de la formation professionnelle a établi 479 certificats d'assimilation de certificats étrangers avec le certificat d'aptitude technique et professionnelle CATP.

La majeure partie de ces certificats étrangers étaient des certificats français (123), suivis par les certificats belges (71). Les autres se répartissent sur les différents Etats membres de l'Union européenne et pays tiers, dont 31 certificats de l'Ex-Yougoslavie (équivalence conditionnelle). 62 équivalences concernant des études à l'étranger ont été accordées en vue de l'admission au CATP. 8 équivalences ont été accordées avec le brevet de maîtrise, ainsi que 19 en vue de l'inscription au brevet de maîtrise. A noter encore que 78 demandes d'assimilation au CATP ont été refusées et 28 tenues en suspens.



## 8.2 La mise à jour des programmes de la formation professionnelle

Actuellement, 25 corps de métiers ont pris l'initiative d'actualiser leurs programmes de formation.

Cette réforme est mise en œuvre dans le cadre de groupes de travail composés de représentants des fédérations patronales, des lycées techniques et des chambres professionnelles concernées. La collaboration entre les enseignants et les chefs d'entreprise permet de procéder à la réforme des programmes de formation théorique et pratique sur la base d'un concept commun (le projet Prof) relatif aux contenus des programmes et de la pédagogie à appliquer aussi bien dans les établissements scolaires que dans les entreprises.

Les premiers groupes de travail sont sur le point de finaliser leurs travaux de sorte que 8 nouveaux programmes de formation pourront être enseignés à partir de l'année scolaire 2003 – 2004.

## 8.3 La réforme de la formation professionnelle

Actuellement, un groupe de travail, sous la présidence du Directeur à la formation professionnelle, élabore un projet de réforme de l'apprentissage et de la formation en alternance au Luxembourg.

Cette réforme préconise une intégration des dispositifs d'insertion dans la formation en alternance. Elle proposera de déterminer les parcours de formation professionnelle de façon modulaire de sorte que l'apprentissage deviendra plus flexible, plus abordable évitant ainsi à des jeunes de devoir abandonner une formation sans avoir obtenu de qualification.

## 8.4 La mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue

La loi du 10.06.2002 apporte certaines modifications à la loi du 22 juin 1999 qui sont principalement d'ordre technique, sans incidence directe sur le fond de la loi. Par le même amendement fut créée la base légale de la commission consultative qui a entre autres pour mission d'aviser les approbations, les rapports et les bilans. Cette commission siège deux fois par mois et a évacué en 2002 quelque 300 dossiers.

Les structures administratives mises en place s'avèrent opérationnelles de même que la collaboration avec l'INFPC.

Des formulaires ainsi qu'une notice explicative téléchargeables ont été mis sur réseau en trois langues, à savoir le français, l'allemand et l'anglais. Sur ces bases une information encore plus transparente vis-à-vis des entreprises et des partenaires sociaux a pu se faire.

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, les données quantitatives suivantes sont consolidées :

	l'année 2000	l'année 2001	l'année 2002
Nombre de demandes d'agrément :	123	186	
Nombre de demandes éligibles :	117	175	231
Nombre de bilans :	46	49	en attente
Nombre de bilans éligibles :	37	49	
Nombre de demandes d'approbation :			231

Le nombre de dossiers est en croissance continue de même que leur qualité.

Le cofinancement étatique (aide directe et bonification d'impôts) pour les dossiers de l'année 2000 s'élève à 12 185 047€. Après évaluation de deux tiers des dossiers 2001, le cofinancement étatique pour cette période s'élève à 9 653 242€, le montant final pourrait avoisiner 15 Mio €.

Dans le cadre du programme e-Letzebuerg, le Service de la Formation Professionnelle a fait développer une application informatique « APPLLOG ». Outre un allègement administratif considérable pour tous les partenaires impliqués, cette application constitue également un outil d'aide à la gestion de la formation continue pour les entreprises. Le développement d'une base de données électronique permettra à l'avenir également d'extraire des indications statistiques de l'ensemble des dossiers concernés.

## **8.5 L'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue**

En 2002, l'INFPC a procédé à l'engagement d'agents supplémentaires pour remplir sa mission qui consiste à évaluer les dossiers soumis au MENFPS dans le contexte de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue. Par le développement d'une formation destinée aux responsables des ressources humaines, l'INFPC remplit pleinement son rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises pour toutes les questions techniques concernant la loi modifiée du 22 juin 1999.

Les deux autres missions, à savoir la promotion de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que son rôle d'institut pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, ont été fortement développées en 2002 par la création d'un portail destiné à la formation professionnelle continue qui sera en ligne dès les premières semaines de l'année 2003. Le lancement de ce portail sera encadré par une campagne publicitaire qui a également été développée en 2002.

## **8.6 Le Centre national de formation professionnelle continue**

### **8.6.1 Aperçu général**

En 2002, 81434 heures de formation ont été dispensées dans le CNFPC d'Esch/Alzette et d'Ettelbruck. 4619 personnes, dont 1620 femmes et 2999 hommes, ont été inscrites dans les divers cours. Le nombre d'inscriptions et le nombre d'heures de formation ont augmenté par rapport à 2001.

Les formations réalisées peuvent être divisées en deux grandes catégories:

Les formations qui s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi. Ces formations représentent 82 % des heures dispensées et 57% des inscriptions.

Les formations qui, dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie, s'adressent à des salariés et des particuliers. Ces formations représentent 18% des heures dispensées et 43 % des inscriptions.

S'y ajoutent 3056 heures de formations dispensées pour 76 demandeurs d'asile.

### **8.6.2 La formation professionnelle des demandeurs d'emploi**

Les mesures d'orientation, d'initiation et de formation professionnelle

Ces mesures sont destinées à des jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification, des demandeurs d'emploi adultes, des bénéficiaires du RMG et des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi. Les formations durent en moyenne une année et les personnes qui y participent sont inscrites à l'Administration de l'Emploi. Les formations ont eu lieu dans les domaines suivants : service - restauration, vente, aide polyvalente, environnement, peinture, peinture au pistolet, chauffage sanitaire, bureautique et réception, soudure, serrurerie, mécanique, coiffure, couture, menuiserie, métal, électricité, maçonnerie.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé du public cible et de la durée des mesures d'initiation et de formation.

mesures d'initiation et de formation pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	2002 CNFPC Esch/Alzette	en %	2002 CNFPC Ettelbruck	en %	2002 CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	en %
total participants janvier à décembre 2002	541		260		801	
<b>groupe cible</b>						
hommes	224	41	147	57	371	46
femmes	317	59	113	43	430	54
<b>qualification</b>						
non qualifiés	429	79	240	92	669	84
niveau CATP	42	8	16	6	58	7
niveau bac ou bac+	23	4	4	2	27	3
inconnu	47	9			47	6
<b>âge</b>						
<18 ans	231	43	79	30	310	39
< 25 ans	128	24	127	49	255	32
> 25 ans	182	34	54	21	236	29
<b>nationalité</b>						
luxembourgeois	202	37	134	52	336	42
étrangers	339	63	126	48	465	58
<b>statut</b>						
chômeurs indemnisés	50	9	63	24	113	14
demandeurs d'emploi	484	89	193	74	677	85
bénéficiaires du RMG	7	1	3	1	10	1
travailleurs handicapés			1		1	1
<b>heures de formation</b>						
nombre d'heures de formation théorique et pratique	36460		14374		50834	
nombre d'heures de stage	5010		3072		8082	
total heures de formation	43270		17446		60716	

### 8.6.3 Les formations complémentaires, les formations pool de ressources et les projets de coopération

Les formations complémentaires sont conçues sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les stagiaires sont présélectionnés par l'Administration de l'Emploi et l'entreprise ou les entreprises concernées. Les formations d'une durée moyenne de six mois se déroulent dans le Centre national de Formation professionnelle continue (CNFPC) ou dans d'autres institutions de formation et dans les entreprises. Les modalités et les contenus du projet sont fixés par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et l'entreprise qui s'engage à embaucher les stagiaires ayant terminé avec succès la formation. En 2002, des formations complémentaires organisées dans les CNFPC concernaient les domaines professionnels suivants : machinistes, vente, soudure et formation d'agents de sécurité.

Les formations pool de ressources s'inspirent des formations complémentaires. Un complément de formation est offert à des demandeurs d'emploi dans des domaines dans lesquels un besoin permanent existe au sein des entreprises. En 2002, des formations ont eu lieu dans les domaines de la production industrielle et de l'informatique.

En 2002, plusieurs formations ont été organisées par le Service de la formation professionnelle avec l'Administration de l'Emploi et des associations ou comités locaux et régionaux prenant en charge des personnes à la recherche d'un emploi. Ces projets de coopération, dont les modalités d'exécution sont

fixées par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et les partenaires respectifs, se situaient en 2002 dans les domaines suivants : soudure, repassage et entretien, maçonnerie, techniques de levage, et environnement naturel. En dehors de ces projets impliquant le CNFPC, le Service de la formation professionnelle a conclu des conventions de coopération avec différentes associations offrant des formations dans les domaines : aide médicale, assistante maternelle, cantine, employée de maison, jardinage et vente de fruits et légumes, relais socioculturels ainsi que location de vélos. Le Service de la formation professionnelle intervenait au niveau de l'indemnisation des stagiaires et au niveau de l'évaluation et de la certification des formations. 125 personnes étaient inscrites dans ces formations.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé du public cible et de la durée des mesures de formation complémentaire, formations pool de ressources et projets de coopération.

	form. comp. total ESCH	en %	form. comp. total Eit	en %	total form. comp. Esch/Eit	en %	pool de ressources Esch	en %	projets de coopération Esch	en %	projets de coopération Eit	en %	projets de coopération Esch/Eit	en %	total toutes mesures Esch/Eit	en %
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck																
total janvier à décembre	25		16		41		199		44		40		84		324	
groupe cible																
hommes	13	52	16	100	29	71	84	42	44	100	30	75	74	88	187	58
femmes	12	48	0	0	12	29	115	58			10	25	10	12	137	42
qualification																
non qualifiés			15	94	15	37	20	10			40	100	40	48	75	23
niveau CATP	1	4	1	6	2	5	19	10	1	2			1	1	22	7
niveau bac ou bac+							6	3							6	2
inconnu	24	96			24	59	154	77	43	98			43	51	221	68
âge																
<18 ans	1	4			1	2	1	1							2	1
< 25 ans	18	72	3	19	21	51	41	21	13	30	12	30	25	30	87	27
> 25 ans	6	24	13	81	19	46	157	79	31	70	28	70	59	70	235	73
nationalité																
luxembourgeois	14	56	7	44	21	51			20	45	35	88	55	65	76	23
étrangers	11	44	9	56	20	49			24	55	5	13	29	35	49	15
statut																
chômeurs indemnisés	10	40	12	75	22	54	68	34							90	28
demandeurs d'emploi	15	60	3	19	18	44	125	63	44	100	40	100	84	100	227	70
bénéficiaires du RMG			1	6	1	2	6	3							7	2
heures de formation																
total heures de formation	517		1238		1755		2929		1000		84		1084		5768	

#### 8.6.4 Les formations pour salariés d'entreprise (accès collectif) et les cours du soir (accès individuel)

Parmi ces formations, on peut distinguer 3 types d'offre :

Cours du soir/promotion sociale : ces cours (principalement cours du soir) s'adressent à des adultes qui veulent se perfectionner dans un domaine spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles. En 2002, les cours ont eu lieu dans les domaines suivants : informatique, comptabilité informatisée, anglais, couture, cuisine, mécanique, menuiserie, ferronnerie d'art et soudure.

Cours et examens d'apprentissage et de maîtrise : il s'agit en partie de cours pour apprentis ou bien de l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.

Formation professionnelle continue : les cours s'adressent à des salariés et sont organisés en partie sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées. En 2002, les cours ont eu lieu dans les domaines suivants : informatique, aide socio-familiale, qualité du service, électronique, CAD-CAM, techniques de levage, chauffeurs d'autobus, environnement naturel, environnement humain, maçonnerie, mécanique, sanitaire –chauffage, nettoyage à sec, peinture et soudure.

En outre, le CNFPC d'Esch-sur-Alzette a mis à disposition son infrastructure à des organisations professionnelles pour l'organisation de formations professionnelles continues. Dans ces cours d'une durée totale de 207 heures 209 personnes étaient inscrites.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé sur les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et les cours du soir (accès individuel).

	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
<b>CNFPC Esch/Alzette 2002</b>							
promotion sociale/cours du soir	2413	507	353	70	154	30	47
cours et examens CITP/CCM/CATP	1301	606	228	38	378	62	65
formation professionnelle continue	11953	695	27	4	668	96	79
<b>TOTAL</b>	<b>15667</b>	<b>1808</b>	<b>608</b>	<b>34</b>	<b>1200</b>	<b>66</b>	<b>191</b>
<b>CNFPC Ettelbrück 2002</b>							
promotion sociale/cours du soir	1290	203	96	47	107	53	23
cours et examens CITP/CCM/CATP	542	146			146	100	56
formation professionnelle continue	1959	836	653	78	183	22	60
<b>TOTAL</b>	<b>3791</b>	<b>1185</b>	<b>749</b>	<b>63</b>	<b>436</b>	<b>37</b>	<b>139</b>
<b>CNFPC Esch/Alzette et Ettelbrück 2002</b>							
promotion sociale/cours du soir	3703	710	449	63	261	37	70
cours et examens CITP/CCM/CATP	1843	752	228	30	524	70	121
formation professionnelle continue	13912	1531	680	44	851	56	139
<b>TOTAL</b>	<b>19458</b>	<b>2993</b>	<b>1357</b>	<b>45</b>	<b>1636</b>	<b>55</b>	<b>330</b>

## 8.7 L'apprentissage pour Adultes

Le règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes permet un accès aussi large que possible des adultes aux diplômes officiels CATP, CCM et CITP, diplômes qu'ils n'ont pas obtenus dans le cadre de leur formation initiale.

Pour l'année scolaire 2002/2003, 653 demandes ont été introduites pour lesquelles 605 admissibilités ont été prononcées. 224 adultes ont commencé un apprentissage dans des domaines aussi variés que l'agence de voyages, la reprographie, l'électricité, la coiffure, la vente et bien d'autres.

En ce qui concerne les années précédentes on peut retenir les chiffres suivants :

Apprentissage adultes	Demandes	Admissibilités	formations débutées	en formation	formations réussies	Abandons
2000/2001	227	192	80	31	14	35
2001/2002	504	415	178	155	7	16

## 8.8 L'action locale pour jeunes (ALJ)

L'objectif de l'ALJ vise à créer un espace d'encadrement dans lequel le jeune trouve les conditions nécessaires pour réussir sa transition de l'école à la vie active et accéder à une insertion sociale et professionnelle stable.

Afin d'arriver à cette finalité, l'ALJ a recours à un certain nombre d'activités.

### 8.8.1 Les mesures préparant les jeunes en dernière année scolaire à la vie active

a) la prise de contact, l'accompagnement et l'information des jeunes par les enseignants/es du régime préparatoire détachés à l'ALJ, ensemble avec les éducateurs gradués de l'ALJ.

Le nombre de sortants pris en charge en 2001/2002 était de 1.370.

b) les stages OSNA

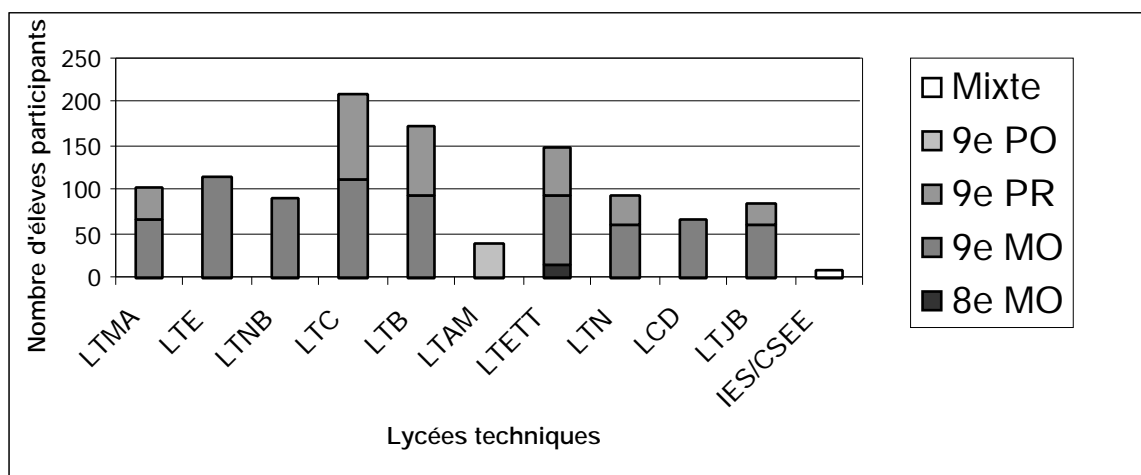
Les journées « Op der Sich no Aarbecht » sont destinées à transmettre aux candidats les techniques et approches de la recherche d'emploi.

La préparation de ces stages est faite soit par l'enseignant détaché, soit par le titulaire « vie active ». Les stages mêmes se déroulent d'une façon décentralisée et à l'extérieur de l'établissement scolaire.

Les intervenants au courant de ces stages sont les enseignants, les collaborateurs de l'Orientation Professionnelle et les éducateurs gradués de l'ALJ.

74 stages regroupant 1.138 élèves ont eu lieu en 01/02.

Le tableau suivant reprend les détails des stages au niveau du nombre des participants par lycée technique



## Autres interventions

### « Liewen no der Schoul »

Cette initiation de 7 jours qui vise à faire découvrir activement aux jeunes les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur existence, s'est déroulée en 01/02 en collaboration avec le Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), le Lycée du Nord (LN) et le Lycée technique Mathias-Adam (LTMA).

### « ARPA » ( A la recherche d'un poste d'apprentissage)

Ce nouveau concept, développé par un éducateur-gradué en vue de son examen de fin de stage, a été mis en place en collaboration avec le LTC, le SPOS et l'OP en 2002.

Le principe de cette démarche est l'accompagnement de jeunes sortants, ayant peu de compétences clefs, dans leurs démarches à la recherche d'un poste d'apprentissage.

Ce projet sera repris en 2003 pour les lycées techniques du Centre et de Bonnevoie.

Depuis la mise en place de l'apprentissage pour adultes, l'ALJ oriente les personnes ayant plus de 18 ans et remplissant les conditions prévues vers cette nouvelle opportunité.

## 8.8.2 L'accueil et la prise en charge

On peut distinguer 3 domaines d'intervention :

a. Le suivi socio-pédagogique des jeunes bénéficiant d'une mesure de formation dans le cadre du CNFPC.

Dans le cas d'une formation au CNFPC, le suivi se fait durant 3 ans après la date d'entrée en formation et ceci en étroite collaboration avec les éducateurs gradués du CNFPC.

Il faut noter qu'il va de soi que les jeunes qui ne sont pas stabilisés après ces trois ans, continuent à bénéficier d'un suivi, sans figurer sur les listes du suivi CNFPC.

En 2002, le nombre de jeunes accompagnés suivant ce modèle variait en moyenne par mois, entre 49 personnes pour les ALJ du Nord et de l'Ouest et 140 pour les ALJ du Centre et du Sud.

b. Le suivi CITP

L'ALJ accompagne les élèves n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, ceux qui abandonnent la formation, respectivement terminent leur formation, sans qu'ils aient un contrat de travail. Simultanément, les éducateurs gradués suivent les jeunes ayant été embauchés après la formation et particulièrement ceux qui sont en risque de perdre leur emploi.

Afin de réaliser ce suivi, une collaboration étroite avec les lycées techniques offrant les formations CITP ainsi que les conseillers d'apprentissage est mise en place dès l'admission des jeunes en formation.

Ce suivi se prolonge au-delà de la formation jusqu'à la stabilisation socioprofessionnelle du jeune.

c. La prise en charge des jeunes en milieu ouvert

Cette mesure consiste à prendre en charge tous les jeunes qui ne sont pas insérés dans le marché du travail ou dans une mesure spécifique, respectivement de jeunes qui sont en situation d'insertion encadrée ou stable.

Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches en essayant de résoudre si possible les questions empêchant cette insertion.

C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement etc. gagne en importance.

#### d. Portefeuille des Carrières

Ce nouvel instrument élaboré au courant de 2002 par l'ALJ et actuellement en phase d'évaluation, s'inscrit dans l'idée de la documentation des parcours d'un individu tout au long de la vie.

Ce document servira de référence à la personne au niveau de la reconnaissance professionnelle (pour la préparation d'un curriculum et de son éventuel entretien auprès d'un employeur potentiel), de la reconnaissance institutionnelle (il sera utile dans un projet de reconnaissance et de validation des acquis de la personne) et de la reconnaissance personnelle (il trouve un sens dans une démarche d'auto-évaluation et d'auto-orientation).

Ce portefeuille pourra rendre compte du cheminement le plus complet de la personne en apportant les preuves de ses aptitudes, de ses compétences et de ses qualifications développées ou acquises, soit lors de sa formation scolaire ou en formation continue, soit par l'expérience du travail ou par toutes les situations personnelles de la personne, telles que les loisirs, la famille et le bénévolat.



## 9 Le service de la Formation des Adultes – Centre de Langues Luxembourg

### 9.1 Les cours organisés par le Service de la Formation des Adultes

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur le nombre d'inscriptions aux cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA) (chiffres valables pour le mois de novembre 2002) :

Enseignement secondaire	48
Enseignement secondaire technique	391
Cours de langues	5.550
Centre de Langues Luxembourg	2.839
Cours de beaux-arts	760
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	1.292
Cours ménagers	633
Sciences humaines et sociales	165
Cours techniques	196
Cours d'alphabétisation	58
Éducation différenciée	14
Total	11.946

Le tableau rétrospectif ci-après donne un aperçu sur la progression du total des inscriptions pendant les cinq dernières années :

Année	Inscriptions
2002/03	11.946
2001/02	11.360
2000/01	11.172
1999/00	9.720
1998/99	9.559

Les règlements grand-ducaux du 6 et du 9 février 2001 constituent la base légale permettant au Service de la Formation des Adultes d'octroyer un contrat de travail aux chargés de cours « tiers » en service au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et indemnisés jusqu'à présent sur déclaration trimestrielle. Ainsi, en septembre 2002, 75 chargés de cours ont signé un contrat de travail avec le SFA. La situation statutaire des chargés de cours « tiers » a ainsi pu être régularisée.

Le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 a été mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2000-2001. Les modalités de coopération plus flexibles avec les administrations communales et les associations sans but lucratif (convention, octroi d'un label de qualité, soutien financier sous forme de subvention) qui y sont prévues ont été accueillies favorablement et ont permis de dynamiser le secteur local en vue d'une coopération plus efficace dans l'organisation de cours pour adultes. Pendant l'année scolaire 2001-2002, 16 administrations communales et 19 associations sans but lucratif bénéficient d'une telle convention.

Dans le cadre de l'éducation différenciée, de nouveaux cours pour personnes aveugles et malvoyantes ont été introduits. L'offre de cours de langues a été diversifiée par l'introduction de nouveaux cours de langue suédoise, polonaise et latine. Pour faire face à une demande croissante, l'offre de cours de luxembourgeois a été considérablement agrandie.

Le SFA / CLL participe aux projets Leonardo « Vers une pédagogie de la deuxième chance » et « Venezia 2 », ainsi qu'au projet EQUAL « Franchir les obstacles ».

## 9.2 La coopération transfrontalière

Les cours de langue luxembourgeoise à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg et que le SFA organise dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe ont lieu aux endroits suivants :

en Lorraine : Audun-le-Tiche, Basse-Ham, Evrange, Florange, Hayange, Hettange-Grande, Sierck-les-Bains, Volmerange-les-Mines et Yutz;

en Rhénanie-Palatinat : VHS Landkreis Trier-Saarburg ;

en Sarre : VHS Merzig, KBBZ Merzig, VHS Stadtverband Saarbrücken, Sprachenzentrum der Universität Saarbrücken, Handwerkskammer Saarbrücken, CEB Fortbildungswerk Hilbringen.

Des contacts étroits ont été établis avec les groupement d'établissement de formation continue (Greta) lorraines ainsi qu'avec la Volkshochschule de Trèves, notamment en vue de développer des synergies dans les domaines de la certification des compétences de communication en langues, la formation des enseignants, le développement d'une pédagogie de l'autoformation pour adultes.

## 9.3 Le Centre de Langues Luxembourg (CLL)

A la rentrée scolaire en septembre 2002, les demandes d'inscription au CLL, en augmentation constante ces dernières années, ont atteint des chiffres record. Avec un total de 3.888 demandes, le CLL dépasse de 1.000 unités ses capacités d'accueil. Il est devenu indispensable que le CLL trouve une solution face à ces inscriptions massives avant septembre 2003. Une liste d'attente de plusieurs centaines de personnes entraîne une pression trop grande sur l'administration et la réception qui n'arrivent plus à gérer les nombreux appels insistants.

Depuis septembre 2002, grâce à l'appui du SCRIPT, le CLL propose une nouvelle forme d'apprentissage des langues à ses clients : l'autoformation guidée. L'étudiant est encadré par un conseiller pédagogique qu'il voit à intervalles réguliers, mais s'approprie les compétences linguistiques recherchées en autonomie chez lui ou au Centre de Ressources du CLL.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur tous les cours organisés au CLL pendant le semestre d'hiver 2002-2003 :

Classe	Cours d'accueil et ADEM	Cours intensifs	Cours accélérés	Total des cours organisés	Total des élèves inscrits	Total des demandes d'inscription
Français	3	22	14	39	845	1.262
Anglais	-	3	24	27	569	754
Allemand	-	5	16	21	414	567
Luxembourgeois	1	5	22	28	521	722
Espagnol	-	-	10	10	209	252
Italien	-	-	8	8	129	146
Néerlandais	-	-	2	2	27	29
Portugais	-	-	3	3	53	58
Langues & Informatique	-	-	4	4	40	52
Autoformation					32	46
TOTAL	4	35	103	142	2.839	3.888

### 9.3.1 La certification

Conformément aux accords conclus avec différentes institutions spécialisées dans l'évaluation des langues, le CLL est centre officiel pour les examens d'allemand, d'anglais, d'espagnol, de français, d'italien et de néerlandais. D'autre part, le CLL est centre officiel pour les examens et diplômes des compétences de communication en luxembourgeois.

Le CLL a pris des contacts avec les organismes compétents pour mettre en place, dès 2003, de nouveaux outils d'évaluation en langues : TCF pour le français, IELTS pour l'anglais et TESTDAF pour l'allemand.

Le tableau suivant donne un aperçu sur le nombre total d'inscriptions aux différentes épreuves en 2002:

Inscriptions aux examens de	1 <sup>re</sup> session	2 <sup>e</sup> session	total:
Alliance Française:	5	/	5
Min. Educ. Nat français: DELF-DALF:	122	263	385
Lëtzebuergesch als Friemsprooch:	67	135	202
Cambridge University:	92	56	148
Goethe-Institut:	20	34	54
Instituto Cervantes:	21	13	34
Nederlandse Taalunie:	4	/	4
Università per Stranieri Perugia:	5	/	5
Total de l'année 2002:	336	501	837

Le CLL, en tant qu'organisateur des examens de luxembourgeois, est membre de l'association ALTE, « Association of Language Testers in Europe », dont le but est de coordonner, sur le plan européen, l'organisation des différents examens de langue, de garantir l'harmonisation des niveaux des différents certificats et diplômes établis par les institutions mentionnées ci-dessus et de veiller à un niveau professionnel de qualité lors de la passation des épreuves.

## 9.4 L'information

Comme les années précédentes, le SFA a mis l'accent, pour ce qui est de l'information du public, sur les possibilités de formation pour adultes offertes au Grand-Duché de Luxembourg et dans les régions limitrophes. Les formations en accueil et en orientation d'apprenants adultes organisées à l'intention du personnel administratif et du corps enseignant du SFA/CLL ont commencé à porter leurs fruits. De même, l'aménagement d'un espace accueil dans les nouveaux locaux du Centre de Langues a contribué à améliorer l'information et l'orientation des apprenants adultes. Malheureusement le SFA-CLL ne dispose toujours pas des ressources humaines nécessaires pour répondre aux milliers de demandes de renseignements.

La brochure d'information intitulée " Répertoire des cours pour adultes (année scolaire 2002-2003) " a été tirée à 10.000 exemplaires. Ce document regroupant tous les cours organisés à l'intention des adultes a été distribué dans toutes les communes du pays ainsi que dans les écoles où ont lieu des cours pour adultes. La même brochure peut être consultée sur le site du Ministère ([www.men.lu](http://www.men.lu)), ainsi que sur le site [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) géré par l'INFPC.

## 9.5 L'informatique

Les technologies de l'information et de la communication ont graduellement pu être intégrées dans les pratiques pédagogiques en tant qu'outils de travail et de support à l'apprentissage. En outre, le SFA/CLL dispose, depuis mars 2001, d'une plate-forme informatique permettant la communication et l'échange de bonnes pratiques entre enseignants : <http://cova.formation.lu/>. Conçue en tant que complément aux activités de formation continue organisées à leur intention, la plate-forme contribue au développement professionnel de tout le personnel enseignant et administratif. Ainsi, CoVA remplit son rôle de communauté virtuelle d'apprentissage accessible à tous les enseignants en éducation des adultes. De même, la plate-forme se prête à des activités d'auto-apprentissage des adultes qui sont en voie d'être implémentées dans le cadre du projet d'autoformation du Centre de Langues.

Le SFA a fait procéder, par des experts externes, à une étude de faisabilité concernant le développement d'un système de gestion informatisée des cours en éducation des adultes. Un cahier

des charges a été établi relatif à une application Intranet-Internet avec saisie locale des données et validation centrale par le SFA. Une soumission publique sera lancée en 2003.

La demande de cours d'initiation à l'informatique, à la téléinformatique et au multimédia a connu une forte progression. L'offre des cours dans ce domaine a été considérablement augmentée. De même, le Service de la Formation des Adultes participe activement au volet social du programme gouvernemental eLuxembourg : appui logistique et pédagogique, formation des formateurs ; subvention aux administrations communales pour l'organisation de cours dans les « Internetstufen ». En 2002, 8 « Internetstufen » ont été conventionnées sur base du règlement grand-ducal du 31 mars 2000.

## 9.6 La formation des enseignants

Les activités de formation continue organisées par le SFA / CLL à l'intention du personnel enseignant ont porté sur les thèmes suivants : cadre européen des langues et portfolio, autonomie de l'apprenant adulte, correction phonétique, formation au conseil pédagogique pour l'autoformation.

42 personnes ont suivi une formation spéciale en didactique de la langue luxembourgeoise.

37 personnes ont participé aux formations offertes pour chargés de cours appelés à animer les « Internetstuff ».

## 9.7 Le développement de matériel didactique

Elaboration d'un nouveau manuel d'apprentissage de la langue luxembourgeoise " Lëtzebuergesch fir all Dag " : le premier tome pour apprenants débutants a été publié en septembre 2000 et a connu une ré-édition en 2002 ; le deuxième tome pour niveau intermédiaire a été publié en septembre 2001 et a été complété par un cahier d'exercices en 2002.

En 2002, le SFA, en collaboration avec le projet « Moien 2 », a commencé les travaux de développement d'une grammaire didactique de la langue luxembourgeoise ainsi que d'une table de conjugaison des verbes les plus usuels. Cette grammaire, dont la publication est prévue pour 2003, viendra compléter les manuels d'apprentissage.

# 10 L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

## 10.1 Les élèves

Le nombre d'élèves scolarisés dans les centres et instituts spécialisés de l'Education différenciée et du Centre de Logopédie s'est chiffré à 793 enfants en 2002.

Le nombre d'enfants en difficultés fréquentant l'enseignement primaire et bénéficiant d'une assistance ambulatoire (Service Ré-éducatif Ambulatoire et Institut pour Déficients Visuels) s'est élevé à 970 enfants en 2002.

En 2002, l'Education différenciée a organisé le financement des frais d'enseignement et le suivi socio-pédagogique de 87 enfants à problèmes spécifiques pour lesquels une scolarisation dans des structures spécialisées à l'étranger s'est avérée indispensable.

50 élèves ont été placés en Allemagne, 34 en Belgique, 1 en Ecosse et 2 en France.

## 10.2 Les faits marquants

L'adaptation de la législation sur l'Education différenciée

Il est prévu d'adapter la législation sur l'Education différenciée dans le contexte de la réforme de la loi scolaire du 10 août 1912.

La restructuration du Service de Guidance de l'Enfance et du Service ré-éducatif ambulatoire

L'adaptation des secteurs respectifs aux arrondissements des inspecteurs de l'enseignement primaire tels qu'ils sont définis par la réglementation afférente a été entamée à la rentrée scolaire 2002/03.

Cette réorganisation améliorera la collaboration entre tous les partenaires scolaires au sein des commissions médico-psycho-pédagogiques régionales et elle permettra une répartition équitable et transparente des ressources disponibles.

L'instauration à une adresse unique des sièges respectifs du Service de Guidance de l'Enfance et du Service ré-éducatif ambulatoire facilitera la prise en charge psychopédagogique d'enfants à problèmes.

La formation continue spécialisée à l'attention du personnel de l'Education différenciée

Elle s'est concentrée sur les domaines suivants :

Elaboration de plans éducatifs individualisés

Initiation à la communication assistée

Approche psychanalytique à l'égard de personnes gravement handicapées

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture auprès des enfants à trisomie 21 (en collaboration avec le SCRIPT et l'association Trisomie 21)

Participation au colloque Difficulté d'apprendre – Difficulté d'enseigner

# 11 Le Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

## 11.1 La coordination des SPOS

### 11.1.1 Les visites des SPOS

Au cours de l'année 2002, le directeur du CPOS a visité régulièrement tous les SPOS et les directions des lycées pour approfondir le dialogue et pour fixer ensemble les lignes d'action futures. Ainsi, les diverses préoccupations concernant le travail quotidien des SPOS, à savoir l'orientation scolaire, le suivi psychosocial, le soutien psychopédagogique d'une part et le volet plus organisationnel du travail en équipe pluridisciplinaire et les relations avec le CPOS d'autre part, ont constitué l'agenda de ces rencontres.

### 11.1.2 Les réunions mensuelles CPOS / SPOS

A partir de la rentrée scolaire 2002/2003 le CPOS organise des réunions mensuelles avec les SPOS.

### 11.1.3 Le bilan d'activité de la Formation Continue en 2002

Le programme de formation s'inscrit dans le contexte d'une « psychologie au service de l'institution scolaire » et s'articule autour de six axes : la psychologie de l'orientation, la psychologie de la communication, la psychologie sociale, la psychopédagogie, la prise en charge psychologique et l'éducation.

Le partenariat avec le SCRIPT et son service de la formation continue permet de renforcer à travers l'organisation des formations continues la communication entre les équipes enseignantes et les équipes des SPOS.

#### Bilan quantitatif

Au cours de l'année 2002, 25 journées de formation ont eu lieu. Le taux de fréquentation des formations représente 75% de l'ensemble du personnel.

## 11.2 Les groupes de travail

### 11.2.1 L'Éducation des Choix

En 2002, la formation du personnel enseignant et des membres des SPOS a été continuée. D'un autre côté, un groupe de travail a adapté le matériel édité pour les élèves par une société canadienne à la situation luxembourgeoise.

### 11.2.2 Les réunions régulières des assistantes sociales

Les assistantes sociales se sont réunies à un rythme régulier à savoir une fois toutes les 6 semaines. L'objectif de ces rencontres est d'informer et d'accompagner les nouvelles assistantes sociales afin de leur faciliter le développement d'une identité professionnelle et d'un profil au sein des SPOS et des communautés scolaires où la fonction et la présence d'un assistant social constituaient un élément nouveau.

### 11.2.3 Le Projet « centre thérapeutique »

Bien qu'il existe un certain nombre de lieux de consultation pour adolescents au Luxembourg, face à la recrudescence des demandes de prises en charge au niveau des SPOS et du CPOS, l'offre psychothérapeutique pour adolescents n'est pas suffisante et certaines problématiques ne trouvent que difficilement ou pas de réponse thérapeutique. La création d'un centre thérapeutique au sein du CPOS, qui aurait pour population cible l'élève et sa famille et qui serait institutionnellement et géographiquement indépendant de toute structure scolaire est à l'étude.

#### 11.2.4 Le Projet « fiches métiers » ou « Beruffs Informatiouns Fichen (BIF) »

La première version d'un set de monographies professionnelles ou « fiches métiers » sous forme d'une banque de données accessible au grand public fut mise sur Internet vers le milieu de l'année 2002. La banque de données contient les références à 94 métiers ou professions (CATP, CIP et CCM) offerts au Luxembourg. Le site, accessible en français et en allemand permet une recherche multicritères (dénomination du métier, compétences personnelles, cadre et lieu de travail, formation initiale, ...) des formations répertoriées. La banque de données, réalisée en collaboration avec un prestataire privé est une action menée conjointement avec divers partenaires (Administration de l'Emploi, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Centre de technologie de l'éducation, Ministère de la Promotion féminine, SPOS).

2002 fut considéré comme période d'essai. Les travaux d'adaptation devraient être achevés au début de l'année 2003. L'URL du site est (<http://www.bif.lu>).

### 11.3 La participation à l'orientation lors du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement post-primaire

#### 11.3.1 La couverture de l'action

Le taux de participation des élèves au volet psychologique de la procédure de passage primaire – post-primaire s'élève à 96,4 % dans 315 classes de la 6<sup>e</sup> primaire.

#### 11.3.2 Le volet « personnel »

Le CPOS a fait appel à 47 psychologues pour mener à bien sa tâche. Au vu des difficultés de recruter du personnel pour cette action la participation du CPOS à la procédure doit être reconsidérée et l'intervention mieux ciblée sur les élèves nécessitant une réelle prise en charge.

#### 11.3.3 Les étapes de l'intervention

Les phases suivantes peuvent être distinguées, par ordre chronologique:

Pour l'information et la formation des intervenants, quatre matinées de formation ont été organisées directement par le CPOS; des formations et concertations supplémentaires ont eu lieu au niveau régional.

Les interventions commencent par une soirée d'information dans chaque classe. Les parents, les élèves et les titulaires des classes sont invités à ces réunions.

Une première intervention dans les classes a lieu entre Toussaint et Noël; la deuxième intervention est prévue pour la période entre Noël et le Carnaval.

La communication et la discussion des résultats avec l'élève et ses parents a lieu entre Pâques et la Pentecôte. Les titulaires des classes assistent, en général, aux entrevues.

Les psychologues assistent obligatoirement aux conseils d'orientation organisés par les inspecteurs de ressort.

### 11.4 La participation à des projets européens

#### 11.4.1 Le projet européen IOT (Information et Orientation Transfrontalière)

Le comité de pilotage du programme européen INTERREG III A « Wallonie-Lorraine-Luxembourg » a approuvé le projet « Information et Orientation Transfrontalière » (IOT) pour les années 2002, 2003 et 2004. Ce projet a été présenté par un groupe de travail interrégional composé de membres des SPOS/CPOS (G.-D. Luxembourg), de membres des Centres d'Information et d'Orientation (CIO France) et de membres des Centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS Belgique).

Le projet IOT a pour objectif d'explorer des secteurs professionnels (commerce, artisanat, tourisme, informatique, environnement ...), d'élaborer des documents d'information (formation continue, équivalences, enseignement secondaire et supérieur, enseignement spécialisé ...) et de mettre en œuvre des actions pour apporter une information fiable, variée et actualisée sur les formations et emplois de la zone élargie transfrontalière.

Des échanges sont organisés périodiquement : échanges entre informateurs et formateurs sur l'évolution des métiers et des secteurs professionnels ; échanges entre membres des services luxembourgeois, belges et français sur leurs méthodes et pratiques d'intervention; échanges entre élèves et étudiants sur leur propre histoire et culture.

#### **11.4.2 Le projet ACADEMIA**

En 2002, le CPOS a activement participé à ACADEMIA, un programme d'échanges de praticiens européens de l'orientation.

Dans le cadre du projet « Centre de Ressources », qui implique également le service de l'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi ainsi que le Service de la Formation Professionnelle du ministère, réactivé en 2001, le CPOS contribua essentiellement à la finalisation d'une brochure intitulée « Les Jeunes, l'Apprentissage et l'Emploi ».

## **11.5 Les consultations au Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires**

### **11.5.1 Les consultations**

Les suivis psychothérapeutiques individuels et familiaux constituent une partie importante des consultations réalisées au CPOS. A cet effet, les psychologues suivent des formations spécialisées et des séances d'intervision régulières. La collaboration avec des instituts et organismes compétents dans le domaine de l'adolescence s'avère indispensable.

En ce qui concerne les demandes qui ont trait à l'orientation, le CPOS accompagne les adolescents-élèves dans l'élaboration de leur projet scolaire, professionnel ou d'étude. Cet accompagnement se fait par des entretiens en ayant recours si nécessaire à des outils psychotechniques pour réaliser des bilans de compétences et d'intérêts. Afin d'assurer un accompagnement constructif, l'orientation comprend trois à quatre séances. Le dépouillement et l'interprétation des tests demande de la part des psychologues un investissement temporel important.

Les psychologues interviennent également dans des contextes de réorientation au sein du Luxembourg même ou des pays voisins (Belgique, France, Allemagne).

De plus en plus de situations traitent des problématiques telles que le décrochage scolaire, des situations de renvoi, des problèmes de discipline, de mobbing, de désintérêt par rapport aux études, des troubles d'apprentissage, le repêchage d'enfants intellectuellement précoces, la gestion de stress scolaire, les angoisses face à des situations d'examen, etc.

Selon le type de demande et de prise en charge, les temps de consultations se situent entre une et deux heures.

### **11.5.2 Statistiques**

Les statistiques relevées sur le nombre de consultations effectuées par les psychologues du CPOS au cours de l'année 2002, rendent compte d'une part du nombre de personnes (nombre de cas) ayant consulté le CPOS et d'autre part le nombre de rendez-vous (nombre de rdv), et ce par rapport aux quatre types de consultation : les consultations d'information, d'orientation scolaire et professionnelle, les suivis psychologiques, les suivis pédagogiques.

Les consultations par téléphone n'ont pas été quantifiées mais représentent une partie non négligeable de notre temps de travail.

Information : 196 cas avec 232 rendez-vous

Orientation : 174 cas avec 419 rendez-vous

Consultation psychologique : 119 cas avec 464 rendez-vous

Consultation pédagogique : 41 cas avec 159 rendez-vous

Total : 530 cas avec 1274 rendez-vous



### **11.5.3 La collaboration avec d'autres institutions**

Durant l'année 2002, le CPOS a continué à collaborer avec un certain nombre d'organismes luxembourgeois et étrangers, soit dans un contexte de projets précis, soit au cours d'activités courantes.

Ainsi, des contacts réguliers avec les collègues des Services de Guidance et de l'ADEM/BIZ, du Service de la Formation professionnelle, de Médecins Sans Frontières (MSF), du Centre de prévention des toxicomanies (Cept) dans le cadre d'une organisation d'une table ronde, du Centre Oppen Dier, de la Wunnéngshëllef, du Service National de la Jeunesse (SNJ), du Service de la Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT), du Centre Universitaire de Luxembourg (CUNLUX) et de la FAPEL.

### **11.5.4 La collaboration avec le Service de la scolarisation des enfants étrangers du ministère**

Depuis la réunion d'information sur l'école luxembourgeoise organisée spécialement à l'intention des parents capverdiens qui a eu lieu le 4 mai 2002, le CPOS a constaté un accroissement du nombre de demandes de familles capverdiennes, mais aussi portugaises, brésiliennes... . Le nombre de consultations par personne/famille varie selon la demande et les problématiques sous-jacentes.

Dès lors, la collaboration entre le service de la scolarisation des enfants étrangers et le CPOS s'appuie sur les perspectives suivantes :

organiser des rencontres, par le biais de réunions ou de groupes d'échange, pour les parents et les jeunes d'origine étrangère,

impliquer les différents acteurs de la communauté scolaire jouant un rôle dans le processus d'intégration de ces élèves,

informer systématiquement les membres des SPOS sur les possibilités scolaires ouvertes aux jeunes immigrés récents, et prendre en considération leurs expériences professionnelles et leur questionnement à l'égard de la situation des élèves d'origine étrangère.

### **11.5.5 L'association des parents d'élèves intellectuellement précoces (ALPEIP)**

Dans le cadre de l'ALPEIP, le CPOS exerce un rôle d'accompagnement pour des élèves intellectuellement précoces à partir de la 6<sup>e</sup> année primaire. Le but de cette collaboration est de permettre à tout enfant ou adolescent un épanouissement et une intégration optimale en tenant compte de ses besoins spécifiques. Les psychologues du CPOS assurent la réalisation de bilans et en cas de nécessité d'un suivi individuel ou familial. Deux psychologues du CPOS encadrent l'ALPEIP lors de leurs soirées de parents tenues régulièrement, afin d'assurer aux enfants et aux parents un espace de parole.

## **11.6 L'actualisation du fonds documentaire et de la testothèque**

### **11.6.1 La documentation du CPOS**

Les fonds documentaires

Le Centre de documentation du CPOS a pour objectif d'offrir un large éventail d'ouvrages permettant de répondre aux besoins et aux attentes des professionnels de l'orientation et de la psychologie scolaire. C'est dans cette idée que plusieurs fonds documentaires ont été constitués qui se développent chaque année par l'acquisition de nouveaux ouvrages.

La testothèque constituée de tests scolaires et cognitifs, de tests de personnalité, de tests cliniques, de tests d'intérêts professionnels et scolaires et de tests techniques projectifs a été complétée.

### **11.6.2 Les outils d'aide à l'information**

Le service de documentation du CPOS met à disposition des SPOS et du CPOS la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation. Cette documentation est principalement constituée de guides d'information sur la structure et les possibilités de l'enseignement secondaire des différents pays.

### 11.6.3 Le CPOS NEWS et la Revue de presse

Afin de promouvoir la communication entre les SPOS et le CPOS, le CPOS NEWS est publié quatre fois dans l'année. En plus d'une actualité spécifique à nos services, y sont relatés des interventions publiques, conférences, débats...

### 11.6.4 Les brochures d'information

Le CPOS s'occupa en 2002 de la conception, de l'impression et de la distribution des brochures suivantes:

Que faire après la Ve?

Que faire après la 9e?

Que faire après la 6<sup>e</sup> année scolaire ?

La brochure « Prévenir et réduire la violence à l'école » réalisée en collaboration avec le Centre universitaire, a été présentée par le ministre lors d'une conférence de presse organisée le 29 avril 2002 au Lycée Technique d'Ettelbrück.

## 11.7 La gestion des subsides et des bourses spéciales

### 11.7.1 Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger - article budgétaire 11.3.34.060

Depuis la rentrée 2002/2003, 160 dossiers concernant les subsides pour le remboursement partiel des frais d'internat ou de minerval ont été traités avec le concours des assistantes sociales du CPOS.

Minerval/Internat	2000/2001	2001/2002
	170 dossiers traités	192 dossiers traités

Les subsides sont attribués selon les critères sociaux et sont divisés en 3 volets : remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, aide supplémentaire.

### 11.7.2 Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg - article budgétaire 11.3.34.061

Cet article est subdivisé en diverses catégories : subsides pour élèves de familles à revenus modestes ; pour cas sociaux graves (paiements trimestriels) ; pour élèves de familles à revenus modestes ( dépenses spéciales) ; pour élèves méritants et pour élèves payant un minerval au conservatoire (classes F de l'enseignement secondaire).

Depuis la rentrée scolaire 2002/2003, environ 53 « cas sociaux graves » ont été traités avec le concours des assistantes sociales des différents secteurs.

Subsides élèves méritants	Subsides élèves nécessiteux	Cas trimestriels
2000/2001 : 2332 dossiers	2000/2001 : 2022 dossiers	2000/2001 : 61 dossiers
2001/2002 : 2565 dossiers	2001/2002 : 2318 dossiers	2001/2002 : 76 dossiers

Le CPOS a également assuré le financement du séjour de 12 élèves chinois au Luxembourg qui suivent une formation de 2 ans dans le cadre de la formation de technicien, division hôtelière et touristique au LTHAH.

### 11.7.3 Subsides aux associations de parents d'élèves – article budgétaire 11.3.33.010

Pour l'année scolaire 2001/2002, 100 subsides ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Primaire (APEEP) et 23 subsides aux différentes Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Post-Primaire (APEEPP).

#### 11.7.4 Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur – article budgétaire 10.3.34.062

Ces bourses sont accordées pour des études post-secondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formations professionnelles, Berufsfachschulen, années préparatoires, ...).

Bourses spéciales	2001/2002	2002/2003
	54 dossiers	51 dossiers (situation au 21.01.03)

### 11.8 Les cours de rattrapage

Le CPOS assure l'organisation des cours de rattrapage d'été

ES		EST	
Classes	Elèves	Classes	Elèves
VIIe	60	7 <sup>e</sup>	50
VIe	54	8 <sup>e</sup>	41
Ve	69	9 <sup>e</sup>	34
IVe	49	10 <sup>e</sup>	47
IIIe	18	11 <sup>e</sup>	35
Ile	23	12 <sup>e</sup>	15
Total :	273 élèves	Total	211 élèves
Cours organisés :	34	Cours organisés :	32
Titulaires :	19	Titulaires :	21

## 12 LE SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (SCRIPT)

En 2002, le SCRIPT a poursuivi ses activités dans les domaines suivants :

Analyses statistiques et évaluation du système éducatif

Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation différenciée

Coordination des travaux de réforme et projets d'innovation dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Formation continue des enseignants

Technologies de l'information et de la communication

Promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement

Le centre de documentation

### 12.1 Les analyses statistiques et évaluation du système éducatif

#### 12.1.1 Les statistiques

Les bases de données statistiques au sein du SCRIPT ont trois finalités:

- réaliser des études et analyses statistiques générales;
- alimenter le système luxembourgeois de statistiques spécifiques, c'est-à-dire d'indicateurs thématiques sur l'enseignement et la formation afin de servir de base pour le pilotage du système éducatif;
- répondre aux demandes régulières et ponctuelles des départements au sein du MENFPS ainsi qu'aux demandes des organismes et institutions nationaux et internationaux.

##### a) élèves

En matière de statistiques générales sur les élèves, la cellule «Statistiques et Evaluation» du SCRIPT a produit des données complètes et détaillées au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, de l'éducation différenciée, de l'enseignement secondaire et secondaire technique en tenant compte des variables: établissement scolaire, ordre d'enseignement, formation, niveau d'études, sexe, âge et nationalité.

Depuis 1998/99, ces données existent également pour les élèves qui fréquentent un établissement privé non-subventionné ou une école internationale.

En 2002, il a été effectué pour la première fois un recensement des résidents luxembourgeois scolarisés dans les régions limitrophes.

Les redoublements dans l'enseignement primaire, les résultats de la procédure de passage du primaire vers le post-primaire, la promotion dans l'enseignement post primaire ainsi que les résultats de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques ont été analysés.

La base de données 'élèves' a permis d'assurer la logistique de différents projets comme PISA (Programme for international student assessment), le passage primaire-postprimaire, PROF Update, l'analyse du parcours des étudiants luxembourgeois pendant leurs études universitaires ou l'analyse du régime préparatoire modulaire.

Les travaux ont permis de participer activement à la conceptualisation du projet "MEN 2000 fichier élèves".

#### b) enseignants

En matière de statistiques générales sur les enseignants, une base de données a été constituée sur l'ensemble du corps enseignant de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement postprimaire.

#### c) établissements

En matière de statistiques générales sur les établissements, il existe, outre les données de l'enseignement post primaire, une base de données des bâtiments scolaires de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial par commune.

#### d) coût de l'éducation

En matière de statistiques générales sur les coûts de l'éducation, la réalisation d'un projet de détermination des coûts de l'enseignement au Luxembourg est en cours et les premiers résultats seront publiés en 2003.

#### e) transition

En matière de statistiques générales sur la transition à la vie active, une première démarche de collecte de données a été entamée dans le contexte d'un programme de l'OCDE.

#### f) chiffres clés

En 2002, un recueil statistique spécifique au monde de l'éducation a été publié: «Chiffres Clés de l'Éducation Nationale / Statistiques et Indicateurs». Cette brochure rassemble pour la première fois tous les ordres d'enseignement, de l'éducation préscolaire à l'enseignement postprimaire. On y trouve un large éventail de statistiques et d'indicateurs traitant aussi bien des élèves et des enseignants que des résultats scolaires, des diplômes et certifications, de la formation continue des enseignants, des établissements, de l'enseignement des langues et du budget de l'éducation nationale.

Dans le contexte des statistiques comparatives internationales, la cellule a répondu en priorité aux demandes de l'EUROSTAT et de l'OCDE. Les données luxembourgeoises fournies à ces organismes permettent de faire figurer le Luxembourg dans différentes publications comme:

- Regards sur l'Éducation (les indicateurs de l'OCDE) ;
- Chiffres clés sur la formation professionnelle dans l'Union Européenne (EUROSTAT, CEDEFOP);
- Les chiffres clés de l'Éducation en Europe (EUROSTAT – EURYDICE).

## 12.2 Les études et évaluations

### 12.2.1 Le programme PISA

En 2000, le Luxembourg a participé pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'enquête PISA (Programme for International Student Assessment) de l'OCDE. PISA est une étude internationale comparative sur l'application des savoirs dans des situations quotidiennes en langues, mathématiques et sciences auprès des élèves de 15 ans. Les résultats de l'étude 2000 ont été rendus publics début 2002 ; une étude complémentaire portant sur les performances en relation avec l'origine sociale des élèves est en cours.

La 2<sup>e</sup> enquête est prévue pour 2003. Elle portera principalement sur les compétences en mathématiques.

En 2002, un pré-test a été organisé afin d'évaluer les instruments de mesure et la validité des questions prévues pour 2003.

### 12.2.2 Le projet PROF Update

Les objectifs du projet PROF-Update :

- réviser, sur base d'une analyse des besoins de qualification, les profils professionnels, les profils de formation et les programmes directeurs en vue de leur adaptation à l'environnement technologique et économique actuels,

- élaborer une méthodologie standardisée, transférable à d'autres voies de formation,
- mettre en place une structure d'analyse continue de l'évolution des besoins de qualification.

Travaux réalisés au cours de l'année 2002 pour les formations administrative et commerciale (CATP et technicien) :

- définir les compétences professionnelles et les compétences clés dont les élèves doivent disposer à la fin de leur formation ;
- réviser les profils de formation du CATP et de la formation de technicien ;
- préciser les niveaux des langues requises pour la formation professionnelle ;
- élaborer des objectifs d'apprentissage afin de réaliser le programme directeur des formations visées.

### 12.2.3 Les travaux réalisés au cours de l'année 2002 pour la formation « Technique Générale »

A partir du profil professionnel « Studienanforderungsprofil » basé sur les enquêtes auprès des universités les plus fréquentées par les élèves issus de la section technique générale, un profil de formation (Ausbildungsbild) a été établi pour les branches mathématique, physique, chimie, électrotechnique, mécanique, anglais et informatique. En se basant sur celui-ci, les plans cadres (Rahmenlehrpläne) ont été développés et formulés en termes de compétences. Les classes de 10TG ont démarré en septembre 2002 avec les nouveaux programmes.

### 12.2.4 L'étude sur le parcours universitaire et/ou professionnel des bacheliers luxembourgeois

En 2002, 2456 étudiants ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires entre 1997 et 2001 ont répondu à un questionnaire détaillé portant sur leur parcours scolaire au Luxembourg, leur parcours universitaire respectivement sur leur parcours professionnel.

L'analyse des données a été finalisée dans une logique de produire des informations pertinentes sur les forces et faiblesses de l'enseignement au Luxembourg. Le rapport final ainsi qu'une série de présentations des résultats sont prévus pour le premier trimestre 2003.

### 12.2.5 L'étude « motricité et mouvement »

Le but de ce projet, lancé en 2002, est de mieux connaître les attitudes, les comportements ainsi que les caractéristiques physiques et psychomotrices des élèves afin de rassembler des informations sur l'évolution de l'état de santé des élèves pendant leur scolarité. L'étude est menée en collaboration avec des responsables du Ministère de la Santé, du Service-Médico-Sportif du MENFPS ainsi que de l'association des professeurs d'EPS. Une collaboration avec l'Université de Karlsruhe est envisagée en 2003.

## 12.3 Les publications

En 2002, les études suivantes ont été publiées:

L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et spécial / statistiques générales (année 2000/2001 / avril 2002) ;

Statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire (année 2000/2001 / avril 2002) ;

Statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique (année 2000/2001 / juin 2002) ;

Les chiffres clés de l'éducation nationale / statistiques et indicateurs (année 2000/2001 / mars 2002)

PISA : rapport national

La population scolaire (voir 7.1.)

## 12.4 La coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

### 12.4.1 L'éducation préscolaire

Le service a contribué notamment à l'élaboration de matériels didactiques et de documents méthodologiques.

Une liste des compétences à cibler dans le cadre de l'éducation préscolaire. Cette liste permet une observation et une description cohérente et complète des facultés et progrès des enfants au cours et à la fin de leur parcours au jardin d'enfants. Le document vient d'être mis à l'essai dans une quarantaine de classe. Le document final paraîtra à la rentrée 2003/2004.

Le service a également procédé à la publication d'un recueil de bonnes pratiques « Lëtzebuergesch fir déi Kléng » dont le deuxième tome est en voie d'élaboration. Un groupe d'experts a élaboré un dossier méthodologique sur l'apprentissage précoce de la langue luxembourgeoise en partant du dossier « Lëtzebuergesch als nei Sprooch ».

### 12.4.2 L'élaboration de matériel didactique pour l'enseignement primaire

Branche	Matériel didactique élaboré
allemand	Mise à l'essai d'un nouvel abécédaire et adaptation au contexte luxembourgeois Publication d'un fascicule supplémentaire pour la 2 <sup>e</sup> année d'études favorisant la communication orale, la lecture et la production écrite libre Finalisation du matériel pour la 3 <sup>e</sup> (parution rentrée 2002) et 4 <sup>e</sup> année d'études Élaboration de brochures pour la promotion de la lecture
français	Élaboration d'albums pour la 2 <sup>e</sup> année d'études facilitant le passage de l'oral à l'écrit Élaboration d'un matériel didactique pour l'apprentissage systématique des vocables Révision des anthologies de lecture « Mona Lisait »
mathématiques	Correction des manuels de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année d'études Publication du manuel de 6 <sup>e</sup> adapté à l'euro Adaptation des dossiers méthodologiques Traduction des manuels en langue française
luxembourgeois	Élaboration d'anthologies de textes pour les degrés moyen et supérieur (parution du 1 <sup>er</sup> tome en 2003) Élaboration de la brochure « Michel Rodange » publiée dans le cadre de la « Journée européenne des langues »
histoire	Publication d'un manuel unique pour le degré supérieur Mise en place des valises pédagogiques ciblant la période de la protohistoire et élaboration de nouvelles valises portant sur d'autres époques de l'histoire
sciences naturelles	Finalisation du matériel « Fitifax » pour l'éducation préscolaire Finalisation des « Arbeitskarteien » et implémentation de celles-ci dans les classes Élaboration du manuel de sciences naturelles pour la 6 <sup>e</sup> année d'études
éducation musicale	Finalisation du matériel pour les degrés moyen et supérieur Réalisation de CD sonores, d'un dossier méthodologique sur Internet et du CD-Rom y afférent
éducation morale et sociale géographie	Élaboration d'un dossier supplémentaire et d'un concept d'évaluation Adaptation du manuel aux nouvelles données statistiques Élaboration d'un nouvel atlas scolaire à connotation plus didactique et adaptation de l'atlas aux nouvelles données statistiques et topographiques

### 12.4.3 Les projets d'innovation dans les écoles intitulés « Projet d'écoles »

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité au sein des communautés scolaires locales.

18 projets sont actuellement en cours. 2 nouveaux projets ont débuté en 2002 :

Hespérange : collaboration entre le personnel de l'éducation préscolaire et les parents

Walferdange/Helmsange : prise en charge des enfants en difficultés, notamment par le biais d'une collaboration avec le SCAP.

Le premier projet d'école, à savoir celui de Dudelange « Lutter ensemble contre l'échec scolaire » avait abouti à une recherche-action impliquant et les enseignants sur place et des formateurs de l'ISERP. Le dossier comprenant les résultats et les conclusions vient d'être publié.

### 12.4.4 Les études et les projets sectoriels : éducation préscolaire et enseignement primaire

En 2002 les études suivantes ont été poursuivies ou finalisées:

#### 1. Elaboration d'indicateurs européens concernant la lecture en 5e année d'études

Le projet consiste à :

- faire le constat des compétences en lecture ainsi que des motivations pour un échantillon représentatif d'élèves de 5e année primaire du Luxembourg et les comparer à ceux d'élèves des deux autres pays partenaires: la France et la Grande-Bretagne ;

- comparer les démarches pédagogiques concernant l'enseignement de la lecture dans les trois pays concernés ;

- fournir des conclusions utiles en termes de constat pouvant intéresser l'ensemble des pays de l'Union européenne en vue de construire des indicateurs européens de réussite en lecture à la fin du primaire.

Les résultats finaux fournis par les trois pays ont été édités parallèlement en français et en anglais.

Les conclusions tirées de ce projet complètent les informations sur le comportement de nos enfants dans le domaine de la capacité de lecture apportées par l'étude PISA. La publication des résultats et des conclusions pour l'enseignement public aura lieu en 2003.

#### 2. Les enseignants et la formation continue

Une étude relative aux comportements, attitudes et attentes des enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dans le contexte de la formation continue a été réalisée en 2001. Cette étude paraîtra au printemps 2003. Les tendances dégagées ont déjà largement influencé l'organisation de l'offre en formation continue de la nouvelle année académique, notamment en matière d'organisation.

#### 3. Le nouveau concept de paramètres musicaux

Le nouveau manuel de l'éducation musicale aura à sa base la théorie des paramètres musicaux, leur présentation voire leur utilisation. Afin de bien préparer l'implémentation du matériel et en vue de la présentation du concept à un public international, une convention a été signée avec l'université de Würzburg et la Ville de Luxembourg.

#### 4. « Offener Unterricht und Wochenplanarbeit »

Une étude comparant l'enseignement dit traditionnel et l'enseignement guidé par les principes didactiques du „Offener Unterricht“ est en cours. Cette recherche, dont le ministère est le commanditaire, est menée par des collaborateurs de l'ISERP et du Service de Pédagogie Expérimentale de l'université de Liège, en étroite collaboration avec le Collège des Inspecteurs.



Une première phase d'analyse sera lancée moyennant des formulaires visant à détecter les représentations des enseignants sur leur propre manière d'enseigner. Une deuxième phase consistera dans des observations et des comparaisons entre les classes.

## **5. L'enseignement de l'éveil aux sciences**

Cette étude procède à l'analyse des pratiques pédagogiques adoptées par les enseignants en éveil aux sciences ainsi que l'implication des nouveaux matériels. L'analyse des données ainsi que leur interprétation touchent à leur fin et les conclusions seront publiées en été 2003.

## **6. Les épreuves standardisées en allemand**

Les épreuves en allemand élaborées dans le contexte du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire sont réunies en un fascicule et publiées avec un commentaire, des analyses et des interprétations. Elles seront précédées d'essais pédagogiques sur l'enseignement de la lecture et de la lecture fonctionnelle. Le document sera complété par un CD-audio et un CD-Rom.

## **7. Réflexions sur l'enseignement des mathématiques**

Le ministère procède au remaniement du plan d'études de l'enseignement primaire. Ces travaux débutent avec l'analyse de l'enseignement des mathématiques. Ils seront initiés et guidés par des réflexions d'experts étrangers en didactiques des mathématiques qui se prononcent entre autres sur le rôle et l'importance de la répétition et l'apprentissage du calcul par des enfants en difficultés. Le fascicule regroupant ces cinq essais sera édité au mois de mars 2003. Des réunions de travail dans tous les arrondissements d'inspection suivront la publication du document.

### **12.4.5 L'évaluation des élèves**

#### **1. Elaboration d'un nouveau bulletin**

Outre les résultats scolaires traditionnels, les nouveaux bulletins renseignent sur les objectifs principaux d'apprentissage par année d'études et permettent des évaluations et remarques concernant la progression de l'élève dans les différentes branches ; une appréciation de son comportement social et de ses attitudes au travail ainsi que de ses compétences transversales est également prévue. Un document provisoire a été présenté à quelque 900 enseignants des différents degrés du pays entier pour examen. Le bulletin sera utilisé au niveau national à partir de 2003/04 pour la 1<sup>re</sup> année d'études ; il est actuellement utilisé sous forme provisoire et complémentaire dans toutes ces classes de 1<sup>re</sup> année d'études pour ce qui est des volets « comportement » et « description des compétences ». Le document final a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des instituteurs de l'enseignement primaire.

#### **2. Elaboration d'épreuves communes**

Des épreuves communes ont été élaborées dans les branches principales pour la fin des degrés inférieur et moyen. Grâce à la participation de 50 classes par branche et par degré, ces épreuves ont été étalonnées en 2002 et leur mise à disposition est prévue pour le troisième trimestre 2003 (pour toutes les classes de 2<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> année d'études). L'élaboration d'une deuxième batterie d'épreuves a été entamée.

### **12.4.6 L'enseignement en équipe (team-teaching) et le cycle des apprentissages fondamentaux**

Ce projet vise une meilleure prise en charge individuelle des élèves au degré inférieur afin de lutter contre les nombreux échecs scolaires en 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année d'études. Il combine le concept du team-teaching avec l'idée des cycles d'apprentissage.

Le service veille à la diffusion des expériences locales faites dans le cadre de ce projet et à la mise en place d'un concept pédagogique général permettant à d'autres classes de fonctionner selon ce

modèle. Le cycle des apprentissages et l'enseignement en équipe fonctionnent en 2002/03 dans une trentaine de classes. 100 enseignants participent actuellement à une formation et à des échanges : ils préparent de cette manière la mise en œuvre du concept pour 2003/2004.

#### 12.4.7 L'élaboration d'un nouvel abécédaire

Un abécédaire allemand avait été sélectionné pour servir de base à l'élaboration d'un nouveau matériel didactique important. Le manuel avait été mis à l'essai dans 105 classes luxembourgeoises. Les titulaires ont bénéficié d'une formation d'introduction. Un accompagnement régulier est assuré. Ces enseignants fournissent au groupe d'accompagnement les informations nécessaires à l'élaboration de l'édition définitive de cet abécédaire.

En général, le nouvel abécédaire devrait :

- mieux tenir compte de la situation linguistique particulière du Luxembourg et favoriser l'apprentissage de la langue allemande ;
- mieux respecter les différentes approches en matière d'alphabetisation ;
- favoriser les apprentissages de tous les élèves en tenant compte des élèves particulièrement doués et des élèves en difficultés en offrant un large éventail d'activités de différenciation ;
- respecter les principes modernes de l'approche communicative en matière d'apprentissage des langues et favoriser des apprentissages structurés ;
- procéder de manière interdisciplinaire.

En 2002/2003, quelques 230 classes supplémentaires participent au projet et fournissent les informations indispensables pour la rédaction du nouveau matériel.

Pour l'année 2003/2004, il est prévu de mettre le nouvel abécédaire luxembourgeois à la disposition de toutes les classes.

#### 12.4.8 Les Technologies de l'Information et de la Communication

Le service a coordonné la réalisation de plusieurs CD-Rom pour enfants de 3 à 6 ans en langue luxembourgeoise. Un grand nombre de dossiers méthodologiques a été complété moyennant des CD-Rom. Le service a également soutenu l'élaboration du CD-Rom « ADS in der Schule ».

Le service a contribué à l'initiation d'un projet e-Luxembourg appelé norTIC, qui consiste à :

- équiper de manière adéquate les classes des communes de la région Nord du pays et à assurer l'entretien du matériel ;
- élaborer des concepts didactiques quant à l'utilisation dudit matériel en classe afin d'assurer que l'emploi des NTIC soit considéré comme une compétence transversale à combiner avec d'autres sujets dans le cadre des disciplines dites traditionnelles ;
- offrir une formation continue aux enseignants dans la perspective d'un développement professionnel et d'une harmonisation des pratiques pédagogiques en classe.

#### 12.4.9 Le passage primaire/post-primaire

Le service coordonne désormais les mesures d'accompagnement et de recherche suivantes:

- élaboration et perfectionnement des épreuves standardisées ;
- échanges entre instituteurs et professeurs ;
- observation des résultats et des effets de la nouvelle procédure.

Les épreuves standardisées proprement dites ont été élaborées par des groupes d'experts mixtes (inspecteurs/instituteurs/professeurs) en collaboration avec l'université de Trèves pour ce qui est des épreuves en langue allemande. Une brochure présentant aux parents les principes réglant la passation et la correction des épreuves ainsi que des extraits commentés, a été élaborée et a été distribuée avant la passation de l'édition 2002 des épreuves.

Le SCRIPT coordonne le passage primaire/post-primaire du point de vue administratif et financier. Il assure également la production et la distribution de toutes les brochures et des formulaires en relation avec cette procédure d'orientation.

#### **12.4.10 Les concours et l'animation pédagogique et culturelle**

La cinquième édition du concours « Maach mat(h) » a eu lieu en 2002. Les activités du rallye ont pour objectif d'amener les élèves à travailler en équipe pour résoudre des problèmes nouveaux de mathématiques. Le service prépare le congrès international « Maach mat(h) ! qui aura lieu au Luxembourg en 2003. D'autres concours ont été réalisés ou initiés, notamment dans le domaine de la lecture (en collaboration avec l'association « Freed um Liesen »).

L'offre en concerts éducatifs animés par les enseignants formant le groupe de travail chargé de l'élaboration du matériel de l'éducation musicale, a encore été sensiblement augmentée moyennant une collaboration avec l'Orchestre de la Musique Militaire, l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg, les Solistes européens, un maître d'orgues, un orchestre de chambre et un groupe de rock. Ces concerts sont organisés de telle manière que tous les enfants du pays peuvent au moins participer à deux manifestations pendant leur scolarité au primaire. Chaque concert s'adresse aux élèves d'un degré bien défini. Il y a des concerts dans toutes les régions du pays, pour tous les goûts et pour tous les âges.

### **12.5 La coordination des travaux de réforme et projets d'innovation dans l'Enseignement secondaire et secondaire technique**

#### **12.5.1 Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire technique**

##### **1. Classes ST du cycle inférieur**

Le projet Riacci au cycle inférieur du Lycée Technique du Centre.

Ce projet, terminé en juillet 2002, avait pour objectifs de personnaliser la prise en charge de chaque élève et d'améliorer les relations entre les différents partenaires de l'école : élèves, enseignants, éducateurs, parents. Le projet a été mené avec le même groupe d'élèves et les mêmes enseignants de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 9<sup>e</sup>. Etant donné que cette classe rassemblait des jeunes de trois régimes différents, une différenciation interne au niveau des contenus d'apprentissage et de l'évaluation a été faite.

Le projet « mathématiques » dans les classes de 7<sup>e</sup> du Lycée technique Michel Lucius.

L'objectif principal de ce projet a été de remédier aux problèmes liés à l'apprentissage des mathématiques en classe de 7<sup>e</sup> par le travail en groupe, par une observation ciblée de la façon de travailler des élèves et par une réflexion sur l'évaluation en général et sur l'évaluation formative en particulier.

##### **2. Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique**

Classes à enseignement fondamental. (voir 2.5.)

Projet « 9<sup>e</sup> insertion socioprofessionnelle » au Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher. (voir 2.6.)

Les Réseaux d'Echanges de Pratiques pour enseignants du régime préparatoire.

Il s'agit d'un projet de développement professionnel des enseignants. Les Réseaux d'Echanges de Pratiques ont pour objectif de permettre aux enseignants de développer leur professionnalité par des échanges de pratiques, le postulat de base étant que les enseignants détiennent les ressources nécessaires pour développer eux-mêmes leurs compétences et résoudre bon nombre des problèmes auxquels ils sont confrontés.

## 12.5.2 La réforme de l'apprentissage des langues

Faisant suite au débat d'orientation sur l'école de l'intégration à la Chambre des Députés et aux motions votées y relatives, le SCRIPT a lancé en novembre 2001 une large réflexion sur l'apprentissage des langues, qui se fonde sur le Cadre européen commun de référence pour les langues, élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe. Il définit les différents niveaux de compétence en langues et offre une base pour l'élaboration de programmes d'apprentissage de langues vivantes, de manuels et d'examens. Au Luxembourg, il a été décidé que la description des objectifs de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire technique se fera dorénavant sur la base des descripteurs de ce cadre de référence.

Le cadre de référence est accompagné d'un Portfolio des langues. Basé sur les niveaux de compétence définis dans le Cadre européen commun de référence pour les langues, le Portfolio européen des langues est un document personnel qui vise à rassembler et à documenter de manière complète, concrète et transparente les niveaux de compétence atteints par chaque apprenant dans une ou plusieurs langues étrangères. Le portfolio accompagne l'apprenant tout au long de sa vie : celui-ci peut l'utiliser tant à titre personnel que pour sa carrière professionnelle.

Du 17 au 19 octobre 2002, le SCRIPT avait organisé à Mondorf-les-Bains, conjointement avec le Ministère des Affaires étrangères et le Conseil de l'Europe, un colloque sur le Portfolio européen des langues qui a réuni plus de 90 enseignants et chercheurs experts dans le domaine linguistique issus de plus de quarante Etats membres du Conseil de l'Europe. Il s'agissait du 3<sup>e</sup> séminaire sur le Portfolio européen des langues après ceux organisés à Coimbra, Portugal, en juin 2001, et à Turin, Italie, en avril 2002.

## 12.5.3 Professions de santé

En 2002 les formations suivantes ont été adaptées :  
assistant technique médical de radiologie, de laboratoire, de chirurgie, infirmier en pédiatrie, infirmier psychiatrique, sage femme.

Ces adaptations seront terminées en 2003.

# 12.6 La formation continue des enseignants

## 12.6.1 Education préscolaire, Enseignement primaire, Education différenciée

À partir de 2002, un groupe de travail du service coordonne et pilote les offres en formation continue organisées par l'ISERP pour le compte du MENFPS et procède à leur analyse en fin d'année académique.

En complément aux cours de perfectionnement organisés par l'ISERP, notamment dans les domaines auxquels le ministre a accordé une priorité, des conférences, des cours de recyclage et des activités complémentaires ont été organisés sur le plan national et le plan régional dans les différents arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation. De même, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles ont fourni le cadre pour des formations du type « schulinterne Lehrerfortbildung ». Elles visent essentiellement des besoins locaux en formation, répondant au contexte bien défini d'une école moderne.

Deux cycles de conférences sont à mettre en exergue :  
mars – avril 2002 : « Difficulté d'apprendre – Difficulté d'enseigner ». Ce cycle portait sur la scolarisation des enfants en difficultés et connaîtra une deuxième édition en automne 2003.  
Décembre 2002 : « La pédagogie en Italie ». Ces conférences ont présenté les structures scolaires italiennes, la pédagogie de Maria Montessori et des ateliers d'écriture libre.

## 12.6.2 Enseignement secondaire et secondaire technique

La formation continue organisée par le SCRIPT répond à trois types de demandes:

les projets personnels des enseignants quant au développement des compétences professionnelles ;  
les projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement post-primaire ;  
les projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

Pour l'année scolaire 2001-2002, les formations suivantes ont été considérées comme prioritaires :

1. Promouvoir la réussite scolaire en :

- favorisant l'approche d'une pédagogie différenciée ;
- promouvant le dialogue entre le personnel enseignant et les parents ;
- créant un climat scolaire favorable pour développer le bien-être, la motivation et le goût de l'effort.

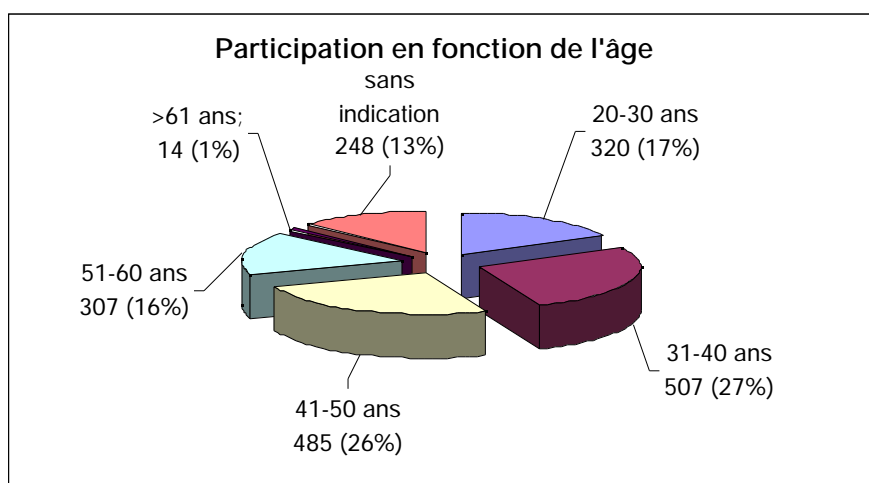
2. Découvrir et consolider les pratiques pédagogiques en relation avec l'outil technologique en vue d'une intégration dans les différentes matières.

Les activités de formation continue ont été conçues de manière à inciter une analyse réfléchie de la pratique professionnelle du personnel enseignant et éducatif, considéré comme acteur de changement.

En 2001-2002, les ressources disponibles ont été utilisées pour organiser 181 formations différentes d'une durée variant de 2 à 60 heures.

Domaine de formation	Inscriptions (total)	Femmes	Hommes
L'école apprenante	134	53	81
Technologies de l'information et de la communication	864	454	410
Pédagogie et didactique générale	615	447	168
Pédagogie et didactique disciplinaire	1064	521	543
Stages d'établissement	578	267	311
Total :	3255	1742	1513

Participation : 1881 (997 = 53,0 % femmes, 884 = 47,0 % hommes) membres du personnel enseignant, socio-éducatif, administratif et technique ont participé à au moins une des 181 formations continues. Comme un certain nombre de personnes ont participé à plusieurs activités, le nombre total des présences était de 3255, dont 1742 (53,5%) femmes et 1513 (46,5%) hommes.



Formation continue des directions des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique :

- Avec un quatrième groupe de membres de directions des lycées et lycées techniques, de l'inspection et de fonctionnaires du ministère, le projet de formation de base en coopération avec l'Institut für Wirtschaftspädagogik de l'Université de St Gall (Suisse) a été clôturé en 2001-2002.
- Une vingtaine de membres de directions ont participé à une formation continue en éducation des choix.

## 12.7 Les technologies de l'information et de la communication

### 12.7.1 L'étude OCDE

La synthèse des études de cas réalisée dans le cadre du programme de l'OCDE intitulé « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la qualité de la formation » a donné lieu à une publication « Les TIC dans l'enseignement secondaire ». Cette publication présente les idées directrices des actions mises en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2002/2003 et propose un certain nombre de pistes pédagogiques dans le domaine des TIC.

### 12.7.2 L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le curriculum

Dans la nouvelle grille horaire de l'enseignement secondaire, les cours spécifiques en TIC dans les classes de Ve et IVe ont été abandonnés au profit d'une intégration progressive dans les différentes matières. L'accent y est porté non seulement sur la maîtrise des compétences purement techniques, mais aussi sur l'acquisition de compétences transversales comme

- le traitement de l'information
- le traitement des données
- l'esprit critique vis-à-vis des médias.

On distingue deux vitesses d'intégration : dans la division inférieure de l'enseignement secondaire, une seule matière par année d'études sera touchée par l'intégration des outils TIC, dans la division supérieure l'intégration sera progressivement généralisée à toutes les matières.

Pour accompagner ce changement important, le SCRIPT coordonne les travaux qui consistent à élaborer des unités didactiques exemplaires et à organiser des séances de formation continue pour les professeurs. L'objectif de ce projet est de constituer à la fois une base de ressources éducatives pour enseignants accessibles par Internet (<http://www.elabotic.lu>) et un réservoir de formateurs-multiplicateurs dans le domaine de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage. Le SCRIPT a édité une brochure, un CD-Rom et un site web ([www.elabotic.lu](http://www.elabotic.lu)) pour la diffusion de ce matériel.

Une journée de sensibilisation a été organisée en collaboration avec les responsables de la task force de la Commission Nationale pour la Société de l'Information.

### 12.7.3 Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire

Projet PASI: PISA : Analyse, Synthèse et Initiative

L'étude Pisa a mis en évidence des lacunes du système scolaire luxembourgeois, entre autres au niveau de la culture mathématique des élèves luxembourgeois.

En collaboration avec les deux Commissions Nationales pour les Programmes de mathématiques, le SCRIPT a constitué un groupe de réflexion avec comme mission d'analyser les causes possibles des problèmes et de proposer des solutions disciplinaires et transversales. Le groupe publie à intervalles irréguliers des « News-letter » thématiques afin de sensibiliser les enseignants.

NETD@YS 2002

Cette initiative de la Commission européenne est dans sa sixième année. L'édition 2002 des Netd@ys Europe a été axée sur l'image mobile ou figée et s'articulait autour des trois thèmes suivants: regarder, lire et réaliser. Les Netd@ys 2002 ont été coordonnés par le SCRIPT et ont fait connaître au grand public les avantages des nouvelles technologies dans les domaines de l'éducation et de la

culture. Le Lycée de Garçons de Luxembourg a présenté aux personnes de tous âges et de tous horizons une plate-forme des nouvelles technologies fournissant un large éventail de défis et de possibilités y relatifs.

## **12.8 La promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement**

### **12.8.1 La promotion de la santé et l'éducation à l'environnement**

Conformément à la Charte d'Ottawa et dans une perspective de continuité, le SCRIPT a poursuivi les activités d'accompagnement, d'animation, de formation et de documentation relatives aux différents domaines de la promotion de la santé (notamment prévention des toxicomanies, prévention de la violence, prévention du SIDA) et de l'éducation à l'environnement.

Une coopération internationale régulière est réalisée au sein du réseau européen des écoles promotrices de la santé, action tripartite sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la Santé, du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes.

### **12.8.2 Les campagnes de sensibilisation**

Le deuxième festival du film pour jeunes 'Hautnah' a été organisé en coopération avec la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, Aids-Berodung de la Croix-Rouge, Inter-Actions Maison des jeunes Grund et le SPOS du LTB.

1555 élèves ont participé à ce festival du film qui vise à sensibiliser les jeunes aux différents problèmes concernant l'échec scolaire, l'exclusion sociale, la discrimination, la violence, le chômage, la recherche de l'identité et la sexualité.

### **12.8.3 Les projets d'innovation pédagogique**

Le projet 'Da Vinci – und so weiter...' a été réalisé dans quatre classes de l'enseignement précoce, primaire et secondaire.

Le dessin d'observation de la nature vise à développer l'auto discipline, la persévérance et la patience, sans perdre l'enthousiasme et l'intérêt des élèves.

Dans le contexte de la pédagogie différenciée, ce projet a permis aux participants de développer leurs capacités dans les domaines de l'écriture, de la lecture, de la vision polysensorielle et de l'expression.

### **12.8.4 Les projets d'innovation dans le cadre du développement de l'école**

#### **1. Extra-Tour Sucht**

L' ExtraTour Sucht est un instrument moderne de prévention des toxicomanies pour les élèves de 15 à 18 ans. Le projet a été poursuivi dans cinq établissements scolaires (LCE, LGL, LTA, LTC, LTNB) en 2002.

#### **2. D'Schoul um Wee – zesumme staark gin**

Le projet vise à intégrer la prévention primaire des toxicomanies dans le cadre de l'école primaire.

En 2001-2002, l'accent a été mis sur la coopération avec les parents et la mise en réseau des écoles.

### 3. Médiation par pairs

Le projet 'peer-mediation' a été élaboré en coopération avec le SNJ dans le cadre de la lutte contre la violence à l'école.

En 2001-2002, le projet 'Peer-Mediation im Schulalltag' s'est ouvert aux écoles intéressées. 72 élèves de 10 établissements scolaires ont pu recevoir un certificat de formation attestant leurs compétences de médiateur.

## 12.9 Le centre de documentation

Le projet d'aménagement d'un Centre National de Documentation Pédagogique et de Formation continue (CNDPFC) dans les locaux du Centre de Langues Luxembourg se poursuit. Il est prévu d'ouvrir ce centre pour la rentrée scolaire 2003-2004.

La mise à jour du serveur du SCRIPT <http://www.script.lu> continue. Outre l'information sur les projets en cours et les grandes manifestations du SCRIPT, le programme de la formation continue est mis en ligne. De même les publications sont reprises sur le site, pour la plupart en version text entier (pdf).



## 13 LE SERVICE INFORMATIQUE

### 13.1 La gestion des données

Pendant l'année 2002, le service a, comme dans le passé, procédé à l'exploitation courante des données relatives à l'organisation scolaire des établissements de l'enseignement postprimaire.

Gestion de la tâche des enseignants

La tâche d'un enseignant, qui peut varier en cours d'année par suite de changements intervenus (remplacements, engagement de nouveau personnel, etc.), est calculée mensuellement. Les leçons supplémentaires des enseignants sont payées par des avances mensuelles et, à la fin de l'année scolaire, un décompte relatif à chaque mois pour l'ensemble de l'année scolaire est établi pour tous les enseignants.

La gestion des établissements

Toutes les données nécessaires à une analyse du fonctionnement des établissements scolaires (répartition des décharges, prestations des enseignants, constitution des classes, etc) ont été fournies au groupe "contrôle de gestion".

La planification des besoins en personnel enseignant

Le service informatique a élaboré les documents de référence destinés à la Commission de planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. En particulier, il a été chargé de présenter l'analyse de l'offre disponible pour la création de postes d'enseignants à plein temps.

### 13.2 L'équipement informatique

L'acquisition d'équipement informatique (administratif)

Le service informatique a coordonné les projets d'acquisition en équipements informatiques dans le domaine administratif pour les besoins des administrations scolaires et du ministère.

L'équipement suivant a été accordé pour l'ensemble des établissements scolaires en 2002:  
76 ordinateurs, 39 imprimantes et 16 scanners.

Le ministère a été doté d'une extension du serveur UNIX.

L'informatique du Ministère

Le service informatique a collaboré à la réalisation des nouveaux projets informatiques propres au ministère:

la gestion de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques;  
le projet concernant la réalisation d'un système informatique de gestion des élèves .

D'autre part, le service informatique a encadré les utilisateurs dans le cadre de leurs applications informatiques spécifiques et a assuré la maintenance du parc informatique.

### 13.3 Les perspectives

Dans le cadre de la réorganisation du ministère, la réalisation des projets informatiques suivants devra être envisagée:

Mise en place d'un nouveau réseau et câblage informatiques;  
Mise en place d'un système intégré d'information, de communication et de gestion avec interconnexion des services administratifs dépendant du ministère et des établissements scolaires;  
Réforme du système de gestion administrative du personnel enseignant;  
Mise en place d'un système de gestion électronique des documents;  
Migration des serveurs vers Windows2000 (réalisation prévue pour 2003);  
Solution de sauvegarde;  
Développement de la sécurité.

## 14 LE CENTRE DE TECHNOLOGIE DE L'ÉDUCATION (CTE)

### 14.1 Les activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication

L'assistance technique en informatique au service des établissements d'enseignement postprimaire

Le CTE dispose d'informaticiens diplômés qui sont envoyés aux établissements post-primaires à raison d'un ou de plusieurs jours par semaine suivant l'envergure du parc informatique à maintenir et des projets en voie de réalisation. Dans les établissements les informaticiens exécutent leurs travaux sous la coordination des correspondants informatiques.

#### La cellule d'études et de développements informatiques du CTE

La mission de la cellule consiste à étudier et à développer des solutions en rapport avec les systèmes informatiques installés dans les établissements post-primaires. La réalisation de ces travaux se fait sous forme de projets qui peuvent être suscités par des responsables du CTE, par la cellule elle-même ou encore par le service d'assistance technique en informatique au service des lycées. Plusieurs projets ont été réalisés par la cellule en 2002:

Le site Internet du CTE a été entièrement reconstruit. La nouvelle conception a rendu l'utilisation plus aisée et plus intuitive.

La mise en oeuvre d'une solution uniforme de protection anti-virus pour tous les ordinateurs et serveurs reliés au réseau de l'éducation dans les établissements d'enseignement postprimaire. Dans ce projet il ne s'agissait pas seulement d'installer un certain logiciel sur une grande quantité d'ordinateurs, mais également d'offrir et de maintenir à jour une base de données avec les versions actualisées des fichiers de définition et des nouvelles versions du logiciel antivirus. Les mises à jour déposées sur un serveur au CTE sont accessibles à l'ensemble des établissements d'enseignement postprimaire et sont transférées automatiquement sur les serveurs des établissements. A partir des serveurs locaux les mises à jours sont diffusées aux stations de travail. De cette manière environ 3000 ordinateurs reçoivent automatiquement les dernières versions des fichiers de définition et du logiciel.

Pour répondre à la réforme des cycles moyen et supérieur dans l'enseignement secondaire, une solution consistant dans un équipement mobile de type chariot a été conçue. Chaque chariot contient 16 ordinateurs portables, une imprimante et un projecteur. Comme les portables sont connectés au réseau local de l'école par voie hertzienne, l'équipement peut facilement être utilisé dans une salle de classe normale. Chaque établissement d'enseignement secondaire est maintenant équipé de 2 chariots.

Le projet de la mise à jour des ressources serveurs du domaine de l'éducation dans les établissements d'enseignement postprimaire avait comme but de concevoir et de réaliser les mises à jour des logiciels serveur Microsoft et Novell. Des solutions standard ont été proposées par le CTE et adaptées aux spécificités des établissements par la suite. La partie Microsoft a été réalisée en 2002, la partie Novell sera traitée en 2003.

Une application informatique de gestion de l'inventaire du matériel et des logiciels installés a été développée, mise en service et appliquée pour la première fois en 2002. Cette application gère également les demandes d'intervention aux différents services techniques.

Le projet d'étude et de réalisation d'un système de protection (firewall) pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire a été mené en 2002 en collaboration avec RESTENA et est entré en décembre 2002 dans sa phase finale. Dans ce projet il s'agit de sécuriser au maximum les réseaux des établissements au niveau d'intrusions et d'opérations non permises et non désirées, tout en offrant aux usagers un service de qualité et de confort.

La gestion centralisée et la maintenance sont assurées par le CTE.

## Les cours de Formation

Quelques cours de formation à l'adresse des correspondants et responsables informatiques ainsi qu'à d'autres personnes intéressées ont été organisés.

Présentation d'un logiciel de conception assisté par ordinateur et comparaison avec le logiciel actuellement utilisé dans l'enseignement secondaire technique.

Présentation du principe de fonctionnement et de la mise en place de la solution antivirus ayant fait l'objet d'un projet.

Présentation des résultats du projet de la mise à jour du système d'exploitation Microsoft pour serveurs avec analyse des points critiques.

Présentation de l'application de la gestion de l'inventaire du matériel et des logiciels informatiques développée au CTE.

Présentation des premiers résultats du projet firewall et du principe de fonctionnement de la protection après l'implantation dans les établissements.

Initiation à l'utilisation d'un logiciel d'interfaçage entre une base de données et un serveur web.

## Le concours Informatique Luxembourgeois et Olympiade Informatique Internationale

Administration et organisation du Concours Informatique Luxembourgeois. 4 lauréats du concours ont participé à l'Olympiade Informatique Internationale en Corée du Sud où deux élèves luxembourgeois ont remporté une médaille en bronze.

## Enseignement primaire

La cellule d'intervention pour conseiller les communes et les écoles primaires dans le domaine des TIC n'a plus fonctionné vu le manque de ressources humaines.

## Acquisition du matériel didactique

Acquisition du matériel didactique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire.

Le tableau suivant représente le budget qui a été disponible pour 2002:

Remplacements et nouvelles acquisitions	991.574 EUR
Acquisitions de logiciels	243.927 EUR
Maintenance des équipements	96.926 EUR
Acquisitions projets MEDIA2000	1.735.255 EUR

En ce qui concerne le programme d'action pour 2002 relatif à l'équipement scolaire, il y a lieu de citer notamment les initiatives suivantes à l'échelle nationale:

\* remplacement des ordinateurs Z-Station EL 166 Mhz (1998) par des machines à processeur Pentium 1500 Mhz;

\* acquisitions de projecteurs multimédias;

\* acquisition d'une imprimante réseau performante en couleur par établissement;

\* acquisition d'ordinateurs portables en vue de l'intégration de l'ordinateur comme instrument de travail dans l'enseignement général du secondaire;

\* acquisition d'un équipement informatique spécifique pour les besoins de la publication assistée par ordinateur (section Education artistique)

\* remplacement de serveurs.

Au début de l'année scolaire 2002/2003, le parc des ordinateurs à usage pédagogique dans les établissements du postprimaire s'élève à **4766** unités, ce qui représente une moyenne de **200** ordinateurs par école. Le rapport ordinateurs par élève est de **5,98**. L'omniprésence et la croissance massive des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rendent nécessaire la mise à disposition de personnel supplémentaire pour

l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les établissements scolaires.

## 14.2 Les activités dans le domaine audiovisuel

### Prises de vues, reproductions et travaux graphiques:

Reproductions pour les besoins de l'éducation artistique et civique  
Prises de vues pour le nouveau manuel d'éducation civique, historique et géographique destiné aux classes de l'enseignement préparatoire  
Prises de vues pour le site internet de la Chambre des Métiers  
Prises de vues pour le nouveau manuel d'éducation physique (projet: école du dos)

### Enregistrement, réalisation et montage images et son de films vidéo:

Enregistrement d'accompagnement pour une pièce de théâtre de l'EDIFF  
Prise de vues pour le projet DaVinci "Naturskizzenbuch"  
Prises de vues pour le film didactique en relation avec l'implémentation du fichier expérimental de l'éveil aux sciences à l'école primaire  
Prises de vues pour le vidéogramme de la salle "pré-histoire" du Musée National d'Histoire et d'Art  
Co-production du documentaire "santé mentale" avec le Centre d'intervention et de prévention, le SCRIPT et le CPOS  
Prises de vues pour le projet "Natur erliewen an der Schoul" de l'enseignement préscolaire et primaire

### Enregistrement et montage son:

Une très grande partie des travaux dans le studio son comprend la prise de son, la manipulation, le montage et la finalisation sur ordinateur; le transfert du produit final sur CD, cassettes et mini-disc pour les projets suivants:

Aids-Spot en collaboration avec le LTAM  
"Konrad" pour le "Kannertheateratelier" de l'ISERP  
"D'Schungelgeschichte" en collaboration avec les élèves du Centre d'Orthopédagogie et de Propédeutique Professionnelle de Walferdange servant pour une représentation théâtrale en public  
Examen pratique "Phonotypie" du LTECG  
"Kannerlidder" avec l'école préscolaire de Linger  
"Restaurant VENEZIA" - début des enregistrements d'un projet européen (Leonardo da Vinci) en langue portugaise  
Assistance pour les travaux et mémoires des étudiants de l'ISERP  
Montage et mixage son du documentaire sur le camp de concentration Natzweiler-Struthof, projet du Service National de la Jeunesse

### Productions multimédia:

Finalisation du CD-ROM " Das Klangmännchen"  
Sonorisation (composition et mixage) du documentaire sur les maladies mentales  
Réalisation d'un DVD sur l'enseignement précoce à Steinsel

## 14.3 Le programme d'action MEDIA2000

Suite à un 5e appel d'offre de projets dans le domaine des médias éducatifs, les projets suivants ont été présentés par les établissements scolaires.

Ecole	Titre
AL	Intégration des TIC dans le domaine de l'éducation artistique: le cours d'histoire de l'art à caractère interactif
AL	L'image animée digitale
LCD	Mise en place d'une photothèque digitale centralisée au LCD
LCD	MétéoSolair
LGE	Uelzechtkanal
LMR	Digital Image
LN	Communication Lycée du Nord
LTAM	Images de polissage des métaux (Gefüge-Schliffbilder)
LTAM	Centre d'entraînement: SPS et Fischertechnik
LTAM	La division artistique dans le réseau Internet
LTJB	Les TIC appliqués à l'insertion sociale et professionnelle
LTMA	De ce que nous créons à ce qu'ils entendent
LAML	L'image au 21ème siècle: source de sensibilisation et de création
CTE	"Thin Client Computing", solution d'avenir pour l'enseignement?
CTE	Intégration des TIC dans l'enseignement général (2e phase)

## 14.4 Le projet mySchool!

### mySchool! – Le Web éducatif de l'Éducation nationale

Le ministère contribue activement au programme d'action gouvernemental eLuxembourg qui constitue la réponse du Gouvernement aux défis de la société de l'information. Le rôle de l'Éducation Nationale est entre autres de dispenser à chaque élève l'éducation qui le mettra à même de faire des outils informatiques une utilisation raisonnée, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et de reconnaître les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

En effet, un nouvel ajustement des pratiques pédagogiques est aujourd'hui rendu nécessaire par l'essor rapide de la société de l'information et notamment par l'évolution de l'internet.

C'est le portail éducatif de référence mySchool! qui permettra de relever ces défis ambitieux. Il permettra à la fois aux enseignants, aux élèves, aux administrations du ministère et des écoles et aux particuliers d'accéder par l'intermédiaire d'un bureau virtuel personnalisable à des ressources de qualité, évaluées par des experts, et d'utiliser efficacement des outils de collaboration et de communication à la pointe du progrès technologique. Le bureau virtuel permet à l'enseignant et à l'élève d'accéder à un environnement de travail personnalisable depuis tout ordinateur connecté à internet notamment depuis son établissement ou son domicile.

### mySchool! – Les origines

En avril 2001 le projet de portail éducatif mySchool! initié par le CTE a été approuvé.

En ligne depuis octobre 2001, après une période de mise en place d'à peine six mois, le site portail connaît une progression continue, particulièrement importante depuis la rentrée 2002. Actuellement, le site atteint plus de 380 visites par jour avec un total de 5800 pages vues en moyenne par jour (vacances scolaires comprises).

mySchool! est sans aucun doute un des projets phare de eLuxembourg dans le domaine de l'Éducation et du eLearning.

## Réalisations effectuées au cours de l'année 2002

Concernant la gestion du répertoire des documents

Améliorations des fonctions développées en 2001 pour la gestion de propriétés des documents référencés par le portail : valeurs par défaut, par utilisateur

Intégration de contenu extérieur, notamment : Xipolis (BROCKHAUS Enzyklopädie in 24 Bänden, Duden – Deutsches Universalwörterbuch A – Z, Duden – Das große Fremdwörterbuch) ; Yahoo Hachette : (Mise en ligne de l'encyclopédie Hachette ) ; Traducteur PONS : Accès au dictionnaire PONS (De-En-Es-Fr-It).

Intégration de contenu « informations et outils pratiques », notamment : Gouvernement.lu ; Editus.lu ; Agenda.lu ; SMS (LuxGSM et Tango) :

Gestions des newsletters :Automatisation de l'envoi des newsletters : Les newsletters sont automatiquement générées à partir d'un fichier HTML et envoyées aux abonnés. Un mécanisme d'approbation avant l'envoi peut également être activé.

Upgrade vers Plumtree 4.5. mySchool a été développé en 2001 sur la plate-forme Plumtree 4.0. Il a été décidé de migrer vers la version 4.5. En effet cette version offre des avantages fonctionnels importants pour mySchool : recherche fédérée sur base de Web services, support des outils de collaboration, etc...

Mise en œuvre du service desk. Depuis octobre, un service desk professionnel est progressivement mis en œuvre. Ce système doit permettre de prendre en compte la gestion opérationnelle du portail, avec la gestion des incidents, des problèmes, de la configuration, des changements, etc....

Publication d'un guide de l'utilisateur mySchool ! « À la découverte de mySchool ! » à l'intention de tous les enseignants du Luxembourg (primaire et secondaire) (64 pages en format A4)  
Distribution par courrier de ce guide à tous les enseignants du pays.

Organisation de nombreuses formations mySchool ! en collaboration étroite avec le SCRIPT.





**DEUXIÈME PARTIE :**

**LE DÉPARTEMENT DES SPORTS**



# 15 LA CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS

## 15.1 Le Conseil Supérieur de l'Éducation Physique et des Sports

Institué par règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, une sportive d'élite, un membre du corps arbitral, un professeur d'éducation physique ainsi que trois représentants de départements ministériels concernés par le sport, à savoir le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé.

A côté des commissions permanentes des finances, du congé sportif et du sport-loisir, un groupe de travail chargé de l'analyse des bilans fédéraux relatifs aux « modèles de préparation » a été mis en place.

Au cours de six réunions plénières, le Conseil a émis des propositions quant à la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et avisé les propositions budgétaires.

Le Conseil a également avisé le projet de loi concernant le sport .

Toujours en matière législative, le Conseil a avisé la loi autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal et modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 24 décembre 1997 concernant le 7<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif.

Les réflexions et délibérations du Conseil ont par ailleurs sur :

- \* les bilans fédéraux relatifs aux modèles de préparation de football et de tennis de table et le soutien financier de ces concepts ;
- \* le nouveau concept présenté pour le basketball ;
- \* l'agrément de l'entraîneur national de football et la contribution étatique à la FLF ainsi que les critères de qualification exigés pour les entraîneurs nationaux ;
- \* les avis de l'École nationale de l'éducation physique et des sports sur la qualification des entraîneurs fédéraux nouvellement engagés ;
- \* les problèmes ponctuels qui se posent en matière d'octroi de congé sportif aux accompagnateurs de sportifs des catégories d'âge inférieures et aux arbitres et juges internationaux.

## 15.2 L'organisme central du sport

En mai et en décembre 2002 le ministre a rencontré le président et une délégation du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour un échange de vues sur l'actualité sportive. les points discutés ont notamment porté sur :

- \* les avis des chambres professionnelles sur le projet d'une nouvelle loi sportive ainsi que les amendements apportés au texte initial ;
- \* les propositions pour le budget 2003, notamment en ce qui concerne les mesures en faveur du sport de compétition et de l'encadrement technique et administratif des fédérations ;
- \* la constitution d'un 8<sup>ème</sup> programme quinquennal d'équipement sportif
- \* l'évaluation des modèles luxembourgeois par un groupe tripartite constitué par le Conseil Supérieur de l'Éducation Physique et des Sports ;
- \* la mise en service du Centre National Sportif et Culturel ;
- \* les 9<sup>es</sup> Jeux des Petits États d'Europe à Malte en 2003 ;
- \* les Jeux Olympiques à Athènes en 2004 ;
- \* l'inclusion du sport dans les traités européens ;
- \* l'année européenne 2004 de l'éducation par le sport.

En tant qu'organisme central du sport luxembourgeois, le Comité olympique et sportif luxembourgeois a avisé le projet de loi du 8<sup>ème</sup> programme quinquennal d'équipements sportifs de même que le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003.

## 16 LE SPORT DE COMPÉTITION

### 16.1 Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2002 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2003. De ce fait, seule la répartition des crédits de 2001 est clôturée en détail ; les fonds disponibles en 2002 sont attribués de manière similaire.

#### 16.1.1 Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre

(articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

Exer- cice	CREDIT 33.000 Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.001 Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs	CREDIT 12.380 Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	Varia- tion en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	2.359.774	12,93

#### 16.1.2 La répartition des crédits en 2001

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ont augmenté de 1.777.398 à 1.895.328 €, soit une hausse de 6,63%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- \* 455.008 € à titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 50 fédérations ;
- \* 284.870 € à titre de 160 subsides extraordinaires aux fédérations et aux clubs, principalement pour les compétitions internationales officielles;
- \* 204.540 € en tant que subsides ordinaires à 317 clubs selon des critères révisés dans l'intérêt: de la promotion des activités des jeunes licenciés; des personnels qualifiés pour encadrer les sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement les jeunes; d'une simplification de la procédure administrative de la demande du subside;
- \* 126.426 € à titre de participation aux indemnités versées par 19 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 18,00 tâches.

Les critères appliqués sont:

- le remboursement de 25% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 29.747 € pour une tâche complète;

- une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 5 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLTT et FLT.

\* 52.058 € comme contribution particulière pour les tâches de directeur technique auprès de 4 fédérations en 2001;

\* 758.827 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du Comité olympique et sportif luxembourgeois ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs engagés à la section du sport d'élite à l'Armée.

Aux aides directes énumérées s'ajoutent des contributions d'un montant de 148.736 € pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

la F.L.T.	le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
la F.L.B.P.	le centre national de boules à Belvaux ;
la F.A.L.	le centre national de vol à voile à Noertrange ;
la F.L.Q.	le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
la F.L.T.A.S.	le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine.

### 16.1.3 Les crédits en 2002

Pour 2002, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 2.089.500 €, soit une hausse substantielle de 10,24%.

Dans le détail sont prévus :

\* 470.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;

\* 621.600 € pour la participation à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages ;

\* 510.789 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y compris une enveloppe spécifique de 71.889 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;

\* 266.487 € pour la participation à l'indemnisation des secrétaires administratifs, y compris une ligne de crédit particulière de 86.763 € pour des tâches partielles de directeur technique auprès des fédérations ainsi qu'une première participation de 49.579 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. ;

\* 220.624 € pour les mesures spéciales prises dans le cadre de modèles de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des signataires d'un contrat olympique est relevée de 74.368 à 86.762 € pour la deuxième année de préparation pour les prochains J.O. 2004 à Athènes.

\* 148.736 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés ci-devant. Les frais de 2002 pour le centre régional de gymnastique du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un nouveau crédit particulier

### 16.1.4 Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 2001

articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013 et 12.380

Fédérations par ordre alpha.	Aides aux fédérations								TOTAL	%	AIDES AUX CLUBS		
	Fonctionnement fédéral	Subsides extraordi- naires	Nbre subs. extra.	Entrainement fédéral et mesures spéciales	Tâches d'entraî- n. prof. 1)	Nbre non- p. 2)	Cadres admi- nistratifs	Nombre tâches 3)	aides fédérations	total des cré-dits 4)	Subsides ordi- naires	Nbre club s subv.	Subsides extraordin aires
Aéronautisme	7610,33	3197,83	3	-	-	-	3891,93	0,50	14700,09	0,88	-	-	-
Alpaps	1487,36	-	0	-	-	-	-	-	1487,36	0,09	-	-	-
Arts martiaux	18393,70	20414,28	11	19905,85	-	12	3569,67	0,50	62283,50	3,72	10718,92	23	-
Athlétisme	26747,71	9395,16	7	40902,43	0,50	7	9444,74	1,25	86490,05	5,16	7030,26	8	6222,13
Automobilisme	3718,40	-	0	-	-	-	-	-	3718,40	0,22	-	-	-
Badminton	10485,90	4734,77	3	26028,82	1,00	-	1710,47	0,50	42959,95	2,56	2476,46	7	-
Basketball	32920,26	18492,86	7	45538,04	1,00	13	11155,21	1,50	108106,37	6,45	27325,30	28	1338,63
Basketball corporatif	2429,36	-	0	-	-	-	-	-	2429,36	0,15	-	-	-
Billard	4338,14	5255,34	3	-	-	-	-	-	9593,48	0,57	-	-	-
Boules et pétanque	2974,72	-	0	1388,20	-	3	-	-	4362,93	0,26	-	-	-
Boxe	2825,99	-	0	-	-	-	-	-	2825,99	0,17	247,89	1	-
Canoë/kayak	5 428,87	2850,78	4	3272,19	-	1	-	-	11551,84	0,69	545,37	2	-
Cricket	917,21	-	0	-	-	-	-	-	917,21	0,05	-	-	-
Cyclisme	18616,80	4164,61	2	35 944,56	1,00	4	7610,33	1,00	66336,31	3,96	2709,48	9	-
Danse	1239,47	6717,91	4	2231,04	-	4	-	-	10188,42	0,61	-	-	-
Darts	1487,36	-	0	-	-	-	-	-	1487,36	0,09	-	-	-
Echecs	3842,35	4685,19	3	8106,12	-	2	-	-	16633,66	0,99	-	-	3296,98
Equitation	6073,39	2107,09	1	12146,78	-	3	7759,07	1,00	28086,34	1,68	2231,04	7	-
Escalade/alpinisme	4957,87	966,78	2	1090,73	-	1	-	-	7015,39	0,42	-	-	1239,47
Escrime	9122,48	1239,99	1	27367,45	1,00	-	-	-	37729,92	2,25	1601,39	5	3222,62
Football	34705,09	8626,69	6	80416,66	2,00	9	15493,35	2,00	145439,13	8,68	81066,14	96	-
Football américain	-	-	0	-	-	-	-	-	-	0,00	-	-	-
Football corporatif	3991,09	-	0	-	-	-	-	-	3991,09	0,24	-	-	-
Golf	2602,88	1041,15	1	6941,02	-	1	-	-	10585,05	0,63	-	-	-
Golf sur pistes	2602,88	-	0	-	-	-	-	-	2602,88	0,16	-	-	-
Gymnastique	21988,16	743,68	1	58924,29	2,00	1	4288,56	0,75	95860,43	5,72	15295,03	21	-
Haltéro./lutte/power l.	8006,96	5156,19	4	4809,13	-	4	1462,57	0,33	19434,85	1,16	513,14	2	-
Handball	22954,94	24789,35	3	50818,17	0,50	9	7759,07	1,00	106321,53	6,35	8163,13	11	5115,03
Handicapés	5156,19	-	0	-	-	-	-	-	5156,19	0,31	-	-	-
Hockey sur gazon	1189,89	-	0	-	-	-	-	-	1189,89	0,07	-	-	-
Hockey sur glace	1983,15	-	0	322,26	-	1	-	-	2305,41	0,14	1003,97	2	-
Korfball	272,68	-	0	-	-	-	-	-	272,68	0,02	-	-	-
Marche populaire	2850,78	-	0	-	-	-	-	-	2850,78	0,17	-	-	-
Moto-cyclisme	2850,78	495,79	1	1301,44	-	2	-	-	4648,00	0,28	-	-	-
Musculation/bodyb.	867,63	-	0	-	-	-	-	-	867,63	0,05	-	-	-
Natation/sauvetage	22607,89	8463,36	4	40902,26	1,00	3	5701,55	1,00	77675,06	4,64	6152,72	8	3222,62
Pêche sportive	4635,61	9172,06	5	3222,62	-	5	3445,72	0,50	20476,01	1,22	-	-	1239,47
Quilles	6296,50	4412,50	2	2478,94	-	3	7511,17	1,00	20699,11	1,24	-	-	3470,51
Rugby	8998,53	10831,56	7	13014,41	0,50	-	-	-	32844,50	1,96	-	-	-
Ski	5032,24	-	0	6048,60	-	3	-	-	11080,84	0,66	247,89	1	-
Ski nautique	3743,19	-	0	818,05	-	2	1561,73	0,50	6122,97	0,37	-	-	-
Sports de glace	8254,85	7 348,56	5	6544,39	-	11	-	-	22147,80	1,32	934,56	2	-

Sports santé	1561,73	-	0	-	-	-	-	-	1561,73	0,09	-	-	-
Sports sub-aquat.	3718,40	-	0	-	-	-	-	-	3718,40	0,22	-	-	-
Squash	3470,51	1 933,57	1	-	-	1	-	-	5404,08	0,32	-	-	-
Tennis	30788,38	16 162,66	3	83404,02	2,00	16	14 873,61	2,00	155144,41	9,26	10862,69	22	-
Tennis de table	39167,18	26 249,89	11	117 749,42	2,00	10	12 394,68	1,50	221589,99	13,23	15887,50	36	2751,62
Tir à l'arc	5230,55	5304,92	4	7436,81	-	2	-	-	17972,28	1,07	1398,12	5	-
Tir aux armes sport.	9965,32	9717,95	5	8998,53	-	3	4858,71	0,67	33540,51	2,00	1474,97	5	-
Voile	5428,87	-	0	-	-	-	-	-	5428,87	0,32	728,81	2	-
Volleyball	18468,07	4709,98	2	18443,28	0,50	1	1933,57	0,50	43554,89	2,60	5924,66	14	18666,38
LASEL	-	1239,47	1	-	-	-	-	-	1239,47	0,07	-	-	4462,08
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	74368,06	-	-	-	-	74368,06	4,44	-	-	-
TOTAUX	455008,56	230621,92	117	810884,58	15,00	137	126425,70	18,00	1674998,40	100,00	204539,43	317	54247,53
Nbre des bénéficiaires	50	117		31			18,00		198		317		43

REMARQUES:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel et de directeur technique subventionnées auprès des fédérations
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
- 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs subventionnées
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués aux fédérations

## 17 LE CONGÉ SPORTIF

### 17.1 Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Un total de 1263 jours de congé ont été attribués à 125 sportifs et leurs accompagnateurs officiels relevant de 20 fédérations différentes. 87% du congé alloué, c'est-à-dire 1099 jours ont donné lieu à un remboursement, 13% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public. Le nombre des bénéficiaires diminue de 74 unités par rapport à 2001, année qui fut exceptionnelle à cause des participations aux Jeux des Petits Etats d'Europe, aux Jeux de la Francophonie et aux Journées Olympiques d'Été de la Jeunesse Européenne.

Une majeure partie des crédits, soit 75,29% du montant global de 251.736 € réparti en 2002, est attribuée aux athlètes et leurs accompagnateurs.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	196.513	1260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	242.908	1432 jours remboursés sur 1769
2002	idem	189.527	1099 jours remboursés sur 1263

Les 1263 jours sont répartis comme suit :

922 jours aux athlètes d'élite dont 250 jours pour des stages de préparation et 672 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;  
341 jours pour le personnel d'encadrement.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif est de 172,45 €, moyenne légèrement supérieure à celle de l'année précédente (170,35 €).

### 17.2 Les mesures particulières et les modèles de préparation

#### 17.2.1 Les cadres d'élite du Comité olympique et sportif luxembourgeois

Le plafond annuel de congé sportif a été porté à 30 jours pour les membres des cadres « A », « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. La mesure ne s'est finalement appliquée qu'à une dizaine de sportifs qui exercent une profession, la plupart des athlètes étant encore scolarisés.

#### 17.2.2 Les signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs

12 athlètes ont continué à bénéficier en 2002 des conditions spéciales prévues pour les signataires d'un contrat olympique. Un total de 311 jours de congé a été alloué à 2 sportifs et 8 membres du personnel d'encadrement (4 entraîneurs et 4 kinésithérapeutes) pour un montant global de 61.510 €.

Une dérogation particulière a été décidée dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen en accordant un congé sportif jusqu'à 125 jours à l'entraîneur en vue de la préparation olympique en 2003 et 2004.

Modèle de préparation FLF

Le quorum jusqu'à 500 jours de congé sportif, soit 25 jours au maximum par an pour un cadre de 20 joueurs, reste en vigueur pour l'équipe nationale de football dans le cadre du « modèle de préparation



FLF ». 24 joueurs et 1 officiel ont bénéficié de 436 jours, dont 394 jours ont été remboursés pour un montant de 54.817 €.

#### Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition dans le cadre du « modèle de préparation FLTT ». En 2002, 203 jours de congé sportif ont été attribués à 4 sportifs et 1 accompagnateur, dont 177 jours ont été remboursés pour 24.436 €. Ce montant englobe le coût du congé accordé à 2 athlètes de la FLTT qui bénéficient des conditions spécifiques pour les signataires d'un contrat olympique et peuvent se voir allouer un maximum de 75 jours de congé.

#### Modèle FLH

Depuis la saison 1997/98, des mesures spéciales sont prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball. Le congé sportif accordé en 2002 est de 80 jours pour 11 joueurs et 4 officiels, dont 77 jours sont remboursés pour un montant de 13.748 €.

### 17.3 Le congé sportif pour dirigeants

356 jours ont été accordés à 72 dirigeants techniques et administratifs dont 270 jours remboursés pour un montant de 62.209 €, ce qui représente 24,71% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356

Selon les priorités fixées le congé est attribué comme suit :

167 jours à des arbitres et juges;  
105 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres effectifs d'organismes internationaux ;  
65 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;  
19 jours pour des cours de perfectionnement.

Le congé sportif attribué en 2002 ne varie que légèrement par rapport à l'année 2000. L'année 2001 ne peut pas être prise comme référence en raison de déplacements exceptionnels, notamment un contingent de jours de congé attribué aux arbitres pour les JPEE à Saint-Marin.

Pour les dirigeants, un coût moyen de 230,4 € par jour de congé a été enregistré, soit une hausse de 21 € par rapport à la moyenne de 2001. Ce coût dépasse de 58 € celui des sportifs.

### 17.3.1 DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2002

Année	Fédération	Bénéficiaires					Jours de congé			Jours	
		Sportifs	Accompagnateurs	Dirigeants	Arbitres	Total	Sportifs accomp.	Dirigeants Arbitres	Total	remboursés (secteur privé)	non-remboursés (secteur public)
2002											
Sports collectifs:	FLBB	2	3	0	2	7	15	8	23	13	10
	FLF	24	1	0	9	34	436	64	500	455	45
	FLH	11	4	2	0	17	80	13	93	90	3
	FLHG	6	2	0	0	8	24	0	24	24	0
	FLR	0	0	1	0	1	0	3	3	3	0
	FLVB	10	3	7	3	23	38	50	88	51	37
<b>sous-total:</b>	<b>6</b>	<b>53</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>90</b>	<b>593</b>	<b>138</b>	<b>731</b>	<b>636</b>	<b>95</b>
Sports individuels:	ALPAPS	0	0	3	0	3	0	10	10	10	0
	FAL	0	0	5	1	6	0	29	29	27	2
	FLA	7	6	1	1	15	120	18	138	96	42
	FLAM	0	2	0	2	4	24	6	30	24	6
	ACL	0	0	0	1	1	0	2	2	2	0
	FLAB	1	0	0	0	1	6	0	6	6	0
	FLBP	0	0	2	0	2	0	8	8	8	0
	FLCK	1	0	0	0	1	26	0	26	26	0
	FSCL	3	7	1	0	11	31	12	43	27	16
	FLDE	1	0	0	0	1	7	0	7	7	0
	FLGYM	0	1	1	2	4	11	17	28	28	0
	FLHLP	1	0	1	1	3	4	12	16	16	0
	MUL	0	0	1	1	2	0	9	9	9	0
	FLNS	0	2	0	0	2	43	0	43	43	0
	FLS	0	0	1	0	1	0	7	7	7	0
	FLSE	1	0	1	0	2	8	3	11	8	3
	FLSG	3	0	0	0	3	12	0	12	12	0
	FLT	1	1	6	3	11	31	35	66	45	21
	FLTT	5	3	0	3	11	215	16	231	205	26
	FLTA	1	3	1	1	6	40	7	47	44	3
	FLTAS	5	4	5	0	14	92	15	107	71	36
	ALPS	0	0	1	0	1	0	3	3	3	0
	LASEL	0	0	0	2	2	0	9	9	9	0
<b>sous-total:</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>107</b>	<b>670</b>	<b>218</b>	<b>888</b>	<b>733</b>	<b>155</b>
<b>Total:</b>	<b>29</b>	<b>83</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>197</b>	<b>1263</b>	<b>356</b>	<b>1619</b>	<b>1369</b>	<b>250</b>

# 18 L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

## 18.1 Les classes sportives

Dans leur deuxième année de fonctionnement, les classes sportives sont organisées au Lycée Aline Mayrisch (LAM) sur 7 classes de la division inférieure de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire technique, à savoir une 7<sup>e</sup>, une 6<sup>e</sup> et une 5<sup>e</sup> dans l'enseignement classique respectivement une classe de 7<sup>e</sup>, deux 8<sup>e</sup> et une 9<sup>e</sup> dans la filière technique. Au total, 124 sportifs sont inscrits dans les classes sportives.

Dix fédérations participent à la réalisation des classes sportives: l'athlétisme, le badminton, le basket-ball, le cyclisme, le football, la gymnastique, le handball, la natation, le tennis et le tennis de table.

Les élèves admis aux classes sportives ont été présélectionnés par les fédérations concernées et se sont soumis à une série de tests généraux de motricité et d'aptitude physique organisés par l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS).

Le programme scolaire des cours des classes sportives est exactement le même que le programme suivi par les classes ordinaires. Sur le plan scolaire, les deux seuls points qui différencient une classe sportive d'une classe normale sont d'une part un horaire journalier différent (pour les classes sportives l'horaire journalier du lundi au vendredi est de 8.05 à 14.45 heures) et d'autre part une réduction du programme hebdomadaire, l'entraînement spécifique non compris, à 27 heures au lieu de 30 heures (avec possibilité de récupérer les 3 heures).

Le programme obligatoire «Sport» d'un élève inscrit dans une classe sportive comprend:  
les cours d'éducation physique et sportive obligatoires figurant au programme scolaire (3 heures en 7<sup>es</sup> et 2 heures en 6<sup>e</sup>/8<sup>e</sup>),  
une heure supplémentaire d'éducation physique et sportive axée sur la préparation physique générale,  
deux heures d'entraînement spécifique le mercredi matin de 8.05 à 10.00 heures,  
les heures d'entraînement spécifique en dehors de la plage horaire du programme scolaire des classes sportives (le nombre total d'heures d'entraînement hebdomadaire variant d'une fédération à l'autre).

Le Lycée Aline Mayrisch, qui accueille les classes sportives, est responsable du suivi scolaire des élèves et est soutenu par l'ENEPS dans le domaine de l'appui et des études surveillées. Le suivi sportif est assuré par l'ENEPS en collaboration avec les fédérations concernées.

Le suivi médical est assuré par le service médico-sportif à l'Institut national du Sport et comprend : un examen médical de base annuel, un examen orthopédique annuel, une analyse sanguine et urinaire annuelle (à charge du sportif) et des réexamens au courant de l'année en cas d'indication médicale.

Le maintien des élèves en classe sportive dépend de critères scolaires, sportifs, médicaux et psychosociaux. L'orientation et l'avancement scolaire restent toujours de la compétence des conseils de classe respectifs. Un représentant de l'ENEPS assiste à ces conseils avec voix consultative.

Le suivi des élèves est assuré par les organes suivants :

la cellule de coordination de chaque classe sportive composée du régent, de deux professeurs ainsi que d'un représentant de l'ENEPS,

Les conseils de classe auxquels assiste le directeur de l'ENEPS ou son représentant,

une permanence bi-mensuelle assurée par des responsables du LAML et de l'ENEPS. Elle a lieu tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois de 14.00 à 16.00 heures au bureau du Service de psychologie et d'orientation scolaires du LAML. Ce service de permanence est ouvert aux élèves, aux professeurs, aux parents et aux responsables fédéraux.

des réunions régulières de concertation des directions du LAML et de l'ENEPS ont lieu avec les professeurs, les coordinateurs et entraîneurs fédéraux ainsi qu'avec les parents d'élèves.

## 18.2 Les Centres de formation (CF)

Le but des Centres de formation est :

d'organiser l'entraînement spécifique pour les élèves des classes sportives en dehors du programme scolaire obligatoire.

de constituer une structure d'accueil idéale pour les sportifs quittant les classes sportives après la 5<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> afin de garantir ainsi la continuité du travail effectué au niveau des classes sportives.

Deux cent quatre-vingt dix-neuf filles et garçons, dont cent vingt-quatre élèves des classes sportives, sont inscrits :

1. CFAT :	FLA :	18 filles	19 garçons	
2. CFBB :	FLBB :	47 filles	37 garçons	
3. CFCY :	FSCL :	4 filles	20 garçons	
4. CFFB :	FLF : -		49 garçons	
5. CFGY :	FLGYM :	14 filles	4 garçons	
6. CFHB :	FLH : -		43 garçons	
7. CFNA :	FLNS :	6 filles		
8. CFTE :	FLT :	5 filles	8 garçons	
9. CFTT :	FLTT :	11 filles	14 garçons	
total :		105 filles	194 garçons	= 299 sportifs

Les Centres de formation assurent un suivi collectif et individuel au niveau sportif, scolaire, médical et psychosocial .

Des mesures spéciales dans le cadre des Centres de formation (top-trainings, stages à l'INS ou à l'étranger, l'internat de Basket-Ball au Lycée Classique Diekirch à Mersch et à l'INS) constituent une amélioration des conditions d'entraînement tant du point de vue qualité que quantité.

Les programmes sportifs sont assurés par des entraîneurs nationaux qualifiés et des professeurs d'EPS, les appuis scolaires sont assumés par des enseignants des différents ordres d'enseignement. Le suivi médical est garanti par le service médico-sportif auprès de l'INS.

Les activités sportives des différentes fédérations ont lieu à l'INS, au CNTennis à Esch-sur-Alzette, aux installations sportives de la FLF à Mondrange, de la Coque au Kirchberg et aux halles sportives de différents lycées mises à disposition par les directions afférentes.

## 18.3 Les formations de l'ENEPS

Depuis 2002, le nouveau concept de formation vise, de par son système modulaire, à s'adapter davantage aux contraintes quotidiennes personnelles des candidats - entraîneurs oeuvrant le plus souvent dans le bénévolat. La mise en place progressive de quelques modules de formation a connu une certaine réticence de la part des personnes voulant prendre des responsabilités dans le domaine de l'encadrement des sportifs. Les mois permettront d'analyser le degré d'acceptation de ce nouveau système de formation fractionnée. L'ENEPS est prête à apporter de légers réajustements supplémentaires pour satisfaire la demande des futurs entraîneurs et moniteurs.

Un afflux hors du commun de candidats a été enregistré pour la formation des entraîneurs de football. Suite à une modification de ses statuts et règlements, la Fédération luxembourgeoise de football oblige tous les entraîneurs qui désirent accéder dans la « zone de Coaching » pendant une rencontre officielle des divisions supérieures d'être détenteur d'un brevet de formation afférent.

L'action de sensibilisation intitulée « Kanner staark maachen » a été présentée lors de diverses manifestations telles que le « COSL – Spillfest », des conférences destinées aux entraîneurs et des responsables des centres de formation, des réunions internes de plusieurs fédérations et clubs sportifs. L'objectif de ces initiatives est de former des multiplicateurs motivés à sensibiliser les dirigeants du mouvement sportif pour cette bonne cause.

En 2002, l'ENEPS a géré en collaboration étroite avec 13 fédérations sportives luxembourgeoises, 36 formations réparties dans les catégories suivantes :

Formation pour arbitres : 20 cycles de formation dont 16 cycles inférieur, 4 cycles moyen

Formation pour entraîneurs : 13 cycles de formations dont 10 cycles inférieurs, 3 cycles moyen

Formation de Sport - Loisir : 2 cycles inférieurs de formation

Formation des cadres administratifs : 2 modules de formation dans le domaine du management du sport

Formation dans le cadre du Pool interrégional du Sport : 2 modules de formation

Formation continue spécifique : 3 stages

Formation continue générale (Multidisciplinaire) : 2 stages

### Formation pour arbitres

Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	juges de cyclisme	inférieur
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	juges de cyclisme	inférieur
Fédération Luxembourgeois des Echecs	arbitres des échecs	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-Ball	moyen
Fédération Luxemb. de Danse pour Amateurs	Scrutateurs	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de Hand-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de Hand-Ball	moyen
Fédération Luxemb. de Natation et de Sauvetage	juges de natation	inférieur
Fédération Luxemb. de Natation et de Sauvetage	juges de natation	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	arbitres de Tennis	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	arbitres de Tennis	inférieur
Fédération Luxemb. de Tennis de Table	arbitres de Tennis de Table	inférieur
Fédération Luxemb. de Tennis de Table	arbitres de Tennis de Table	moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Karate – Kata	inférieur

### Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneurs de Basket-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Cricket	entraîneurs de Cricket	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	inférieur (1)
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	inférieur (3)
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	inférieur (4)
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	moniteurs de gymn.artistique	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	entraîneurs de Hand-Ball	moyen
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée et d'Alpinisme	moniteurs d'escalade sur mur artificiel	inférieur
Fédération Luxemb. de Natation et de Sauvetage	entraîneurs de Natation	inférieur
Fédération Luxemb. de Tennis de Table	entraîneurs de Tennis de Table	inférieur
Fédération Luxemb. de Tennis de Table	entraîneurs de Tennis de Table	moyen

### Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	animateurs de Sport -Loisir	Inférieur(1)
Sport – Loisir	animateurs de Sport -Loisir	Inférieur(2)

### Module de formation initiale

Le secourisme (avec la Protection Civile)	entraîneurs des 3 niveaux de formation
---	--

### Formation des cadres administratifs

Management du sport (aspects financiers)	cadres administratifs
Management du sport (ressources humaines)	cadres administratifs

### Formation dans le cadre du Pool Interrégional

Renforcement musculaire (module à Luxembourg)	entraîneurs
Renforcement musculaire (module à Saarbrücken)	entraîneurs

### Formation continue spécifique

Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	juges de Gymnastique
Fédération Luxemb. de Volley-Ball: Le Mini-Volley-ball	entraîneurs de Volley-ball

### Formation continue générale

« Kanner staark maachen »
Ethik im Sport, Powercoach, Nachwuchstraining im Radsport, Duathlon, Triathlon

## 19 LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

### 19.1 Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 45 médecins et un personnel assistant de 36 secrétaires.

En 2002, 9768 sportifs ont été examinés.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA. 289 plongeurs ont été examinés de façon approfondie.

6 sportifs ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers d'autres activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

15% des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce qu'une mise au point plus approfondie ait permis de mieux juger de leur état de santé.

Dans le cadre du programme gouvernemental e-Luxembourg, le service médico-sportif a présenté à la Commission Nationale pour la Société de l'Information un projet portant sur l'amélioration des services du contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées. Une étude de faisabilité qui a permis de préciser et de budgétiser de façon rigoureuse le projet a été réalisée en 2002.

### 19.2 L'examen des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS

118 sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie. Tout au long de l'année, des examens médicaux d'urgence ont été assurés par le responsable du service médico-sportif en cas de blessure ou de maladie des sportifs.

### 19.3 L'examen des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif, les sportifs ont un entretien avec un psychologue. Des conseils diététiques sont proposés.

En 2002, 62 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

Des tests de lactate de 25 nageurs ont été réalisés dans la piscine pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les concernés de leur état de forme.

### 19.4 Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 166 contrôles ont été effectués en 2002, dont 95 ont porté sur des athlètes affiliés au Luxembourg. Parmi ces derniers, 81 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée.

2 sportifs affiliés au Luxembourg (cyclisme et handball) ont présenté un résultat positif. Les substances illicites trouvées font partie de la classe des anabolisants respectivement des stimulants. Les procédures habituelles ont été appliquées.

En annexe se trouve le détail des contrôles réalisés en 2002.

Dans le cadre de ses missions d'information et d'éducation, le Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport (CNLDS) a mis en place un nouveau site Internet: [www.cnllds.lu](http://www.cnllds.lu). Des liens

vers d'autres sites utiles concernant la lutte contre le dopage sont indiqués. La liste des substances et méthodes interdites du CIO et du Conseil de l'Europe en vigueur ainsi que la liste des médicaments ou spécialités pharmaceutiques commercialisés au Luxembourg contenant une substance dopante peuvent être consultées sur ce même site.

Événement	Date	Hommes	Femmes	Nationalité	Résultats
Inopiné basket (match de championnat à Soleuvre)	20.1.2002	4	0	4 luxembourgeois	4 Négatifs
Inopiné handball (match de championnat à Dudelange)	26.1.2002	4	0	4 luxembourgeois	3 Négatifs 1 Positif
Inopiné volleyball (match de championnat à Mamer)	02.2.2002	4	0	4 luxembourgeois	4 Négatifs
Euro-Cross à Diekirch (athlétisme)	24.2.2002	3	3	2 étrangers 4 luxembourgeois	6 Négatifs
Inopiné athlétisme (Champ. Cross-Country)	10.3.2002	3	3	6 luxembourgeois	6 Négatifs
Souvenir Nowara (escrime)	17.3.2002	0	3	3 étrangères	3 Négatifs
Inopiné football (équipe nationale à Hesperange)	27.3.2002	6	0	6 luxembourgeois	6 Négatifs
Inopiné divers (FLA, FLE, FLNS, FLT, FLTT)	22.4.2002	2	8	10 luxembourgeois	10 Négatifs
Inopiné Haltérophilie (4 <sup>ème</sup> journée interclub)	28.4.2002	6	0	6 luxembourgeois	6 Négatifs
Inopiné tennis (stage Coupe Davis)	1.5.2002	4	0	4 luxembourgeois	4 Négatifs
Flèche du Sud (cyclisme)	9.-12.5.02	15	0	14 étrangers 1 luxembourgeois	15 Négatifs
Inopiné football (finale Coupe de Luxbg)	24.5.2002	4	0	4 luxembourgeois	4 Négatifs
Mémorial Josy Barthel (athlétisme)	25.5.2002	5	2	4 étrangers 3 luxembourgeois	7 Négatifs
Inopiné cyclisme (préparation Tour de Lux.)	29.5.2002	12	0	12 luxembourgeois	12 Négatifs
Tour de Luxembourg (cyclisme)	30.5.- 2.6.02	15	0	13 étrangers 2 luxembourgeois	14 Négatifs 1 Positif
Inopiné athlétisme (Champ. Duathlon)	16.06.2002	3	3	6 luxembourgeois	6 Négatifs
Inopiné natation (Championnat national)	29.06.2002	4	2	6 luxembourgeois	6 Négatifs
Inopiné cyclisme (Championnat sur Route)	30.06.2002	5	0	5 luxembourgeois	4 Négatifs 1 Positif
G.P. PATTON	13.- 14.7.02	8	0	8 étrangers	8 Négatifs
Championnats Nationaux athlétisme	13.7.2002	2	2	4 luxembourgeois	4 Négatifs
Triathlon Weiswampach	20.8.2002	2	2	3 étrangers 1 luxembourgeois	4 Négatifs
41 <sup>ème</sup> route du Vin Remich	29.9.2002	3	2	2 étrangers 3 luxembourgeois	5 Négatifs
Tournoi Coupe du Monde Escrime Fleuret et Epée Junior	9.11.2002	3		3 étrangers	3 Négatifs
Tournoi Coupe du Monde Escrime Fleuret et Epée Junior	10.11.2002	3		3 étrangers	3 Négatifs
Champ. Militaire Cessange	24.11.2002	6		6 étrangers	6 Négatifs
World Bench Press Hamm	6.12.2002	7	3	10 étrangers	10 Négatifs



#### 19.4.1 Les contacts internationaux.

En 2002, le médecin-chef de service a représenté le Luxembourg au sein de la commission « Standards et Harmonisation » de l'Agence Mondiale Antidopage et au Groupe de Suivi du Conseil de l'Europe.

Il a également participé comme Observateur Indépendant de l'Agence Mondiale Antidopage aux Championnats du Monde de Natation à Moscou en avril 2002.

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, de Hombourg et de Sarrebruck ont été entretenus.

#### 19.4.2 Le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport

Le 23 novembre 2002, la a tenu une séance académique dans l'amphithéâtre de la Coque à l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire. 120 personnes ont suivi avec intérêt les conférences du Dr Jean Felten et du Prof. Dr med. Wilfried Kindermann.

## 20 LE SPORT-LOISIR

En 2002, le service concerné a édité la 18<sup>e</sup> édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, relevant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs dans ce domaine.

Un site internet sur le sport-loisir a été réalisé et devrait être opérationnel dès le début de l'année 2003.

Le département des Sports a étroitement collaboré à l'organisation de 10 journées nationales dans différents sports, notamment par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants. Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », regroupant les différentes journées nationales et lancée par notre département en étroite collaboration avec le COSL, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations.

Le brevet sportif national s'est déroulé aux mois de mai et juin à Luxembourg, Colmar-Berg, Dudelange et Diekirch. Grâce à des efforts non négligeables des membres de la commission, pas moins de 567 lauréats ont pu être recensés au cours de l'année 2002, ce qui représente une hausse par rapport aux années précédentes.

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du département Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. La mise en place d'un service de transport à travers les différentes régions du pays a permis à plus de 300 personnes âgées de participer à la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », organisée le 8 juin 2002 à Saarlouis en Allemagne. Cette organisation, qui a de nouveau connu un vif succès, trouvera une suite en 2003 avec une fête sportive analogue à la COQUE à Luxembourg.

### 20.1 Wibbel an Dribbel

Créée en 1991 avec comme but de présenter aux enfants une douzaine de disciplines sportives traditionnelles et d'épauler les fédérations sportives dans la recherche de jeunes talents, l'action de promotion sportive a connu en 2002 sa 12<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée pendant la dernière semaine de l'année scolaire.

Organisé par les communes participantes, le transport en autocar des enfants de toutes les régions du pays vers l'INS contribue également au succès de l'action, de même qu'un concours organisé par les douze fédérations sportives présentes toute la semaine.

Pendant toute la journée, les enfants sont encadrés par environ quatre-vingt animateurs, dont une trentaine d'animateurs de sport-loisir formés par l'ENEPS qui guident les enfants selon un horaire fixe à travers 2 ateliers par fédération, lesquels sont placés sous la surveillance des animateurs fédéraux.

Pour ce qui est de l'encadrement médical des enfants, celui-ci est assuré par le médecin-chef de division du service médico-sportif, assisté dans sa tâche par 5 secouristes de la Croix-Rouge équipés d'une tente de premier secours et de 2 ambulances en permanence sur place.

Afin de conférer une atmosphère de détente et de fête à cette manifestation sportive, des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, de tombolas et de matériel d'information sont prévues après le repas en commun.

### 20.2 La sauvegarde du patrimoine sportif

En attendant de disposer de locaux pour accueillir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois, le service responsable développe essentiellement ses activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition du patrimoine sportif.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets ainsi qu'une documentation abondante et variée sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'annexe de l'INS à Luxembourg-Pulvermuhl a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Au cours de l'année 2002, plusieurs expositions ont été organisées par ou en collaboration avec le service de la sauvegarde du patrimoine sportif, dont notamment le Grand Départ du Tour de France 2002, les Championnats du Monde Militaires de Cyclo Cross et l'année Josy Barthel.

# 21 LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

## 21.1 Le septième programme quinquennal

La loi autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 1.350.000.000 francs remonte au 24 décembre 1997.

Les règlements grand-ducaux des 29 mai 1998 et 24 février 1999 ont arrêté deux listes comprenant 58 projets à subventionner à charge de l'enveloppe initiale.

Par l'article 6 de la loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif, l'enveloppe financière inscrite à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7<sup>e</sup> programme a été majorée de 22.034.374 €, ce qui a porté l'enveloppe financière globale pour la réalisation du 7<sup>e</sup> programme à 55.500.000 €.

Ces fonds supplémentaires constituent les subventions pour des projets achevés et en parachèvement à la date du 31.12.2002 qui, à défaut d'autorisation légale, n'avaient pas pu être pris en compte lors de l'établissement des listes initiales.

Le règlement grand-ducal du 20 décembre 2002 a arrêté une troisième liste de projets à subventionner. Elle comporte 4 halls multisports, 3 halls des sports, 10 équipements de football ainsi que 4 piscines couvertes.

## 21.2 Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Le programme prévisionnel concerne quelque 50 communes ainsi que 2 fédérations sportives et vise essentiellement la réalisation nouvelle de :

- 10 halls multisports,
- 8 halls des sports,
- 3 salles des sports
- 2 stades d'athlétisme
- 18 équipements de football
- 13 piscines couvertes
- 1 piscine de plein air
- 1 installation de tennis
- 7 installations à caractère national, en l'occurrence :
  - 1 stand de tir à l'arc à grande distance
  - 1 installation aéronautique
  - 1 installation de cyclisme
  - 2 installations nautiques
  - 1 patinoire
  - 1 installation de boules/pétanque couverte

Ce 8<sup>e</sup> programme ne devrait plus être grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 que, en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Une première dotation de 3.000.000 € est inscrite au budget de l'Etat pour l'exercice 2003.

## 22 LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le principal point à l'ordre du jour des réunions européennes et internationales était la lutte contre le dopage, à la veille de la Conférence Mondiale sur le Dopage dans le Sport, convoquée du 3 au 5 mars 2003 à Copenhague.

### 22.1 Le Conseil de l'Europe

Le Comité directeur du Comité pour le développement du sport (CDDS) a eu sa 25<sup>e</sup> réunion les 6 et 7 mars 2002 à Strasbourg et organisé un débat de politique générale sur "Sport et santé – deux vérités?".

La 16<sup>ème</sup> Réunion informelle des Ministres européens du Sport s'est tenue sous la vice-présidence luxembourgeoise les 12 et 13 septembre 2002 à Varsovie. Sous le thème d'une nouvelle approche politique et institutionnelle pour l'éducation physique et le sport, la sauvegarde des idéaux et la promotion du sport ont été examinées. A partir de l'analyse des résultats d'une enquête, les exemples de bonne pratique sont relevés et les stratégies nouvelles de développement sont évoquées pour améliorer la qualité et l'accès à l'éducation physique et au sport des enfants et des jeunes dans tous les pays européens.

Lors de cette réunion paneuropéenne, les ministres se sont concertés sur les contributions financières gouvernementales européennes à l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ainsi que sur la représentation de l'Europe au Conseil de Fondation et au Comité exécutif de ladite AMA.

14 pays européens, dont le Luxembourg, ont signé un Protocole additionnel à la Convention contre le Dopage, laquelle est le seul instrument international contraignant. L'addendum instaure une reconnaissance mutuelle des contrôles antidopage et autorise des contrôles sur les sportifs et sportives venant d'un autre pays.

### 22.2 L'Union Européenne

En date du 20 mars 2002, la présidence espagnole et la Commissaire européenne ont convoqué un "Sommet Dopage" à Bruxelles auquel a assisté le Président du C.I.O. Jacques Rogge. Pour des raisons de règles budgétaires, la Commission européenne se récusait à financer le budget de l'AMA. Les gouvernements européens ont le choix de payer ou non leur quote-part. Le Conseil de l'Europe demande que chaque pays fasse sa contribution fixée selon le système de répartition de la Convention culturelle. Le Luxembourg a procédé au versement, mais il préconise une solution plus globale pour l'intervention des Etats communitaires dans le financement du fonctionnement de l'AMA.

Lors de la réunion des Directeurs des Sports le 28 avril 2002 à Madrid et de la réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE à Almería les 16 et 17 mai 2002, la Commissaire européenne a présenté une note aide-mémoire, retraçant depuis 1998 les relations "Union Européenne / Agence Mondiale Antidopage" ainsi qu'une note adressée par la Commission au Conseil sur la participation au fonctionnement et au financement de l'AMA.

Etant donné que les amendements demandés aux statuts de l'AMA (prévisions budgétaires quinquennales, minorité de blocage pour l'Europe en matière budgétaire, 5<sup>ème</sup> siège pour l'Europe au Conseil de Fondation de l'AMA) ne sont pas opérés, la Commission ne peut plus assurer de participation financière autre que le co-financement de projets concrets. La Commission se retire du Conseil de Fondation de l'AMA.

Dans ses conclusions, la présidence espagnole maintient le soutien au développement et au financement de l'AMA. Il est demandé de transformer l'AMA en organisme de droit public international et de traduire en droit interne des Etats, par un traité ou une convention, le code mondial antidopage.

Le modèle du sport fédéré en Europe est réaffirmé, la spécificité du sport est à préserver et il est insisté sur la nécessité d'intégrer formellement le sport dans les attributions communautaires.

Le XI<sup>e</sup> Forum européen du sport s'est déroulé les 7 et 8 novembre 2002 à Copenhague. Le sport est très présent dans les activités de l'Union européenne, alors qu'il d'agit d'un domaine dans lequel il n'y a pas de compétence communautaire spécifique. Un message prioritaire est de mettre à profit les travaux portant sur la Convention européenne pour inclure un article relatif au sport dans le prochain traité.

L'initiative de la commission de déclarer 2003 année européenne de l'éducation par le sport est examinée quant aux objectifs et aux moyens de mise en œuvre. Le volontariat dans le sport, ses valeurs, son cadre et l'interaction future entre les gouvernements et les associations sportives volontaires sont discutés.

Suite à une **Réunion des directeurs des sports** les 22 et 23 octobre 2002 à Copenhague, la Présidence danoise a convoqué une **Conférence Informelle des Ministres des Sports à Aarhus** les 21 et 22 novembre 2002.

La Conférence adopte "La Déclaration d'Aarhus sur le Volontariat dans le Sport".

Les Ministres confirment leur disposition à reconnaître officiellement l'Agence Mondiale Antidopage et à admettre le Code mondial en élaboration. Il est urgent d'officialiser la relation entre les gouvernements et l'AMA afin qu'une forme définitive puisse être donnée aux principes de la participation des gouvernements à la gestion et au financement de l'AMA.

L'opportunité est signalée que la Convention européenne inscrive, par un texte de nature constitutionnelle, le sport dans le droit primaire de l'Union européenne en vue d'une prise en compte plus globale des activités sportives.

En tant que groupement informel sur le plan mondial de la partie gouvernementale paritaire aux organisations sportives au sein de l'Agence Mondiale Antidopage, le **Comité consultatif intergouvernemental sur la lutte contre le dopage dans le sport (en abrégé anglais: IICGADS)** se rencontre lors d'une 5<sup>ème</sup> réunion les 9 et 10 décembre 2002 à Moscou. Le Luxembourg y participe une première fois.

Un mémorandum, "dit de Moscou", reprenant les principes communs sur la lutte contre le dopage dans le sport est approuvé.

L'AMA est désignée pour promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage. Les relations entre les gouvernements et l'AMA concernant sa gestion et son financement sont établies par la représentation des cinq continents au sein du Conseil de fondation et la répartition des supports financiers respectifs.

Un instrument normatif de portée internationale doit assurer d'une part l'harmonisation de la lutte contre le dopage par le Code mondial antidopage et reconnaître, d'autre part l'AMA comme organisation internationale ayant le mandat de lutter contre le dopage. Plutôt que de constituer un forum nouveau, il est préconisé d'avoir recours aux Nations Unies et en particulier à l'UNESCO.

Lors de la **Table ronde des ministres de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO** les 9 et 10 janvier 2003 à Paris, il est décidé d'accélérer l'élaboration d'une convention internationale contre le dopage basée sur celle du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne l'**Agence Mondiale Antidopage (AMA)**, la Conférence Mondiale de mars 2003 à Copenhague a porté sur l'élaboration du Code mondial antidopage, notamment des normes internationales obligatoires. A travers le Comité national de lutte contre le dopage dans le sport, le Luxembourg a fait connaître ses considérations et propositions aux projets lui soumis en 2002.

## 22.3 Le Grand Départ du Tour de France au Luxembourg en 2002

Alors que le département « Sports » contribuait financièrement à l'organisation de l'arrivée et du départ d'une étape du Giro à Esch-sur-Alzette, son implication pour l'organisation du départ de la « Grande Boucle » était nettement plus importante en tant que signataire de la convention avec l'Amaury Sports Organisation (A.S.O.) en partenariat avec la Ville de Luxembourg et la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois pour le « Grand Départ 2002 » à partir de la capitale. Plus d'une centaine de réunions et d'entrevues ont eu lieu en 2001 et 2002. Elles témoignent de l'envergure des travaux de l'association organisatrice du Grand Départ du Tour de France.

Le succès sportif et populaire du « Grand Départ » a connu une grande couverture dans les médias nationaux et internationaux. Des incidences positives sur l'économie et plus précisément sur le tourisme sont certaines.

Les différents partenaires de l'organisation du départ du Tour de France ont prêté main-forte à l'Armée luxembourgeoise pour l'organisation du 18<sup>e</sup> Championnat du Monde Militaire en date du 24 novembre 2002 à Luxembourg-Cessange.

## **23 L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS**

### **23.1 Les travaux de construction, de transformation et de modernisation**

#### **23.1.1 Le bâtiment central**

Finition au sous-sol des nouveaux locaux-archives. La modernisation du bâtiment central s'achèvera en 2003 par la réfection des locaux de dépôt, où seront installés la bibliothèque et la vidéothèque. La remise en état du bâtiment central touchant ainsi à sa fin, il s'agit maintenant d'enchaîner avec la modernisation de l'ensemble de l'infrastructure sportive.

Transformation et modernisation de l'infrastructure sportive: En décembre 2002 le bureau d'architectes chargé par l'Administration des Bâtiments Publics a présenté un projet concernant la transformation et la modernisation du hall multisports et des installations de plein air attenantes.

#### **23.1.2 Le hall multisports**

Pour le hall multisports, datant de 1966, il est impératif de procéder à une remise en état globale, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, des installations sanitaires et techniques, du dépôt de matériel, ainsi que sur une nette amélioration de la sécurité générale.

#### **23.1.3 Installations plein air**

Il est envisagé de doter un terrain de tennis d'un revêtement synthétique et d'aménager en face, sur le deuxième terrain de tennis et la surface attenante une aire de jeu polyvalente artificielle.

#### **23.1.4 Le stade multisports**

Le terrain de football, datant de 1976, sera doté en 2003 d'un nouveau gazon à renforcement synthétique. Parallèlement il sera important de procéder à une révision complète des piliers d'éclairage portant sur leur modernisation et surtout leur garantie de sécurité. Dans une étape ultérieure il est projeté de réaménager l'espace des gradins dans l'intérêt de l'athlétisme.

### **23.2 Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'Institut national des Sports**

#### **23.2.1 Le service logement-restauration**

En 2002, le service logement-restauration a enregistré 6.691 nuitées, 6.616 petits-déjeuners et 16.516 repas chauds.

A ces chiffres, il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis après les entraînements.



### 23.2.2 Les salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	505 heures
Salle du Conseil Supérieur :	236 heures
Salles de classe 1 + 2 :	637 heures
Salle de classe 3 :	382 heures

### 23.2.3 Les installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraîne-ments	Stages	Compé-titions	Cours de formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	488	236	140	86	560	620	2.130
Salle de gymnastique	1.781	18	/	/	/	60	1.859
Salle de judo	2.626	6	/	12	/	/	2.644
Salle de musculation	1.292	/	/	/	260	/	1.552
Terrain de football	150	21	/	65	/	/	236
Installations d'athlétisme	1.125	50	56	/	/	100	1.331
Terrain de Tennis	/	10	10	/	/	/	20
Totaux:	7.462	341	206	163	820	780	9.772

Résultats d'exploitation 2002 (provisaires)

Recettes : 140.000 €

Frais de fonctionnement courants : 337.135 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 41,52 %

## 23.3 La base nautique Lultzhausen

L'installation située aux abords immédiats du Lac de la Haute-Sûre a été mise en service en 1985 suite à d'importants travaux d'assainissement, de consolidation et de réadaptation de la grange principale d'une ferme désaffectée et acquise par l'Etat (dite ferme Wealer), le bâtiment principal d'habitation, trop désuet, ayant été abandonné et démolí complètement pour créer des alentours adéquats au nouveau site. La destination première de la nouvelle annexe du ministère des sports fut la création d'un pied-à-terre pour les fédérations de sports nautiques et notamment d'un point de stockage des équipements encombrants.

Or, la nouvelle installation, très prisée dès le départ par les sports nautiques fédérés, a évolué très rapidement tout en changeant de direction. En effet, donnant suite à une demande importante émanant de l'enseignement sportif du secteur post-primaire, le Service National de la Jeunesse, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère des Sports de concert ont démarré, dès 1986, l'organisation de cours d'initiation aux sports de voile, de surf et de canoë-kayak pendant des demi-journées, des journées et même des semaines nautiques tout au long de l'année scolaire. Le succès en était fulgurant et à l'heure actuelle les demandes – depuis quelques années les classes du secteur de l'enseignement primaire ont également accès aux cours d'initiation – ont atteint un nombre qui ne peut plus être satisfait. La situation est évidemment la même pour les autres groupes d'utilisateurs qui

sont les sportifs licenciés de 3 fédérations nautiques et quelques administrations communales. Toutes catégories d'utilisateurs confondues, la limite annuelle de fréquentation de l'actuelle base nautique est maintenue à quelque 4000 personnes (+/- 1200 élèves, 2000 sportifs licenciés – plongée, voile, surf, canoë-kayak, 800 sportifs de loisir – organisations communales pour jeunes et seniors), nombre qui correspond à peu près à 50 % de la demande effective.

Or, l'acquisition par l'Etat d'une autre ferme désaffectée, adjacente à l'actuelle base, montre de nettes améliorations en perspective. Il est en effet projeté de détruire la majeure partie de l'ancienne ferme en faveur d'une nouvelle construction fonctionnelle, englobant l'actuel bâtiment de la base et offrant de cette façon aux activités nautiques des disponibilités qui iront du simple au double.

Le démarrage des travaux étant prévu pour le deuxième trimestre de 2003, la nouvelle base nautique devrait avoir retrouvé un rythme de croisière normal vers la fin de 2004.

## 23.4 Le Centre National Sportif et Culturel

L'année 2002 est marquée par l'inauguration le 8 juin du Centre National Sportif et Culturel d'Coque qui réunit la piscine olympique en tant que Centre Aquatique au nouveau Centre des Salles.

Le Centre Aquatique a continué à fonctionner sans trop de heurts ni gênes majeurs, quoique les ressources humaines et matérielles aient dû être affectées au démarrage du nouveau centre. Les résultats de la piscine correspondent à ceux des années précédentes (285.000 visiteurs en dépit d'une fermeture pendant plus de 6 semaines cet été en raison de la réfection de la toiture).

Le Centre des Salles alliant sport et culture a connu sa première grande manifestation lors de l'inauguration de la Coque, qui a reflété l'ensemble des vocations au cours d'une même soirée devant 3000 spectateurs. La présentation des équipes du Tour de France avec un accueil de plus de 5000 spectateurs constitue l'événement majeur et la Coque s'est fait connaître au-delà des frontières.

Les entraînements fédéraux et les utilisations scolaires ont débuté au mois de novembre. D'autres activités sont développées en vue de l'optimisation de l'utilisation des installations (présentations, séminaires, cours, etc.) et suscitent un réel intérêt.

Ci-après le relevé des activités les plus représentatives de l'années 2002:

Sport: Jeux de la Francophonie en Karaté,  
Euro-Championships en danse latino-américaine et standard,  
Tournoi des 4 Nations en handball,  
Culture: les concerts de Garou et de Charles Aznavour,  
les représentations équestres de l'Ecole Espagnole de Vienne,  
Autres: Séance académique du Cinquantenaire de la Société de Médecine du Sport,  
Exposition pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire des Jeux Olympiques de Helsinki et la médaille d'or de Josy Barthel.

Le seul Centre de Salles a accueilli d'ores et déjà plus de 45.000 spectateurs et visiteurs. Les revenus sont de l'ordre de 1.010.000 € et quelque 460.000 € sont pris en charge par l'Etat pour les activités sportives.

Pour l'année 2003, les rendez-vous prévus sont déjà nombreux. La Coque va accueillir: de nombreux stages de fédérations et clubs sportifs luxembourgeois et étrangers, des manifestations sportives importantes, comme le Tournoi qualificatif simples hommes et dames en tennis de table pour les Jeux Olympiques d'Athènes 2004, en natation le CIJ-Meet, ou encore le Tournoi qualificatif pour les Championnats d'Europe 2005 en Basketball, d'autres manifestations d'envergure, dont les concerts de Garou et Renaud, le fameux show des Harlem Globetrotters ou le Festival Mondial de Folklore

Grâce à la rallonge budgétaire libérée en 2002, dont le Centre avait urgemment besoin, la Coque va devenir tout à fait compétitive en fin d'année 2003.

La flexibilité voulue par le statut d'établissement public de droit privé doit permettre d'agir de façon efficace, pourvu que des contraintes administratives excessives n'entravent cette gestion dynamique, volontaire et innovante.

Avec l'effectif en ce début d'année 2003 de plus ou moins 45 collaborateurs, toutes qualifications confondues, une organisation structurée et efficiente va permettre à la Coque de satisfaire aux nombreux défis qui l'attendent.

ANNEXE – Nombre des licences des fédérations sportives au 1.1.2002  
(source: demandes de subsides 2002)

Fédérations (disciplines par ordre alphabétique)	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences Jeunes	Diri- geants	Juges/ Arbitres	Entraî- neurs	Total des licen- ces	Nom- bre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	859	52	911	370	55	425		92	54	48	1 530	29
Alpinisme (*)	186	123	309	353	202	555	159	9	10	19	902	9
A.L.P.A.P.S.	180	157	337			0		12		48	397	37
Arts martiaux	2 010	902	2 912	240	167	407		(96)	(37)	(48)	3 319	48
Athlétisme	983	649	1 632	172	95	267	946	102	69		2 070	21
Automobilisme	116	4	120			0		6			126	9
Badminton	415	389	804	13	8	21	450	51	6	5	887	25
Basketball	2 989	1 575	4 564	104	32	136	3 267	828	(180)	(408)	5 528	35
Basketball Corporatif	241	20	261			0					261	15
Billard	283	6	289	43	12	55	24		(5)	(1)	344	19
Boules et pétanques	432	56	488			0	16	10	11	2	511	15
Boxe	47	0	47	1	1	2	7	49	13	7	118	6
Canoé/Kayak	34	9	43	23	3	26		23	3	7	102	5
Cricket	60	15	75	40	10	50	20	23	9	18	175	6
Cyclisme	305	27	332	1 049	229	1278	217	1211	234	128	3 183	34
Danse	29	29	58	150	155	305	50	32	(16)	(6)	363	5
Darts	173	30	203			0					203	13
Echecs	665	51	716			0	182		(206)		716	19
Equitation	170	574	744	82	272	354	310	0	(5)	(2)	1 098	13
Escrime	101	53	154	25	12	37	130	59	15	13	278	6
Football	22237	433	22670			2852	11 681		252		25774	116
American Football			0			0					0	
Football Corporatif	2 010		2 010			0		(200)	(9)		2 010	46
Golf	2 280	1 229	3 509			0		(6)	(3)	(14)	3 509	6
Golf sur pistes	24	9	33	42	29	71	6	9	4	1	118	4
Gymnastique	724	2 042	2 766	284	4074	4358	2 307	468	8	132	7 732	60
Haltéro/lutte/powerlift.	128	11	139	62	8	70	38	28	21	7	265	5
Handball	1 620	740	2 360			0	1 557	234	75	40	2 709	19
Handicapés	40	10	50	80	18	98		12	5	7	172	4
Hockey sur gazon	87	41	128	16	8	24	69	0	4	1	157	1
Hockey sur glace	321	15	336	22	0	22	226	34	28	4	424	4
Korfball	40	35	75	25	18	43		3	2	3	126	3
Lasel	1200	1200	2400	1200	1000	2200		(128)			4700	34
Lasep			1303			3034		(323)			4337	72
Marche populaire			0	1 728	851	2579					2 579	45
Moto-cyclisme	80		80			0				(2)	80	10
Muscul./bodybuilding	30	3	33	3	4	7	5	9	7		56	7
Natation/sauvetage	395	521	916	495	574	1069	723			243	2 228	11
Pêche sportive	2 648	327	2 975	170	8	178	352	(665)	(85)	(91)	3 153	85
Quilles	3 890	365	4 255			0		(35)	(5)	(3)	4 255	353
Rugby	281	4	285	(60)	(20)	(80)	171	25	10	10	330	3
Ski	100	34	134	21	12	33	54	37		2	206	9
Ski nautique	53	7	60	86	43	129	13	26	11	6	232	8
Squash	210	51	261	57	23	80	16	3	6	(1)	350	12
Sports de glace	52	62	114	64	168	232	67	48	4	10	408	7
Sports santé			0	416	41	457		79			536	1

Sports subaquatiques			0	313	143	456				33	489	16
Tennis	2 994	1 627	4 621			11000	1 158	205	97	84	16007	56
Tennis de table	2 856	815	3 671	352	256	608	1 725	(438)	(57)	(86)	4 279	102
Tir à l'arc	192	48	240			0	69	18	9	2	269	9
Tir aux armes sportives	3 542	285	3 827			0	93	0	0	3	3 830	24
Voile	320	81	401	74	26	100		56	10	8	575	7
Volleyball	470	694	1 164	241	148	389	438	120	(94)	2	1 675	26
Totaux: 53 fédérations	59102	15410	74512	8 476	8 725	17201	26 546	5 812	1 679	1 555	11558 1	1 534

Remarques:

(\*) une nouvelle fédération (FLERA) a été créée en 2001 réunissant 9 clubs d'escalade, de randonnée sportive et d'alpinisme

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique

Les membres des mouvements scouts sont à ajouter au total des licenciés actifs.